

D'EURALILLE —————
————— À LA
DEÛLE —————

BILAN DE LA
CONCERTATION

PHASES 1 & 2

OCTOBRE 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION p.3

PARTIE 1

PHASE 1 « À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE »	
DU 4 JUILLET AU 1^{ER} OCTOBRE 2022	p.6
1. CADRE RÉGLEMENTAIRE & CALENDRIER	p.7
2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF	p.9
3. CONTRIBUTIONS ET RÉPONSES	p.14

PARTIE 2

PHASE 2 « ELABORATION DU PLAN-GUIDE »	
DU 15 NOVEMBRE 2023 AU 1^{ER} MARS 2024	p.29
1. CADRE RÉGLEMENTAIRE & CALENDRIER	p.30
2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF	p.32
3. CONTRIBUTIONS ET RÉPONSES	p.40
4. TEMPS DE RESTITUTION	p.129

Liste des annexes p.137

intro- duction

« La Métropole Européenne de Lille (MEL) porte des projets d'aménagement qui part leur taille, leur centralité, l'importance des équipements publics et leur mixité programmatique rayonnent bien au-delà du territoire. A ce titre, le quartier Euralille illustre la capacité de la MEL à investir ses coeurs urbains pour en faire un lieu d'attractivité métropolitaine. Par ailleurs, la mutation urbaine de secteurs contigus à Euralille a été engagée. Aussi, le développement d'Euralille doit aujourd'hui être appréhendé dans la dynamique engagée d'Euralille à la Deûle, et tenir compte des liens paysagers et de fonctionnalité à l'échelle du grand territoire. » (extrait délibération communautaire du 15/10/21)

À la fin des années 1980, Euralille, symbole de la renaissance de la métropole, pose les bases audacieuses et manifestes d'une nouvelle façon de construire la ville, en recomposant des infrastructures routières pour installer des commerces, des bureaux mais aussi de l'habitat, autour de l'une des premières gares TGV françaises construite en plein centre-ville.

Dans les années 2000 et 2010, le Bois Habité puis la Porte de Valenciennes prolongent ces questionnements : il s'agit de créer de nouveaux quartiers à la fois habités et travaillés, structurés par de nouveaux espaces publics et des rubans de nature, et de réduire les coupures existantes.

En changeant d'échelle avec la mise en exergue du grand paysage Euralille à la Deûle, c'est un nouvel horizon de projet de 200 hectares que porte la Métropole Européenne de Lille avec les villes de Lille, La Madeleine, Saint-André-Lez-Lille et Lambersart. Changement d'échelle et aussi changement de prisme dans une vision du développement durable visant à créer de nouveaux liens, un arc vert, entre l'hyper-centre métropolitain, dont la requalification se poursuit, et le territoire de projet de la Deûle, support de véritables métamorphoses (projet des Rives de la Haute Deûle, rénovation de la Citadelle, renaturation de la basse Deûle, avenue du Peuple Belge, territoire de projets dit des Bords de Deûle...).

La perspective d'un apaisement des flux et de la création du tramway boulevard Schuman est un signal majeur. Il permet en effet d'inverser le regard sur l'ensemble de ce site d'Euralille à la Deûle pour les prochaines années : un immense potentiel se dessine alors pour créer un nouvel espace de respiration, de biodiversité et d'espaces verts généreux, au cœur du territoire métropolitain, accueillant de nouveaux usages et valorisant le « déjà-là », au service des habitants et des dynamiques associatives et économiques des quartiers concernés.

Le projet d'Euralille à la Deûle doit respecter les objectifs posés par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et tout particulièrement dans la trajectoire du Zéro Artificialisation nette (ZAN). Cette loi vise à ralentir et compenser l'artificialisation des sols, en prenant mieux en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des

sols, sans pour autant négliger les besoins du territoire en matière de logements, d'infrastructures et d'activités.

Dans le respect de cette trajectoire, la MEL concilie des enjeux multiples et organise un développement cohérent et équilibré du territoire en visant à répondre à ses besoins, tout en tenant compte des enjeux environnementaux et climatiques. Les besoins du territoire sont multiples et sont en grande partie nourris par la population déjà présente sur la métropole : besoin de logements, d'activités économiques, de nature, d'équipements, de mobilité, etc.

Pour répondre à ces enjeux, et afin de préserver les espaces agricoles et naturels du territoire, la priorité est donnée au renouvellement urbain pour les développements futurs, qui pourra couvrir une grande partie des besoins fonciers. En parallèle, pour répondre aux besoins de nature, la MEL déploie une stratégie de préservation et de développement de la nature en ville sous toutes ses formes sur le territoire. La crise sanitaire et climatique a en effet accéléré une prise de conscience collective : la nature en ville participe largement à l'équilibre de la vie urbaine.

LES GRANDES AMBITIONS DU PROJET

La Métropole et les 4 villes partenaires portent 3 ambitions fortes pour ce territoire de 200 hectares en devenir. Ces ambitions sont le cahier des charges du projet qui se développera sur ce périmètre :

- 1. Développer un projet paysage d'ensemble**, support de continuités écologiques et d'un rapport à la nature en ville au bénéfice des métropolitains et riverains
- 2. Mettre en place une nouvelle offre de mobilité articulée autour de la mutation de l'infrastructure routière incluant l'arrivée du tramway**
- 3. Accompagner le développement du territoire et la régénération urbaine**

LES PARTIES PRENANTES

La grande échelle du projet implique une gouvernance dédiée autour de la MEL en partenariat avec les villes de Lille, La Madeleine, Saint-André-lez-Lille et Lambersart.

La SPL Euralille est mandatée pour la conduite du projet.

Le groupement mené par l'agence Ter est en charge de l'élaboration du plan-guide, document qui définira les grands principes d'aménagement à court, moyen et long terme.

UNE CONCERTATION EN DEUX PHASES

La concertation s'est menée en deux phases pour s'adapter au temps de l'élaboration du projet.

> Phase 1 « A la découverte du territoire » : du 4 juillet au 1er octobre 2022

Durant le dialogue compétitif, cette première phase de concertation invitait les métropolitains à découvrir ce territoire de projet méconnu au travers de 4 thèmes : biodiversité, histoire, mobilité et connexion entre les villes. Cette première phase a permis de porter à connaissance du public les caractéristiques de ce territoire et ainsi de donner les clefs de lecture pour permettre une participation pleine et entière et ainsi contribuer à l'élaboration du projet de territoire. Cette première phase avait pour objectif d'alimenter les échanges avec les trois équipes candidates à l'élaboration du plan guide. La synthèse de la phase 1 a contribué à choisir l'équipe lauréate en vue de réaliser le plan guide.

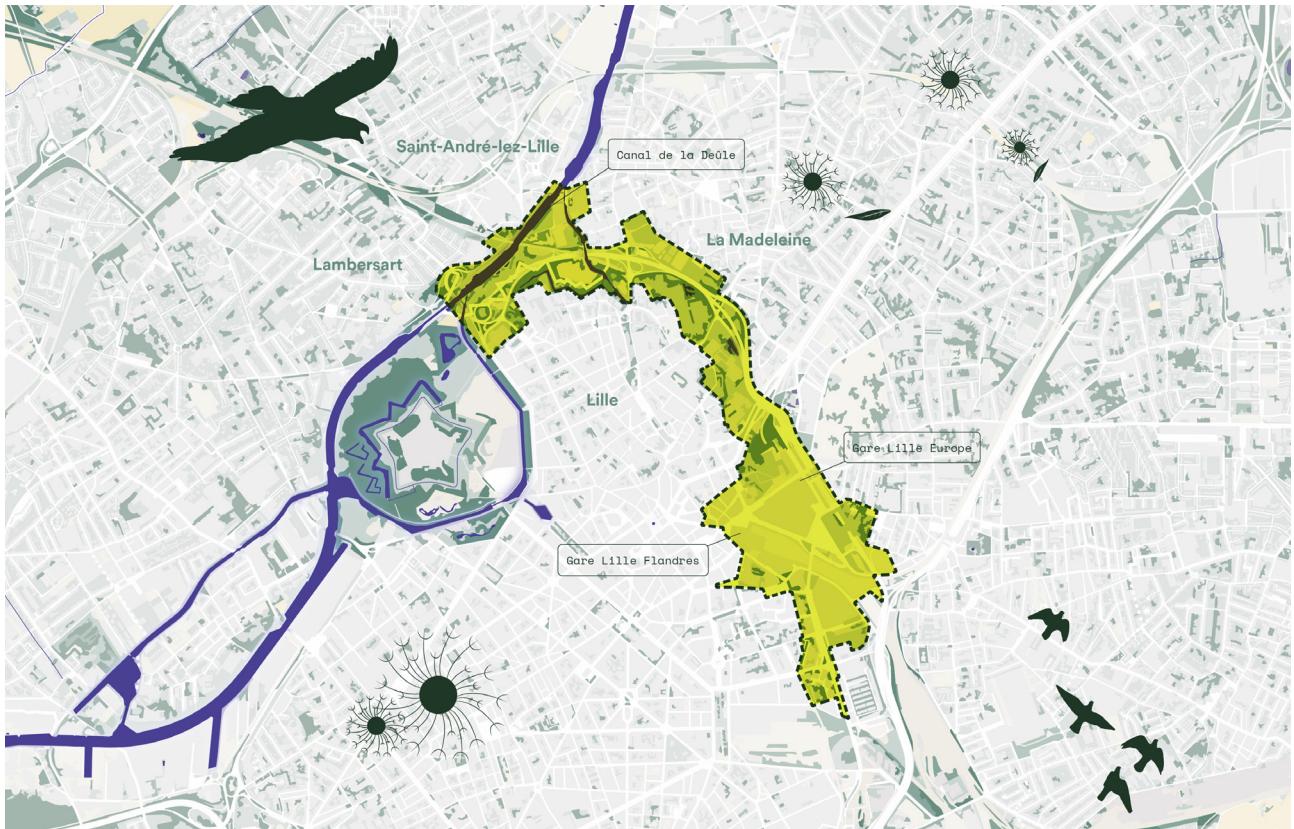
> Phase 2 : « Autour du plan-guide » : du 15 novembre 2023 au 1er mars 2024

Les dates de la phase 2 ont été réfléchies en cohérence avec le calendrier opérationnel d'élaboration du plan guide réalisé entre octobre 2023 et juin 2024 suite à la sélection de la maîtrise œuvre en août 2023. Cette nouvelle phase de concertation invitait les métropolitains à réagir sur la démarche de plan guide du vivant et ainsi de contribuer à son élaboration en lien avec l'équipe lauréate.

Les parties 1 et 2 de ce bilan détaillent chacune de ces phases.

LE PERIMETRE DU PROJET

Le périmètre final du projet sera arrêté avec la validation du plan-guide. A ce stade, le périmètre est le suivant :



LES MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION DU PUBLIC

Cf. annexe 03

Conformément à l'art. L 103-2 du code de l'urbanisme, ce projet de renouvellement urbain a été l'objet d'une concertation préalable dont les modalités ont été définies par délibération du conseil métropolitain 16 C 0396 du 15 octobre 2021.

Cette phase de concertation se déroule selon les modalités d'accompagnement suivantes, définies :

- annonces légales dans la Voix du Nord et Nord Eclair précisant les dates et lieux de la concertation et de mise à disposition du dossier papier et numérique
- mise à disposition du public d'un dossier et de registres papier et numérique destiné à recueillir les observations éventuelles, en Mairie aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ;
- diffusion des informations via divers supports tels que :
 - o plateforme participative de la Métropole Européenne de Lille (documents à consulter, organisation de débats, illustrations et photographies, ...);
 - o les réseaux sociaux (MEL et communes),
 - o bulletin municipal le cas échéant
- ateliers participatifs, en présentiel et en distanciel.

Les publicités des avis informant de l'ouverture de la participation ont été réalisées au minimum 15 jours avant le démarrage de chaque phase de cette concertation dans les rubriques annonces légales des journaux Voix du Nord et Nord Eclair. Elles ont également été affichées dans les hôtels de ville de Lille, La Madeleine, Saint-André-lez-Lille et Lambersart.

D'autres supports, ateliers et temps d'échanges avec les métropolitains ont permis de donner corps au processus de concertation à chacune des phases. Ils sont détaillés dans les parties 1 et 2 de ce bilan.

partie 1 —

Concertation phase 1 « À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE »

DU 4 JUILLET AU 1^{ER} OCTOBRE 2022

LES OBJECTIFS DE CETTE PREMIERE PHASE

- Faire découvrir le territoire de projet : faire (re)découvrir cet espace méconnu des métropolitain.e.s afin de permettre aux participant.e.s de connaître les richesses et contraintes de ce territoire, de prendre la mesure de cet espace commun aux quatre villes et ainsi de donner les clefs de lecture pour permettre une participation pleine et entière. Cette découverte a été réalisée à travers des visites-ateliers et/ou à l'appui d'une vue aérienne géante à la maison du projet. Elle s'articulait autour de quatre thématiques : la biodiversité, l'histoire, les mobilités et les connexions entre les villes.
- Enrichir le diagnostic grâce à l'expertise d'usage des habitants : inviter les métropolitains à partager leur expérience de ce territoire, à formuler leurs besoins et attentes. Les quatre thématiques, fils rouge de cette phase 1, étaient les points d'accroche pour permettre aux usagers de partager leur expérience. Cette première phase de concertation est menée en amont du choix de la maîtrise d'œuvre. La synthèse de cette première phase a été transmise à l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate.
- Concerter autour des intentions du projet : engager une démarche de concertation sur les ambitions portées et ainsi expliquer la démarche de projet mise en œuvre sur ce territoire et sa temporalité. Différents supports ont été mis en place afin de permettre aux métropolitain.e.s de se saisir du sujet et de donner leurs avis.

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE & CALENDRIER

1.1 MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION DU PUBLIC

Cette concertation s'est déroulée selon plusieurs modes de communication.

Ceux définis par la délibération :

- Annonces légales dans la Voix du Nord et Nord Eclair
- Affiche légale à la Métropole Européenne de Lille et dans les mairies des 4 villes partenaires
- Publications sur les sites institutionnels de la MEL, des 4 villes et de la SPL Euralille
- Publications sur les réseaux sociaux
- Publication d'article dans MEL la revue n°36

À ces dispositifs se sont ajoutés :

- Ouverture d'une maison du projet place François Mitterrand à Euralille, dès le 19 mai
- Diffusion d'un communiqué de presse
- Installation de modules d'exposition dans l'espace public
- Reproduction de l'exposition de la maison du projet dans le hall de la mairie de Saint-André en format allégé
- Communication sur les réseaux sociaux de la SPL Euralille

1.2 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER

> EN LIGNE SUR LA PLATEFORME PARTICIPATIVE DE LA MEL

Un dossier d'information a été élaboré et mis en ligne sur la plateforme participative de la MEL. Il comprenait :

- Délibération de lancement de la concertation
- Flyer de la concertation
- Feuilles de l'exposition
- Affiche légale – MEL

L'ensemble des dates des visites-ateliers figuraient également sur cette plateforme ainsi que le lien pour l'atelier en distanciel.

> MAISON DU PROJET

Lieu où il était mis à disposition de tous les métropolitains :

- Une exposition « A la découverte du territoire »
- Flyer de la concertation
- Feuilles de l'exposition
- Livrets balades thématiques

1.3 MODALITES DE PARTICIPATION

- Mise à disposition du 4 juillet au 1er octobre 2022 inclus d'un registre papier destiné à recueillir les avis dans les mairies de Lille, La Madeleine, Saint-André-lez-Lille et Lambersart, aux heures habituelles d'ouverture
- Mise à disposition d'un espace de contributions ouverts à toutes et à tous en ligne sur la plateforme de la MEL (<https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationgrandeuralille/f/692/>) ouvert du 4 juillet au 1^{er} octobre 2022 inclus
- Une maison du projet ouverte du 19 mai au 1er octobre 2022 inclus
 - o Lieu d'accueil, animé par une médiatrice pour informer sur le territoire de projet, répondre aux questions et échanger avec les visiteurs
 - o Lieu d'exposition
 - o Espace de contributions
- Des ateliers : 12 ateliers participatifs en présentiel, 1 atelier participatif en distanciel et 6 rencontres in situ sur le territoire lambersartois pendant lesquels les participants pouvaient donner leur contribution.

1.4 CALENDRIER

15 octobre 2021	délibération
27 avril 2022	visite-atelier « Observer le vivant »
19 mai 2022	ouverture de la maison du projet
23 mai 2022	visite-atelier « Observer le vivant »
28 juin 2022	publication presse Voix du Nord et Nord Eclair
8 juillet 2022	visite-atelier « Surmonter les obstacles »
31 août 2022	visite-atelier « Découvrir l'histoire »
1 ^{er} septembre 2022	visite-atelier « Découvrir l'histoire »
06 septembre 2022	visite-atelier « Observer le vivant »
07 septembre 2022	speed concertation en bords de Deûle
07 septembre 2022	visite-atelier « Découvrir l'histoire »
08 septembre 2022	speed concertation en bords de Deûle
10 septembre 2022	visite-atelier « Surmonter les obstacles »
13 septembre 2022	marché de la place de la République
15 septembre 2022	atelier exploratoire numérique
16 septembre 2022	visite-atelier « Retourner le regard » / La Madeleine
17 septembre 2022	Journées européennes du patrimoine avec une présentation à la maison du projet du territoire de projet et de la concertation en cours
17 septembre 2022	marché du Bourg / Lambersart
21 septembre	guinguette en bords de Deûle / Lambersart
21 septembre 2022	visite-atelier « Retourner le regard » / Saint-André-Lez-Lille
22 septembre 2022	visite-atelier « Surmonter les obstacles »
23 septembre 2022	visite-atelier « Retourner le regard » / Lambersart
25 septembre 2022	avenue de l'Hippodrome / Lambersart
26 septembre 2022	visite-atelier « Observer le vivant »
1 ^{er} octobre 2022	visite-atelier « Retourner le regard » / Lille



2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Un dispositif de concertation pour découvrir le territoire :
cf. Annexe 04

UNE MAISON DU PROJET

Un lieu d'accueil et d'exposition animé par une médiatrice pour informer sur le territoire de projet, répondre aux questions et échanger avec les visiteurs

LES VISITES ATELIERS

Des balades de découverte du site de projet suivies d'ateliers de réflexion collective, l'ensemble ayant été désigné sous le terme de « visites-ateliers »

DES MODULES D'EXPOSITION

Installation dans l'espace public de modules d'exposition.

EN LIGNE ET EN MAIRIES

Informations en ligne sur la plateforme de la MEL, sur les sites et réseaux sociaux des villes partenaires et de la SPL Euralille.

2.1 MAISON DU PROJET

> LA PERMANENCE

Lieu central de la concertation sur le territoire d'Euralille à la Deûle, la maison du projet s'est installée place François Mitterrand dans la Maison de l'architecture et de la ville.

Les modalités de la permanence :

- Un accueil et temps d'information, ouvert du mercredi au samedi de 10h à 18h afin de pouvoir recevoir un maximum de visiteurs :
 - o Faire connaître le territoire de projet et la dynamique de projet
 - o Relayer les informations de la concertation (dates des visites-ateliers, modalités de contributions : où et comment contribuer)
 - o Accueil ponctuel de groupes
- Une médiation continue, pour faire vivre le lieu en proposant une immersion dans le territoire grâce aux supports de l'exposition
 - o Inviter à la découverte du territoire de projet
 - o Animer l'exposition et orienter vers les différentes composantes de l'exposition (photographie aérienne, mur d'enquête, vidéo)
 - o Echanger sur les grandes intentions pour le territoire de projet
 - o Aider à se repérer sur la photo aérienne (points de repère) et apport de la 3D.
 - o Diffuser les connaissances transmises pendant les visites-ateliers.

> L'EXPOSITION

L'exposition a pris place dans la maison du projet au cœur des flux du quartier des gares et au sein du périmètre de projet. L'exposition était constituée :

- **D'une photo aérienne géante fixée au sol**, mettant en relief le site de projet au sein des quatre communes de Lille, La Madeleine, Lambersart et Saint-André-Lez-Lille. Cette photo avait pour objectif de donner à voir de façon directe et ludique le territoire de projet. Le réalisme de la photographie facilite l'appropriation des visiteurs et amorce une approche des questions d'échelle, de situation et de géographie par rapport à des points d'intérêt connus de ces derniers. Elle visait également une accessibilité renforcée pour les enfants, car la photo aérienne constitue un objet stimulant et à leur hauteur, à l'image d'un tapis de jeu.

- **D'un mur d'enquête participatif**, alimenté au fur et à mesure des visites-ateliers, permettant de mettre en exergue les documents clés liés au site ainsi que les matériaux recueillis pendant les visites. Exprimant physiquement le résultat d'une enquête en cours, ce mur participatif avait pour objectif d'interpeler le public et de lui proposer une posture d'exploration et de questionnement concernant le site de projet et ses caractéristiques. Dès le début de l'exposition, une sélection d'environ 40 documents issus des différents diagnostics existants (cartes, photographies, archives, etc.) était déjà proposée au public. Ces documents permettaient de rentrer dans une appréhension plus fine du site et de ses problématiques. Le mur était basé sur une grille correspondant à la projection de la cartographie au sol. Cette correspondance a permis d'indiquer les tracés des quatre balades thématiques et de reporter les contributions des participants sur ces tracés (photographie, échantillons de matériaux recueillis, etc). Les contributions écrites des visiteurs ayant participé aux visites-ateliers étaient exposées à côté du mur d'enquête, en vitrine de la salle d'exposition, afin d'attirer l'œil du passant. Les autres contributions étaient rassemblées dans une urne.



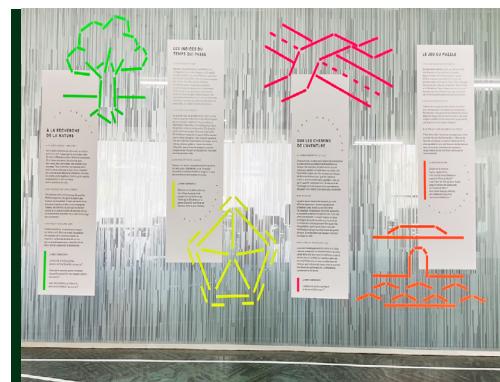
- **De livrets d'exposition thématiques**, exprimant les grands enjeux à ce stade du projet sous la forme de quatre fascicules illustrés assemblés

Les livrets servent de support écrit à l'exposition. Ils ont pour objectifs d'approfondir et de développer les enjeux d'évolution du site selon quatre thématiques identifiées dans le projet :

1 - Paysage vivant ; 2 – Paysage hérité ; 3 – Paysage fragmenté ; 4 – Paysage inversé. Ils déclinent sur 4 pages ces thématiques de façon illustrée.



- **D'une synthèse de ces livrets sous forme de dispositif « d'écriture claire »**, cette adaptation des livrets thématiques a été conçu pour faciliter l'accessibilité des contenus de l'exposition auprès de tout public, et notamment auprès des enfants. Des textes simplifiés ont été créés pour chaque thématiques et affichés dans la salle d'exposition, en reproduisant le code couleur des thématiques et en illustrant les idées à l'aide de logos.



- **D'une vidéo de présentation du site de projet** par le président de la Métropole Européenne de Lille, Damien Castelain.

La production d'une vidéo avait pour objectif de disposer d'un support complémentaire destiné à la fois à l'espace d'exposition et à la communication sur les réseaux sociaux. Le film présente le site et ses caractéristiques et délivre l'ambition politique liée au lancement de ce nouveau grand projet.



2.2 LES VISITES - ATELIERS THÉMATIQUES

L'exposition s'est accompagnée d'un dispositif de « visites-ateliers », c'est-à-dire, de balades de découverte du site suivies d'ateliers de partage d'expérience. Ces visites-ateliers se sont organisées selon les quatre thématiques liées à l'exposition : le vivant, l'histoire, la mobilité et les liens avec les quartiers alentours des quatre communes concernées.

> PRINCIPE DES VISITES-ATELIERS

Le premier objectif de ces balades était de créer un lien direct avec le territoire par son arpenteage avec les participants. L'arpenteage induit d'abord une approche sensible et pragmatique du site ; il permet d'éprouver les distances et la pénibilité des chemins ou des traversées, d'expérimenter le rapport à l'espace. Il conduit également à prendre le temps d'observer les caractéristiques propres de l'espace traversé, selon les thématiques choisies. Enfin, il invite à se questionner *in situ* sur les enjeux et les évolutions possibles du site, et donc de bien connecter la réflexion collective à l'expérience réelle du lieu, d'où le couplage d'un atelier de réflexion à ces visites.

Se questionner pour découvrir et apprendre

Les balades ont été conçues dans un esprit d'éducation populaire. Il s'agit ici, en amont de l'ensemble du projet et comme amorce d'un long processus de concertation, d'amener le public, dans un premier temps, à la fois à témoigner de son usage du site mais également à mieux connaître le site. Ce partage de connaissance passe par une mise en situation de découverte et de questionnement. Le public présent aux balades était en effet invité à rester actif pendant la déambulation. Le principe consistait, pour chaque participant et pendant la balade même, à prendre des notes, des photos et/ou à recueillir des éléments prélevés sur le site (tels des pièces à conviction), pour servir de support, en fin de balade, à un retour collectif sur l'expérience qu'ils ont vécu. Cette posture active de questionnement et d'observation a été encouragée par la fourniture d'appareil photos de type Polaroid, et de petits sachets transparents de recueil d'échantillons. Ces échantillons et contributions ont nourri le mur d'enquête au fur et à mesure de la mise en œuvre des balades, mettant ainsi en scène, dans la maison du projet, par accumulation, la montée en connaissance progressive et collective du site.

S'écouter collectivement pour partager, témoigner et contribuer

Chaque balade se terminait à la Maison du projet. Là, un atelier d'une durée d'environ une heure était proposé pour mettre en commun les retours d'expérience du collectif au cœur même du dispositif de médiation. Le début de l'atelier consistait à retracer le parcours effectué sur la photo aérienne au sol avec l'ensemble du groupe. Par la suite, les participants étaient invités à réfléchir à la formulation de deux ou trois idées résumant leur expérience du site lors de la balade ou à d'autres moments. Ils devaient exprimer un ou plusieurs usages du site qu'ils pensaient importants à préserver ou à souligner, un ou plusieurs enjeux de transformation du site de projet, ainsi qu'une piste de projet (une phrase commençant par « et si... »). Après quelques minutes de travail individuel ou en binôme, ces idées étaient présentées au groupe par chaque participant, rédigées sur un papier et spatialisées par le dépôt à l'endroit concerné de ce papier et des échantillons/photos recueillis. En conclusion, les participants étaient invités à approfondir leur approche via la visite de l'exposition, à poser des questions complémentaires aux animateurs et à informer leurs proches et leurs connaissances sur l'existence du dispositif de concertation.

De la Deûle à Euralille : expérimenter physiquement de nouveaux trajets

Le tracé des balades avait été construit de façon réfléchie, selon les points d'intérêts à voir sur le site (en lien avec l'expert chargé de l'animation de la balade), mais aussi selon des objectifs plus globaux d'expérience de l'espace. Les trois balades thématiques sur le vivant, le passé et la mobilité, ont notamment cherché, à travers le tracé, à faire éprouver au visiteur la distance – finalement assez faible – entre le canal de la Deûle et le quartier des gares Lille Flandres et Lille Europe. La vitesse de déambulation à pied ou à vélo était également choisie de façon à favoriser l'échange, l'observation en détail, et à expérimenter corporellement, très concrètement, le rapport à l'espace urbain.



> DESCRIPTION DES VISITES-ATELIERS

Quatre parcours de balades ont été organisées autour des thématiques de l'exposition. Une première balade à valeur de « test » a été réalisée avec les équipes techniques impliquées sur la concertation dans les quatre communes partenaires du projet.

a. Observer le vivant

Dates : 27.04 .2022 (balade test) / 23.05.2022 / 06.09.2022 / 26.09.2022

Animées par Yohan Tison, écologue à la ville de Lille, ces balades ont permis de rappeler ou faire découvrir aux visiteurs les caractéristiques de la faune et de la flore occupant le site de projet, mais aussi d'expliquer les actions des pouvoirs publics en faveur de la biodiversité et de l'écologie des milieux.

Nombre de participants : 36 au total (27/04 : 9 – 23/03 : 12 – 6/09 : 9 – 26/09 : 6)

Répartition par communes : Lille : 10 / Saint-André : 1 / Lambersart : 1 / Autres : 2

Nombre de contributions : 61

b. Découvrir l'histoire

Dates : 31.08.2022/ 01.09.2022 / 07.09.2022

Animées par Richard Lemeiter, architecte de formation, expert de l'histoire de la ville de Lille et chargé de mission économie circulaire à la ville de Lille, ces balades ont offert aux visiteurs un décodage historique des traces du passé encore visibles sur l'espace public : patrimoine militaire, topographie liée aux anciens cours d'eau, murs des anciens quais du Vieux-Lille, etc.

Nombre de participants : 29 au total (31/08 : 8 – 1/09 : 12 – 7/09 : 9)

Répartition par communes : Lille : 15 / Saint-André : 1 / Lambersart : 2 / Autres : 5

Nombre de contributions : 63

c. Surmonter les obstacles

Dates : 08.07.2022 / 10.09.2022 (annulée faute de participants) / 22.09.2022

Animées par Laurent Rousseau, consultant mobilités ou et par les équipes de la SPL Euralille avec l'atelier Kantwerk, ces visites se sont déroulées à vélo et ont permis d'expérimenter en situation réelle les possibilités et les différents niveaux de confort des parcours cyclables le long du site.

Nombre de participants : 9 au total (8/07 : 2 - 10/09 : 3 – 22.09 : 4)

Répartition par communes : Lille : 6 / Lambersart : 1 / Autres : 2

Nombre de contributions : 26

d. Retourner le regard / Balades dans les communes

Pour cette thématique, 3 visites-ateliers différentes ont été organisées afin de permettre aux différentes communes concernées par le projet de pouvoir exposer leur lecture et leurs points de vue sur le territoire de projet. Chaque visite-atelier commençait sur le territoire de la commune pour rejoindre le territoire de projet pour enchaîner sur la partie atelier.

Dates : 16.09.2022 / 21.09.2022 / 23.09.2022 / 1.10.2022

Ces visites ont été animées respectivement par David WAUTHY (responsable urbanisme et architecture à la SPL Euralille), Anne-Sophie BULTEZ-LEDUC (chargée de mission développement durable à la Ville de Saint-André-lez-Lille), Eric PARIZE (service patrimoine de la Ville de Lambersart) et Eric DUBOIS (de l'association Chico Mendes).

Nombre de participants : 33 au total (16/09 : 10 – 21/09 : 7 – 23/09 : 10 – 1/10 : 6)

Répartition par communes : Lille : 5 / La Madeleine : 10 / Saint-André : 5 / Lambersart : 11 / Autres : 2
Nombre de contributions : 41 au total (16/09 : 4 – 21/09 : 25 – 23/09 : 3 – 1/10 : 9)

2.3 EN CHIFFRES

Du 19 mai au 3 juillet 2022, période d'information, la maison du projet a accueilli 358 personnes.

Sur la période réglementaire du 4 juillet au 1er octobre 2022, **533** personnes au total ont participé aux visites-ateliers ou ont visité la maison du projet :

- Maison du projet : 438
- Visites-ateliers « Observer le vivant » : 15
- Visites-ateliers « Découvrir l'histoire » : 29
- Visites-ateliers « Surmonter les obstacles » : 9
- Visites-ateliers « Retourner le regard » : 33
- Atelier « exploratoire » numérique : 9

135 contributions* :

- Visites-ateliers : 76
- Urne de la maison du projet : 41
- Registres villes : 1
- Plateforme MEL : 16
- Mail : 1

*1 contribution correspond à une ou plusieurs idées donnée(s) par un contributeur lors d'un atelier-visite, ou dans l'urne à la maison du projet, ou sur la plateforme numérique, ou par mail ou sur un registre papier en mairie. Cf. annexe 01



3. CONTRIBUTIONS ET RÉPONSES

3.1 UNE SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUE

Les avis récoltés lors de cette phase 1 de concertation émanent des visites-ateliers, de la permanence à la maison du projet, des registres des 4 villes et de la plateforme de la MEL. Les pages ci-après synthétisent les avis recueillis.

> MÉTHODE DE SYNTHÈSE

La méthode retenue pour synthétiser les questions et avis recueillis est une synthèse par grandes thématiques.

- Un paysage vivant, pour découvrir la biodiversité du site
- Un paysage hérité, pour savoir lire les traces du passé
- Un paysage fragmenté, pour comprendre les enjeux de déplacements et de mobilité
- Un paysage inversé, pour adopter un autre point de vue sur le territoire

À cette fin une grille d'analyse commune à l'ensemble des contributions (tous dispositifs confondus) a été définie à partir de ces thématiques.

Cette phase de la concertation se déroulant en amont du projet et ayant pour objet la connaissance du territoire, les participants étaient amenés à proposer des idées sur ce territoire. Cette synthèse ne fait donc pas l'objet d'une distinction entre observations et propositions comme pour la phase 2.

> THÉMATIQUE «PAYSAGE VIVANT»

Le thème « paysage vivant » invitait les métropolitains à découvrir le site à travers la richesse de son patrimoine naturel et de biodiversité, d'une part ; et d'autre part de percevoir sa capacité à devenir un projet paysager autour du vivant au cœur de la métropole.

Synthèse des avis :

- Répondre aux enjeux du dérèglement climatique en préservant, requalifiant et développant les espaces verts et naturels du site ;
- Garantir le maintien de conditions favorables à la biodiversité et poursuivre les actions en faveur de son développement ;
- Penser un aménagement de ces espaces permettant une cohabitation entre les hommes, la faune et la flore
- Maintenir la continuité entre les espaces verts et leur accessibilité
- Encadrer la construction sur le périmètre au bénéfice des espaces plantés, particulièrement le secteur Pasteur-Deûle.
- Conforter et accentuer la prédominance des espaces verts



> THÉMATIQUE «PAYSAGE HÉRITÉ»

Le thème « paysage hérité » s'appuie sur l'histoire du site. Le territoire de projet d'Euralille à la Deûle a hérité d'un patrimoine naturel et historique conséquent. L'installation des infrastructures de transport a rendu invisibles et inaccessibles ces richesses patrimoniales et a entretenu une coupure entre les villes.

Synthèse des avis :

- Révéler le passé fortifié du site aujourd'hui méconnu et indéchiffrable
- Rendre visible et accessible le patrimoine historique du site pour développer des usages récréatifs et touristiques
- Remédier aux discontinuités liées aux zones militaires et aux infrastructures de transport
- Préserver la nature des sols aujourd'hui pour en faire un atout pour la lutte contre le réchauffement climatique
- Révéler la présence de l'eau, comme fil conducteur historique du territoire



> THÉMATIQUE «PAYSAGE FRAGMENTÉ»

Le thème « paysage fragmenté » permettait d'intéresser les métropolitains sur la question des différents modes de transport sur ce territoire. Caractérisé par la présence forte d'infrastructures routières et ferroviaires, ce site est marqué par des discontinuités qui engendrent des difficultés de parcours, et tout particulièrement pour les mobilités piétonnes et cyclables.

Synthèse des avis :

- Remettre à plat la trame viaire et revoir la place données aux différents modes de déplacement pour privilégier les mobilités douces et les transports en commun
- Limiter la place de la voiture en ville
- Assurer de meilleures continuités, des cheminements sécurisés et balisés pour les mobilités douces, entre Euralille et les berges de la Deûle, ainsi qu'entre les 4 communes
- Révéler le patrimoine végétal et historique du site et les valoriser
- Des nuisances très présentes, un manque de lisibilité d'un site en arrière de ville



> THÉMATIQUE «PAYSAGE INVERSE»

Le thème « paysage inversé » proposait d'adopter un nouveau point de vue sur ce territoire. Ce site, qui pourrait rassembler et lier les communes entre elles, a plutôt aujourd’hui le statut de frange et d’arrière-cour, en rupture avec le reste du territoire. Pourtant, ses potentiels écologiques, paysagers et historiques pourraient lui permettre, la création d'un boulevard apaisé, d'impulser un renversement d'usage et d'image.

Synthèse des avis :

- Valoriser et développer les grands potentiels du site pour ouvrir aux usages des métropolitains
- Créer une continuité de trames vertes entre tout au long du périmètre
- Adapter le périmètre de manière cohérente pour répondre aux enjeux de connexions entre les villes et prendre en compte les accroches du périmètre notamment les grands boulevards et le projet Bords de Deûle
- Encadrer la dynamique de construction et l'adapter à son contexte, rendre des zones inconstructibles, prioriser la réhabilitation / transformation d'usage de l'existant;
- Conserver les 2 identités du périmètre : le secteur historique d'Euralille comme secteur construit et de développement et le secteur Pasteur-Deûle comme secteur à prédominance naturelle
- Effacer les limites et atténuer les discontinuités
- Élaborer un réseau de signalisation pour rendre visible le site
- Réduire les nuisances très présentes sur site (pollution visuelle, air, sonore)
- Ouvrir et requalifier le site de l'ancien SILILAM au profit des Madeleinois et améliorer la connexion Vieux-Lille <> La Madeleine et protéger ses espaces verts existants

« Faire un axe doux d'Euralille jusqu'à la Citadelle »

Ces parcours sont des lieux de nature, d'histoire et aussi LUDIQUES (courses au Trésor, randos à thème, etc.)

« Une expérience sensorielle difficile : pollution sonore, visuelle. »

« Valoriser par une promenade fléchée et commentée des zones vertes et historiques (remparts) »

Un espace de marge, fragmenté et marqué par des coupures et un développement chaotique des fonctions urbaines

3.2 DETAILS DES AVIS DU PUBLIC PAR THEMATIQUES ET REPONSES

Une ou plusieurs réponses ont été apportées pour chacune des contributions suivantes.

> THEMATIQUE « PAYSAGE VIVANT »

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
Maintenir, protéger, développer et rendre accessibles les espaces verts du site Contributions : n° 01, 02, 05, 06, 07, 08, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 38, 44, 52, 53, 57, 58, 61, 64, 65, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 78, 80, 82, 83, 91, 90, 92, 96, 98, 102, 103, 104, 105, 108, 111, 112, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 125, 126, 127, 131, 133	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir, rassembler et protéger les espaces verts existants, et préserver leurs diversités et leurs richesses (jardins familiaux, grand parc, chemins arborés etc.) - Assurer la proximité, la sécurité et l'accessibilité des espaces verts - Arborer et conforter le côté « zone verte » du paysage déjà existant - Faire des espaces verts et naturels des espaces de destinations avec l'arrivée du tramway - Souhaits de voir se développer sur le site des espaces de calme, de déambulation, de contemplation du paysage selon les saisons - Attrait souligné pour les « balades natures », la création de cheminements et de continuités vertes. (Développer un cadre de promenade agréable (ambiance sonore, qualité des espaces) - Développer des espaces ludiques et festifs - Y mettre une piscine olympique 	<p>L'ambition du projet est de s'appuyer sur les espaces verts et parcs déjà existants pour développer une continuité paysagère allant de la Deûle jusqu'au quartier des gares et le boulevard Hoover. Il s'agit de créer un paysage régulateur de climat et support de continuités écologiques en restaurant et renaturant les sols, en développant des complémentarités d'essences et d'espèces pour tous les êtres vivants des différents écosystèmes qui seront réalisés et amplifiés.</p> <p>La volonté est de rendre accessibles et de développer de nouveaux usages sur des espaces verts aujourd'hui inaccessibles ou sous-valorisés, tout en préservant certains espaces pour la biodiversité.</p> <p>La création des rubans (ruban de la Deûle, ruban des bocages et ruban des fortifications) permettra d'arpenter le périmètre de projet et de mettre en valeur ses aménités naturelles, paysagères et historiques.</p> <p>Le projet prévoit des rubans qui sont des aménagements d'environ 5 mètres de large pour les modes actifs piétons et cycles, qui permettent des usages de balades et de boucles de promenade pour desservir différents lieux de destination avec des usages de loisirs, ludiques et sportifs. Les rubans s'articulent d'Euralille jusqu'à la Deûle pour le ruban lillois qui accompagne l'écosystème forestier des fortifications et le ruban madeleinois l'écosystème des bocages, tandis que le ruban de la Deûle s'accompagne d'un écosystème de ripisylve.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des espaces nourriciers pour les habitants : dupliquer le verger de maraude de la Plaine Churchill, redévelopper les jardins familiaux plutôt que les supprimer, développer l'agriculture urbaine avec une exploitation biologique sur le SILILAM - Ouvrir et requalifier les espaces du SILILAM pour permettre aux madeleinois d'en profiter 	<p>Les rubans lillois et madeleinois se dessineront de part et d'autre du tracé du tramway et du boulevard apaisé. Ils seront accessibles via le tramway et connectés aux villes voisines.</p> <p>Il est prévu de requalifier le site de l'ex-SILILAM notamment en y implantant une ferme urbaine portée par la Ville de La Madeleine. Le projet prévoit également sur le secteur de l'ex-SILILAM un paysage nourricier et des vergers qui pourraient être accessibles au grand public. Le ruban madeleinois des bocages permettra d'accéder et de traverser le site de l'ex-SILILAM avec des espaces ludiques, des vergers et de longer la ferme urbaine de La Madeleine. Le projet prévoit que le site de l'ex-SILILAM soit ouvert et accessible aux habitants et métropolitains.</p> <p>L'agriculture urbaine est un des éléments structurants du projet. Tout en participant au bien-vivre et à la convivialité, l'agriculture urbaine permet de soutenir la biodiversité et inclue une dimension forte sur le plan pédagogique. La ferme urbaine de La Madeleine, prévue sur le site de l'ex-SILILAM, constitue un des lieux supports identifiés pour développer cette activité.</p> <p>Le projet ne prévoit pas de piscine olympique ou d'équipement de ce type au stade du plan-guide. (cf. Plan piscine 2 de la MEL : https://www.lillemetropole.fr/communique-de-presse/plan-piscine-2-6-projets-de-construction-ou-dextension-de-piscines-sont-deja)</p>
<p>Répondre aux enjeux du réchauffement climatique</p> <p>Contributions : n°19, 26, 28, 69, 83, 119, 123, 126, 129, 133</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les qualités arborées du site, développer sa capacité de rafraîchissement, pour contribuer au bien-être des habitants - Engager une restauration écologique des berges des cours d'eau et des canaux 	<p>Le projet articule sa réflexion autour de l'écosystème de l'arbre, des bénéfices que celui-ci peut apporter avec une approche forestière (réduction des températures de l'air à proximité) tout en veillant à la complémentarité des essences végétales. À ce stade du plan-guide, la plantation d'environ 20 000 arbres est envisagée.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et développer les écosystèmes des zones humides présents sur le site - Des espaces capables de lutter contre le réchauffement climatique : sécheresse et inondation à conserver et préserver - Mettre en avant l'importance écologique et les bienfaits de ces espaces de nature pour les usagers 	<p>La palette végétale sera définie au regard des enjeux climatiques, de lutte contre l'effet d'ilot de chaleur urbain et de captation carbone, de voisinage avec les zones humides et les cours d'eau. Elle sera définie précisément dans les prochaines études à mener.</p> <p>La gestion de l'eau présente sur le site (Canal de la Deûle, Bras de la Basse Deûle, eaux grises, eaux claires parasites et eaux d'exhaure) correspond à une préoccupation importante à l'échelle du projet. Un bureau d'études spécialisé sur les questions de l'eau dans les projets urbains est intégré au groupement de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Le plan-guide vise avant tout à restituer aux êtres vivants des espaces verts de qualité en termes de surface d'un seul tenant, de diversité des milieux et bien connectés entre eux. Le projet s'inscrit au sein des trames vertes et bleues métropolitaines et participera à renaturer les abords des cours d'eau au sein du périmètre.</p> <p>Le projet prévoit une dimension pédagogique, de suivi et de sensibilisation aux enjeux climatiques et de biodiversité associés.</p>
Intérêt pour la faune et la flore, enjeux de cohabitation entre humain et non-humains Contributions : n° 03, 08, 09, 10, 11, 15, 16, 19, 22, 23, 24, 26, 28, 54, 66, 73, 83, 95, 105, 119, 135	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et réintroduire des espèces - Permettre le déplacement de la faune en créant des passages spécifiques - Trouver des compromis d'aménagements pour garantir autant les usages du vivant humain que du vivant non-humain (faune et flore) - Maintenir des espaces sanctuarisés, repaires d'une grande biodiversité 	<p>C'est toute l'ambition portée par le projet : le plan-guide du vivant se focalise sur le retour des espèces dites cibles. Le projet prévoit de conforter et compléter les écosystèmes existants (forestier, bocager et ripisylve de la Deûle) avec une réflexion approfondie sur le rôle de la renaturation des sols et de la complémentarité des espèces et essences spécifiques à chaque écosystème.</p> <p>Une analyse des corridors écologiques, sur la base d'inventaires de la faune et de la flore sur 4 saisons (en cours de constitution), visera à éviter les effets de coupure par la proposition de solutions en faveur des espèces.</p> <p>La poursuite des études permettra de déterminer en accord avec le projet de réaliser trois écosystèmes, les besoins vitaux de chacune des espèces et essences et de tenter d'y apporter une réponse physique et spatiale au travers du projet.</p>

		<p>Un équilibre sera à trouver entre les espaces de nature préservée et ceux qui permettront le développement de nouveaux usages pour les habitants. Les espaces plus densément plantés seront dédiés à la biodiversité.</p>
<p>Préserver les espaces verts de constructions</p> <p>Contributions : n° 14, 22, 23, 26, 27, 81, 83, 91, 106, 118, 121, 123, 128, 129, 133</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inverser la tendance à l'imperméabilisation des sols pour maintenir un maximum d'espaces verts - Rendre inconstructible les espaces naturels permis dans le PLU3 - Privilégier la végétation et la préservation du paysage plutôt que la construction - Mettre le vivant au centre des réflexions et des transformations du site - Préserver les identités du périmètre d'Euralille à la Deûle (secteur Euralille v/s secteur Pasteur-bords de Deûle ↔ secteur construit v/s secteur espaces naturels). 	<p>L'ambition du projet est de s'appuyer sur les espaces verts et parcs déjà existants pour développer une continuité paysagère allant de la Deûle jusqu'au quartier des gares et le boulevard Hoover. Il s'agit de créer un paysage régulateur de climat et support de continuités écologiques en restaurant et renaturant les sols, en développant des complémentarités d'essences et d'espèces pour tous les êtres vivants des différents écosystèmes qui seront réalisés et amplifiés.</p> <p>Le projet vise à hybrider développement urbain et nature en ville tout en se rapprochant des objectifs ZAN à l'horizon 2050 : les nouvelles constructions viseront en premier lieu les espaces déjà urbanisés et les emprises de l'infrastructure autoroutière qui seront réduites au profit d'espaces déminéralisés.</p>
<p>Des usages autour de l'eau</p> <p>Contributions : n° 16, 17, 22, 62, 86, 90, 99</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Changer le regard sur les usages liés à l'eau : possibilité de baignade sur certains segments, randonnée canoë, des fontaines dans les parcs. 	<p>Le développement de nouveaux usages sur la Deûle est contraint par une circulation importante de péniches qui sera amenée à s'intensifier avec la mise au grand gabarit du canal.</p> <p>La gestion de l'eau présente sur le site (Canal de la Deûle, Bras de la Basse Deûle, eaux grises, eaux claires parasites et eaux d'exhaure) correspond à une préoccupation importante à l'échelle du projet. Un bureau d'études spécialisé sur les questions de l'eau dans les projets urbains est intégré au groupement de maîtrise d'œuvre. Les objectifs de bon état sanitaire de la Deûle et de ses bras en vue de la rendre baignable dépassent le cadre du projet.</p>

> THEMATIQUE « PAYSAGE HERITE »

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
<p>Rendre visible et valoriser la présence de l'eau</p> <p>Contributions : n° 04, 20, 22, 27, 31, 33, 36, 38, 39, 40, 43, 46, 47, 48, 56, 58, 70, 73, 76, 82, 90, 119, 126, 134</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble du site manque de cohérence ; l'eau est organisatrice du territoire et peut servir de fil conducteur à sa remise en cohérence - Renforcer le lien à l'eau (tourner les aménagements « vers le Canal de la Deûle », recréer les canaux et les continuités de l'eau etc.) - Reconsidérer l'eau sur le territoire et valoriser sa présence - L'eau est un élément potentiel de valorisation de la métropole encore trop peu exploité - Donner à voir l'eau présente sur le site, les différents bras d'eau et développer son attractivité 	<p>Le projet a pour ambition de revaloriser la place de l'eau et les milieux associés au sein du périmètre. Les rubans et notamment celui de la Deûle et ses canaux permettront de reconnecter le territoire à ces espaces.</p>
<p>Mettre en valeur les patrimoines et potentiel du site</p> <p>Contributions : n°04, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 43, 46, 47, 49, 56, 60, 61, 62, 64, 69, 70, 89, 134</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine militaire, naturel, une histoire riche, dont beaucoup d'éléments — et parfois la simple existence des lieux — sont inconnus ou mal connus des participants - Dégager, entretenir et nettoyer la végétation pour voir les intérêts du site - Mettre en lumière l'histoire du site (remparts, fortifications) - Mettre en valeur la biodiversité du site 	<p>Le projet tire profit des spécificités historiques du site, et cherche à valoriser ses aménités naturelles et patrimoniales, au travers notamment des rubans.</p>
<p>Questionnement sur le devenir des zones militaires encore en activité</p> <p>Contributions : n°21, 22, 30, 103</p>	<p>Des espaces militaires fermés importants sur le secteur qui posent question sur le maintien des activités en fonction</p>	<p>Des échanges sont initiés avec l'Etat pour éventuellement libérer des emprises paysagères sans affectation et à minima y mettre en œuvre une gestion respectueuse de la biodiversité. Mais les emprises militaires fonctionnelles ne sont pas à ce stade remises en cause et sont à prendre en compte dans la mise au point du projet.</p>

> THEMATIQUE « PAYSAGE FRAGMENTÉ »

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
Problématique de continuités et enjeux de connexion Contributions : n° 02, 21, 26, 30, 34, 38, 41, 43, 44, 45, 46, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 60, 61, 64, 65, 66, 69, 82, 86, 94, 100, 103, 108, 118, 119, 120, 125, 127, 129, 131, 133, 134, 135	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des continuités piétonnes et de parcours cyclables - Parer au manque d'accessibilité du site - Le site est aussi constitué de lieux inhospitaliers et de beaucoup de limites difficiles à franchir, qui ne donnent pas envie : il faut réparer ce site - Connecter davantage les différentes zones du projet (liens des gares, liens entre les bras de Deûle, liens entre les cheminements, entre les quartiers, entre les villes) - Faciliter et adapter les accès et les traversées en fonction des modes de déplacements - Régler les problématiques de franchissements et de traversées et atténuer les coupures et discontinuités pour les mobilités douces - Offrir des continuités pour un déplacement sécurisé et efficace aux mobilités actives - Relier les espaces et les quartiers en développant des corridors écologiques et des continuités pour les mobilités douces - S'affranchir de la circulation et relier les espaces verts entre eux 	<p>Le projet a pour ambition de renforcer les continuités cyclables et piétonnes au sein du périmètre et de s'intégrer au sein d'un réseau métropolitain, pour assurer un confort d'usage pour les promeneurs (via les rubans qui connectent le nord et le sud du périmètre, de part et d'autre du futur boulevard urbain) comme pour les trajets domicile-travail du quotidien (réseau vélo +).</p> <p>Les études ultérieures plus détaillées devraient permettre d'identifier les réponses à apporter ou les éventuelles contraintes pour limiter au maximum les effets de coupure sur ces axes.</p> <p>Les rubans, éléments forts du projet (autour de la Deûle et ses canaux, des milieux forestiers et des milieux bocagers), ont également vocation à recréer des écosystèmes continus inscrits au sein des trames vertes et bleues métropolitaines.</p>
Place de l'infrastructure routière et de la voiture	<ul style="list-style-type: none"> - Les flux sont très impressionnantes au niveau du carrefour Coubertin, les liens transversaux entre Lille et la Madeleine doivent être apaisés 	Le projet prévoit de réduire la place de la voiture et l'infrastructure autoroutière. Cette réduction et cet apaisement devraient permettre de réduire les

<p>Contributions : n° 16, 19, 20, 21, 28, 32, 44, 50, 51, 53, 55, 57, 58, 60, 66, 67, 87, 97, 111, 112, 116, 118, 119, 122, 125, 127, 129, 130, 131, 133, 134</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un boulevard qui constitue davantage une autoroute et rend le site inconfortable (continuités, bruit...) - Enterrer le périphérique - Réduire la place de la voiture par un remplacement de ces voies pour d'autres mobilités - Simplifier et fluidifier le trafic routier - Repenser les infrastructures routières de ce territoire qui sont à ce jour de l'ordre du langage autoroutier : ronds-points Pasteur, Coubertin et Pont Royal et boulevard Schuman 	<p>nuisances associées à l'infrastructure autoroutière.</p> <p>Le projet ne prévoit pas de couvrir le périphérique mais de réduire son emprise pour en réduire les flux et la vitesse au profit notamment des transports en commun et les voies vélo+.</p> <p>Les carrefours auront vocation à être simplifiés. Le projet envisage de réduire les infrastructures pour libérer de la place et apaiser la circulation.</p>
<p>Privilégier et favoriser l'usage des mobilités douces et des transports en commun</p> <p>Contributions : n° 49, 54, 58, 63, 66, 67, 70, 80, 90, 103, 105, 108, 110, 112, 114, 115, 118, 119, 122, 125, 129, 130, 131, 132, 133</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Remailler et réorganiser l'ensemble des déplacements, donner la priorité au maillage du réseau de déplacement doux - Apaiser les déplacements piétons et cyclables grâce au traitement paysager - Favoriser la multimodalité et le partage des voies entre les différents modes de transports (sens de circulation — sécurité) - Développer le réseau et l'usage des transports en commun dont une gare routière - Faciliter l'usage efficace, confortable, sûre et agréable du vélo et de la marche - Séparer les différents modes de déplacements 	<p>Le projet a pour ambition de renforcer les continuités cyclables et piétonnes au sein du périmètre et de s'intégrer au sein d'un réseau métropolitain, pour assurer un confort d'usage pour les promeneurs (via les rubans) comme pour les trajets domicile-travail du quotidien (réseau vélo +).</p> <p>Les infrastructures cyclables pensées par le projet sont en majorité isolées de la voirie par des aménagements paysagers (rubans et réseau vélo +). Les rubans constituent des axes partagés entre les vélos et les piétons, à vocation de promenade. Le réseau vélo +, sera lui exclusivement réservé aux cycles.</p> <p>Le projet étudie le déplacement des cars longues distances suivant des modalités et une localisation future qui restent à déterminer.</p>
<p>Améliorer la lisibilité du territoire et problématique de signalétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Flécher pour aider à se repérer et indiquer les continuités des parcours - Installer un balisage pour sécuriser le croisement des différentes mobilités 	<p>Le projet prévoit d'améliorer et simplifier la lisibilité des parcours pour les différents modes.</p>

Contributions : n°47, 56, 63, 64, 65, 67, 88	<ul style="list-style-type: none"> - Créer davantage de continuités des parcours entre extramuros et intramuros et améliorer leur fléchage et leur lisibilité - Des fonctionnements contre-intuitifs qui rendent les usages compliqués (ex : pont Royal) 	Une réflexion est également menée pour améliorer la signalétique et le système d'information pour accéder au pôle des gares et aux différents parkings.
----------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

> THEMATIQUE « PAYSAGE INVERSE »

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
Périmètre, accroches connexions et continuité Contributions : n°24, 39, 48, 61, 62, 67, 68, 69, 79, 85, 86, 113, 119, 127, 128, 129, 131, 133, 134, 135	<ul style="list-style-type: none"> - Etendre le périmètre notamment aux bords de Deûle et aux Grands Boulevards. - Choisir un périmètre cohérent avec un projet ayant pour objectif une préservation et une connexion aux espaces naturels, rompre les ruptures entre les villes. - Faire le lien avec l'avenue du Peuple Belge, favoriser les liens transversaux vers La Madeleine - Relier les différentes parties du site de projet : espaces verts, eaux, voiries, quartiers - Assurer tant les continuités de transport que les continuités vertes - Créer une continuité verte de Saint-Sauveur à la Citadelle en valorisant l'existant et développant des nouvelles trames vertes - Améliorer les transitions entre les espaces (espaces verts et abords du périphérique) 	<p>Le projet ne prévoit pas d'extension de périmètre aux bords de Deûle et aux Grands Boulevards, situés dans l'aire d'influence du projet. Cependant le projet tient compte des projets sur ces secteurs.</p> <p>Le projet met en évidence des enjeux de continuités écologiques et de trame verte sur certains axes structurants entre le périmètre et au-delà du périmètre.</p> <p>Le projet est d'intérêt intercommunal car il s'étend sur les 4 villes de la MEL et fait le lien avec d'autres projets cités : Bords de Deûle, Grands Boulevards, Peuple Belge, Bras de la Basse Deûle etc.</p>

<p>Problématiques de nuisances</p> <p>Contributions :</p> <p>n° 16, 20, 21, 62, 65, 68, 70, 75, 77, 51, 125</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des pollutions sonores, visuelles, aériennes qui mettent à mal le potentiel de verdure - Réduire les nuisances sonores 	<p>La transformation de l'infrastructure actuelle en boulevard urbain au profit d'une circulation plus apaisée et favorable aux modes doux et transports en commun permettront un report modal important.</p> <p>Les nuisances (pollution de l'air, bruit) liées à la vitesse et à la concentration des véhicules sur l'axe seront ainsi réduites. Les impacts du projet sur l'ambiance acoustique et la qualité de l'air seront étudiés pour permettre d'optimiser le projet sur ces aspects et de développer des zones de calme au sein du périmètre.</p>
<p>Aménager et apporter des aménités</p> <p>Contributions :</p> <p>n° 54, 61, 62, 63, 68, 76, 78, 96, 98, 99, 102, 104, 113, 135</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager le territoire pour plus de sécurité - Installer des équipements (local vélo, espaces de convivialité : bancs, tables de pique-nique, aires de jeux etc.) 	<p>Le projet prévoit des espaces ouverts permettant d'accueillir des usages de loisirs, ludiques et sportifs. Des études plus détaillées d'espaces publics permettront de définir les équipements et le mobilier.</p> <p>L'aménagement de ces espaces permettra d'en faire des lieux de destination. La sécurité des espaces sera à prendre en compte dans leur conception.</p>
<p>Réflexion sur les constructibilités</p> <p>Contributions :</p> <p>n°35, 73, 76, 117, 119, 123, 129</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Porter une réflexion sur la constructibilité du site au regard de son contexte urbain - Requalifier les bâtiments existants avant d'en construire des nouveaux et ainsi anticiper la mutation du secteur tertiaire 	<p>Le projet prévoit le développement de nouveaux programmes de logements ou de tertiaires principalement imaginés sur le cœur historique d'Euralille.</p> <p>Cette programmation complémentaire viendra renforcer l'offre existante en logements et espaces de travail pour améliorer la qualité de vie du quartier. Le développement de commerces et services est aussi abordé pour compléter l'offre existante.</p> <p>Sur l'existant, de multiples facteurs (décret tertiaire par exemple) vont pousser les acteurs et propriétaires (parc de logements et immeubles tertiaires) à engager des rénovations énergétiques d'ampleur.</p>

> AUTRES SUJETS

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
Concertation Contributions : n° 42, 47, 84, 119, 127, 128, 129, 131	Demande de consulter les habitants tout au long sur le projet - Besoin d'avoir une vision d'ensemble et de mieux comprendre le projet afin de donner un avis - Quel est sa réelle finalité ? Pourquoi concerter maintenant ? Est-ce pour permettre à des zones non constructibles de devenir constructibles ?	Au-delà de la présente concertation qui accompagne l'élaboration du projet, une démarche de concertation continue sera mise en œuvre avec l'ensemble des citoyens et acteurs institutionnels afin de poursuivre la mise en œuvre du projet et accompagner sa réalisation. Le dispositif de concertation suivant les phases 1 et 2 a permis en première phase de mieux appréhender le territoire de projet et ses enjeux de mutation, tandis que la seconde phase a permis de concerter pendant l'élaboration du plan-guide de l'équipe lauréate du dialogue compétitif. Il est rappelé qu'en première phase le lauréat du dialogue compétitif n'était pas encore connu. La finalité de la concertation est d'accompagner cette phase de définition des grands principes de projet très en amont. Le projet sera amené à évoluer et se préciser sur la base de ces grands principes concertés.
Insertion Professionnelle dans le cadre des travaux Contribution : n° 93		Le projet au stade des grands principes du plan-guide n'en est pas à une phase de travaux. Cependant les clauses d'insertion pourront être mises en œuvre dans le cadre de futurs marchés de travaux.
Gouvernance Contribution : n° 135	Avec VNF, les habitants, les associations, lycée horticole	La démarche de concertation associe les habitants mais aussi les grands acteurs du territoire. Le projet dans ses grands principes a été partagé avec les Voies Navigables de France (VNF) et notamment pour des sujets particuliers d'interface de projets avec le pont Royal et le devenir de l'écluse.
Propreté du site Contribution : n°135	Faire en sorte que le territoire soit propre	Le projet devra intégrer dans les études plus détaillées d'espaces publics la gestion de la propreté.

Budget Contributions : n°121, 124, 131	Comment cette opération sera financée ?	Le montage du projet doit permettre d'arrêter ses modalités de financements, notamment avec les recettes liées à la vente de terrains à bâtir. Néanmoins, le projet devra faire l'objet d'investissements importants couverts par les collectivités car les droits à construire ne pourront couvrir les dépenses d'aménagement des espaces publics et d'équipement des 200 hectares du projet.
----------------------------------------	-----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

partie 2—

Concertation phase 2

« ÉLABORATION DU PLAN-GUIDE »

DU 15 NOVEMBRE 2023 AU 1^{ER} MARS 2024

LES OBJECTIFS DE CETTE DEUXIÈME PHASE

- Partager et porter à connaissance des métropolitains et métropolitaines la démarche de projet proposée par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue à l'issu du dialogue compétitif basée sur l'ambition d'un plan-guide du vivant. L'équipe de maîtrise d'œuvre menée par l'agence Ter a effet été retenue pour la qualité de cette démarche qui s'articule autour de cinq items : respirer, se nourrir, se mouvoir, s'épanouir et habiter/travailler. Ce porté à connaissance a été réalisé à travers différents média : journal, modules d'exposition, permanences et ateliers.
- Recueillir les avis pour alimenter l'élaboration du plan-guide du vivant : les métropolitains étaient invités à réagir aux premières intentions du projet basées sur le plan-guide du vivant et ses cinq grandes thématiques et apporter toutes autres contributions qu'ils jugeaient utiles au développement de ce territoire. A cette fin, les citoyens étaient invités à participer à un ou des ateliers thématiques et/ou à contribuer directement sur la plateforme numérique ou les registres papiers en mairies.

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE & CALENDRIER

1.1 MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION DU PUBLIC

Cette concertation s'est déroulée selon plusieurs modes de communication.

Ceux définis par la délibération :

- Annonces légales dans la Voix du Nord et Nord Eclair
- Affiche légale à la Métropole Européenne de Lille et dans les mairies des 4 villes partenaires
- Publications sur les sites institutionnels de la MEL, des 4 villes et de la SPL Euralille
- Publications sur les réseaux sociaux
- Publications d'articles dans : MEL la revue n°42, les magazines municipaux

À ces dispositifs se sont ajoutés :

- Diffusion de communiqués de presse
- Installation de modules d'exposition dans l'espace public
- Communication sur les réseaux sociaux de la SPL Euralille
- Diffusion du journal de la concertation et du flyer de la concertation dans différents lieux clefs des 4 communes
- Tenue de 8 permanences dans l'espace public
- Mise en ligne sur la chaîne Youtube de la MEL de la restitution des ateliers et permanences

1.2 MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER

Un dossier d'information a été élaboré et mis en ligne sur la plateforme participative de la MEL. Il comprend :

- Affiche légale – MEL
- Modules d'exposition de la concertation (panneaux et totems)
- Journal de la concertation
- Photographies du site
- Supports de tous les ateliers et du temps de restitution
- Schéma des intentions
- présentation du projet de requalification de la Basse Deûle

L'ensemble des dates des ateliers et permanences figuré également sur la plateforme numérique.

1.3 MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Mise à disposition du 15 novembre 2023 au 1^{er} mars 2024 inclus d'un registre papier destiné à recueillir les avis dans les mairies de Lille, La Madeleine, Saint-André-lez-Lille et Lambersart, aux heures habituelles d'ouverture
- Mise à disposition d'un espace de contributions ouverts à tous en ligne sur la plateforme de la MEL (<https://www.registre-numerique.fr/concertation-grand-euralille-phase-2/>) ouvert du 15 novembre 2023 au 1er mars 2024 inclus
- Les 8 permanences et 8 ateliers (6 ateliers grand public et 2 ateliers jeunes publics) ont été également l'occasion pour les parties prenantes de s'exprimer. Un temps de restitution s'est tenu le samedi 16 mars afin de partager aux participants la synthèse de leurs contributions lors des ateliers et permanences

1.4 CALENDRIER

18 novembre 2023	Permanence : berges de la Deûle à proximité du Colysée Lambersart
21 novembre 2023	Permanence : marché de la place du Général de Gaulle Saint-André-lez-Lille
21 novembre 2023	Permanence :groupe scolaire Schuman (rue du Général Leclerc) Saint-André-lez-Lille
24 novembre 2023	Permanence :marché de la place des Fusillés et des Déportés La Madeleine
28 novembre 2023	Permanence : marché de la place de la République au Canon d'or Lambersart
03 décembre 2023	Permanence : marché du Vieux-Lille, place du Concert / Lille
07 décembre 2023	Permanence : place des Buissons / Lille
13 janvier 2023	Permanence : entrée de la Citadelle à proximité du monument aux pigeons voyageurs / Lille
09 décembre 2023	Atelier d'ouverture «Présentation du territoire et du projet» Métropole Européenne de Lille
20 janvier 2024	Atelier thématique « Se nourrir » La Chaufferie Huet / La Madeleine
24 janvier 2024	Atelier thématique « Respirer » Colysée / Lambersart
31 janvier 2024	Atelier thématique « Se mouvoir » Maison des mobilités durables / Lille
07 février 2024	Atelier thématique « S'épanouir » Salle St-Jean / Saint-André-lez-Lille
14 février 2024	Atelier jeune public #1
15 février 2024	Atelier thématique « Habiter/Travailler » Maison des mobilités durables / Lille
21 février 2024	Atelier jeune public #2
16 mars 2024	Atelier de restitution de la concertation (permanences et ateliers) Métropole Européenne de Lille et en distanciel



2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Un dispositif de concertation pour prendre connaissance et réagir aux intentions portées par un plan-guide du vivant et contribuer à son élaboration.

Cf. Annexe 04

DES PERMANENCES

Aller vers les usagers dans les lieux de la vie quotidienne des 4 villes partenaires, les informer sur le projet et la démarche, susciter leur participation et récolter leurs avis, leurs envies et idées sur le devenir du territoire

DES ATELIERS ET UN TEMPS DE RESTITUTION

Un atelier d'ouverture pour présenter la démarche du plan-guide du vivant. Cinq ateliers thématiques afin d'approfondir chaque notion du plan-guide du vivant.

Un temps de restitution pour partager la synthèse des contributions issues des ateliers et des permanences.

En présence de l'agence Ter.

DES MODULES D'EXPOSITION & UN JOURNAL DE LA CONCERTATION

Installation dans l'espace public de modules d'exposition répartis sur les 4 villes partenaires.

Édition du premier numéro du Journal de la concertation.

SCHÉMA DES INTENTIONS

Présenter au grand public sous forme d'une cartographie les grandes intentions du plan-guide du vivant.

EN LIGNE ET EN MAIRIES

Informations en ligne sur la plateforme de la MEL, sur les sites et réseaux sociaux des villes partenaires et de la SPL Euralille.

Les journaux de la concertation étaient disponibles dans les hôtels de ville des 4 villes partenaires.



2.1 URBANISME DU VIVANT

En août 2023, c'est l'équipe menée par l'agence Ter qui est retenue pour réaliser le plan-guide. L'équipe propose de répondre aux 3 ambitions fixées par la MEL et les villes (cf. p.4) par l'élaboration d'un plan-guide du vivant.

Cette équipe rassemble des experts avec des compétences multiples : paysagistes, écologues, urbanistes, architectes, bureaux d'études techniques, experts mobilités, experts environnement... Chacun apporte ses connaissances et expériences pour répondre à la complexité du projet et garantir sa faisabilité.

L'approche de l'équipe Ter repose sur un nouvel urbanisme qui laisse une place primordiale au vivant et ses besoins : respirer, se nourrir, se mouvoir, s'épanouir, habiter/travailler.

L'équipe propose :

- De s'appuyer sur les espaces verts et parcs déjà existants pour développer une continuité paysagère allant de la Deûle au pied des gares. Il s'agit de créer un paysage régulateur de climat en restaurant les sols, développant un paysage accueillant et bénéfique pour tous les êtres vivants (habitants, habitantes, espèces animales et végétales)
- De transformer le périphérique en un boulevard apaisé et facilement traversable, favorisant les transports en commun, le développement des mobilités douces et des traversées entre les 4 villes
- De poursuivre la dynamique de projets d'Euralille au profit de la mixité programmatique, d'une vie de quartier intensifiée et en accompagnant le développement du réseau de transports en commun.

L'intention de l'équipe Ter est de créer une cohabitation, un voisinage entre humains, animaux et végétaux et créer des continuités territoriales.

Les 5 thématiques du futur plan-guide du vivant

> RESPIRER

L'équipe Ter articule sa réflexion autour de l'écosystème de l'arbre, des bénéfices que celui-ci peut apporter avec une approche forestière (réduction d'environ 5 degrés des températures de l'air à proximité) tout en veillant à la complémentarité des essences végétales.

> SE NOURRIR

Le projet propose pour l'humain une réflexion sur la place de l'agriculture locale, de sa production jusqu'à sa consommation. Du côté faune, il défend le besoin de retrouver une plaine fertile, propice à l'épanouissement des espèces animales, en offrant ainsi un couvert et une diversité de milieux, de nourritures végétales, pour garantir l'amplitude de l'écosystème animal.

> SE MOUVOIR

La création du boulevard urbain apaisé favorisant les transports en commun et les modes actifs, en synergie avec le projet de tramway, sera un élément structurant du projet. De cette proposition pourront cohabiter des chemins de promenade, des pistes cyclables adaptées à toutes les vitesses, une offre de transports en commun et le boulevard apaisé.

> S'ÉPANOUIR

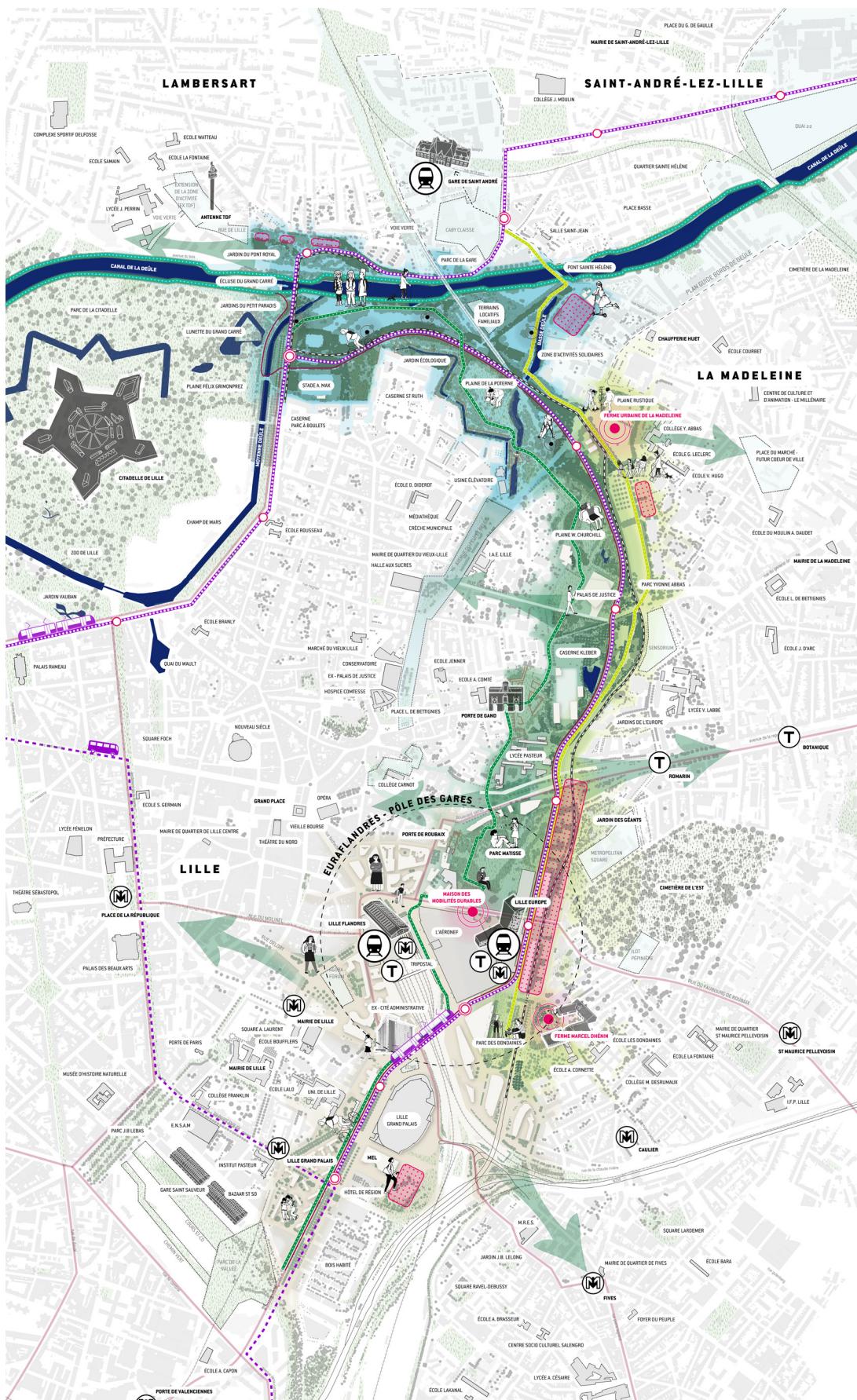
Ce voisinage génère de nouvelles interactions, coopérations et imaginaires. Le territoire sera traversable, d'Euralille jusqu'à la Deûle et de ville à ville.

Ces nouveaux parcours de promenade seront jalonnés d'usages et de fonctions à inventer (de contemplation, de jeux pour enfants ou sportives et conviviales, de biodiversité) et de possibles nouveaux équipements.

> HABITER/TRAVAILLER

L'équipe Ter pose un regard sur l'habitat humain et non-humain. L'approche s'articulera autour des principes du bioclimatisme (orientations, maximisation de la pleine terre...), de qualité des logements (ventilation naturelle, organisation des pièces...), de réversibilité de la programmation entre bureaux et logements, de modularité et d'évolutivité des logements. La réflexion se portera sur le développement de la biodiversité et proposera des habitats variés.

Pour permettre aux métropolitains de réagir aux intentions portées par le plan-guide du vivant et ainsi pouvoir donner leurs avis et formuler leurs propositions pour alimenter sa réalisation, le support «schéma des intentions» a été produit.



**SCHÉMA DES INTENTIONS DE PROJET
CONCERTATION PHASE 02**

SITE - éléments de base

Périmètre de projet	Grands équipements	Chemin de fer
Eau	Parc, square	Station de pompage
Bâti existant		
Fortifications		

**PLATEFORME DU VITRYPY
DÉVELOPPER UN PROJET
PAYSAGER D'ENSEMBLE**

- Ecopiste de la Déulle et des canaux
- Ruban des notifications
- Ruban des bocages
- Piste cyclable express
- Ecopiste bocager
- Secteurs de plantation
- Boisements existants

**METTRE EN PLACE UNE
NOUVELLE OFFRE DE MOBILITÉ**

- Ruban de la Déulle
- Ruban des notifications
- Ruban des bocages
- Piste cyclable express
- Tramway
- Nœud d'intermodalité
- Bus à haut niveau de service
- Boulevard goudronné
- Réseaux vélo+

**ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE ET LA
RÉGÉNÉRATION URBAINE**

- Équipement support du projet
- Développement potentiel

**D'EURALILLE —————
À LA
DEÛLE —————**

agence ter
MEDEF
La Gadelaine
Saint André
Lambersart
Simpla SPL

2.2 LES ATELIERS

Au total ce sont 6 ateliers grand-public et 2 ateliers jeune-public qui ont été menés.

> PRINCIPE DES ATELIERS

Les ateliers ont eu pour objectifs

- redre intelligible la notion de plan-guide du vivant et les enjeux propre à chacun des thèmes : respirer, se mouvoir, se nourrir, habiter/travailler, s'épanouir
- comprendre les usages et les perceptions des lieux, du territoire par les participants
- récolter les avis et les idées des participants, leur permettre de proposer des actions pour chaque thématique

a. Atelier d'ouverture

Date : 09/12/2023

Objet : Présentation de la démarche de l'équipe Ter et échanges sur les enjeux du plan-guide du vivant.

Présentation de la démarche par Olivier PHILIPPE, co-fondateur de l'agence Ter.

Animé par Atelier POWA

Nombre de participants : 25 au total

Répartition par communes : Lille - 19 / La Madeleine - 1 / Saint-André - 1 / Lambersart - 2 / Autres - 2

Nombre de contributions : 5

b. Atelier Se nourrir

Date : 10/01/2024

Objet : Ce projet questionne la place de l'agriculture locale et veille à la diversité des essences végétales pour nourrir une variété d'espèce. Comment faire du territoire Euralille à la Deûle un paysage nourricier?

Présentation de la thématique par l'agence Ter

Animé par Atelier POWA

Nombre de participants : 10 au total

Répartition par communes : Lille - 5 / La Madeleine - 3 / Saint-André - 0 / Lambersart - 0 / Autres - 1

Nombre de contributions : 11

c. Atelier Respirer

Date : 24/01/2024

Objet : Face aux changements climatiques, ce projet donne une importance à la place de l'arbre et des plantations afin de faire de ce territoire un arc vert métropolitain. Comment faire de ce territoire un paysage régulateur de climat ?

Présentation de la thématique par l'agence Ter et le bureau d'études Hekladonia

Animé par Atelier POWA

Nombre de participants : 21 au total

Répartition par communes : Lille - 12 / La Madeleine - 0 / Saint-André - 0 / Lambersart - 7 / Autres - 2

Nombre de contributions : 19

d. Atelier Se mouvoir

Date : 31/01/2024

Objet : La reconfiguration du périphérique en boulevard apaisé permettront d'envisager une meilleure cohabitation entre piétons, cyclistes, usagers des transports en commun et automobilistes. Comment demain parcourir ce territoire à pied, à vélo, en tramway, en voiture ?

Présentation de la thématique par l'agence Ter et le bureau d'études Citec.

Animé par Atelier POWA

Nombre de participants : 25 au total

Répartition par communes : Lille - 20 / La Madeleine - 0 / Saint-André - 1 / Lambersart - 1 / Autres - 3

Nombre de contributions : 24

e. Atelier S'épanouir

Date : 07/02/2024

Objet : ce projet d'arc vert offrira différents espaces où imaginer de nouveaux usages et fonctions (jeux, sports, détente, biodiversité...). Comment faire de ce territoire un lieu accueillant pour tous les êtres vivants ? Quels usages et fonctions y développer ?

Présentation de la thématique par l'agence Ter.

Animé par Atelier POWA

Nombre de participants : 19 au total

Répartition par communes : Lille - 5 / La Madeleine - 2 / Saint-André - 6 / Lambertsart - 6 / Autres - 0

Nombre de contributions : 34

f. Atelier Habiter/travailler

Date : 15/02/2024

Objet : Ce projet devra s'interroger sur la mixité programmatique, la réversibilité de la programmation des logements et bureaux avec une approche bioclimatique, la qualité des logements et du cadre de vie pour les humains, la faune et la flore. Comment faire pour rendre ce territoire habitable ?

Présentation de la thématique par l'agence Ter.

Animé par Atelier POWA

Nombre de participants : 12 au total

Répartition par communes : Lille - 7 / La Madeleine - 2 / Saint-André - 0 / Lambertsart - 0 / Autres - 3

Nombre de contributions : 28

g. Ateliers jeune public

Dates : 14/02/2024 & 21/02/2024

Objet : Présentation de la démarche de l'équipe Ter et échanges sur les enjeux du plan-guide du vivant.

Présentation et animation par Atelier POWA

Nombre de participants : 20 au total de 8 à 22 ans

Nombre de contributions : 11



2.3 EN CHIFFRES

Du 15 novembre 2023 au 1^{er} mars 2024, ce sont :

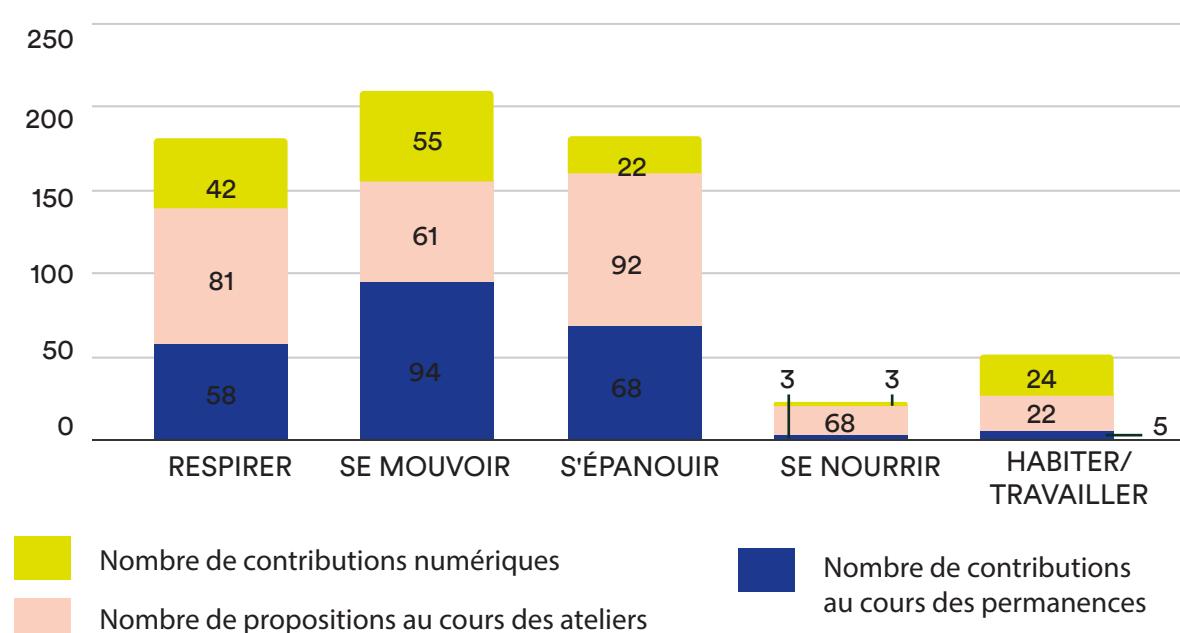
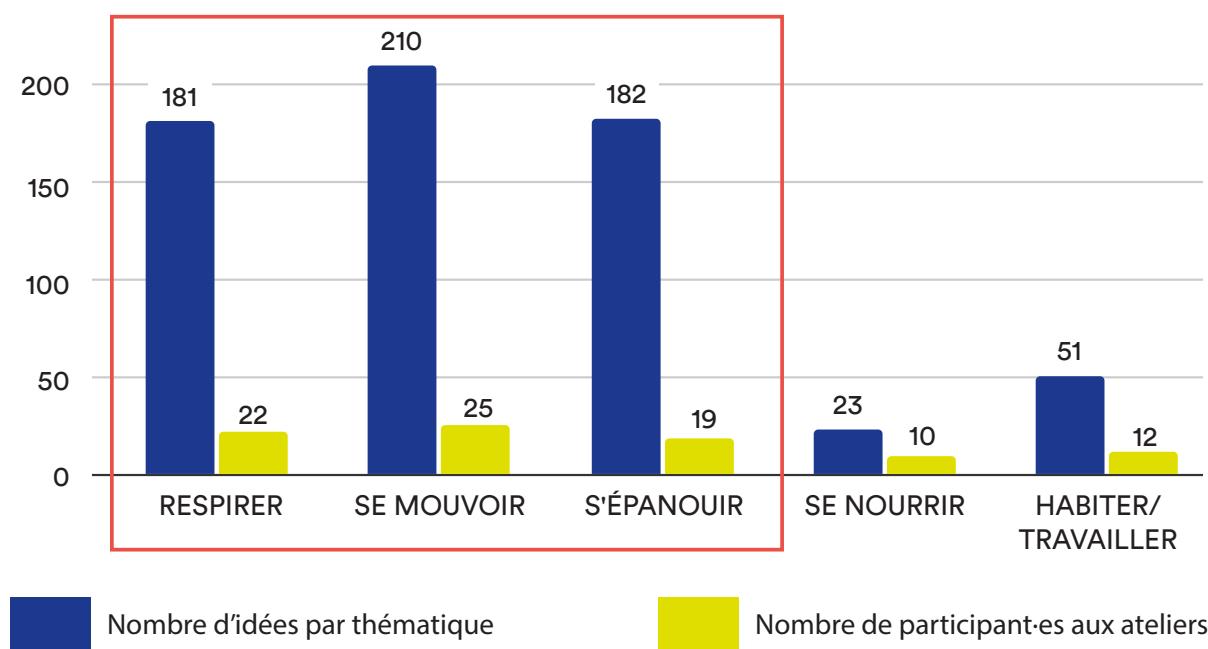
333 personnes au total qui ont participé aux ateliers ou permanences

- Ateliers : 73 participants
dont 52 ont participé à 1 atelier, 23 à 2 ateliers, 27 à 3 ateliers
- Permanences : 280 habitants

259 contributions*

- Ateliers : 132
- Permanences : 93
- Registres villes : 1
- Plateforme MEL : 34

Les thématiques « S'épanouir », « Se mouvoir » et « Respirer » ont recueilli le plus de contributions.

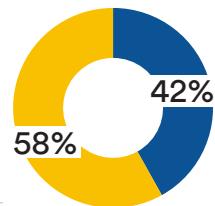
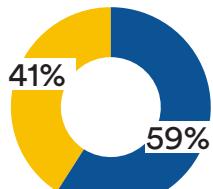


Des dispositifs différents qui permettent de toucher un public varié

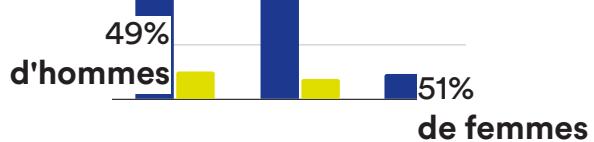
Genre :

> Lors des permanences,
59% de femmes interrogées

> Aux ateliers, **58%**
d'hommes présents



> Une répartition équilibrée au global :



Lors du temps de restitution du 16 mars 2024, 26 personnes ont assisté en présentiel et 13 personnes se sont connectées en visio.



3. CONTRIBUTIONS ET RÉPONSES DES ATELIERS ET PERMANENCES

Cf. annexe 02

3.1 UNE SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUE ET POINT DU PROJET

Les avis récoltés lors de cette phase 2 de concertation émanent des permanences, ateliers, des registres des 4 villes et de la plateforme de la MEL. Les pages ci-après synthétisent les avis recueillis. Deux méthodes ont été retenues pour synthétiser les questions et avis recueillis, selon ce qui a été apprécié, questionné et proposé par les personnes interrogées.

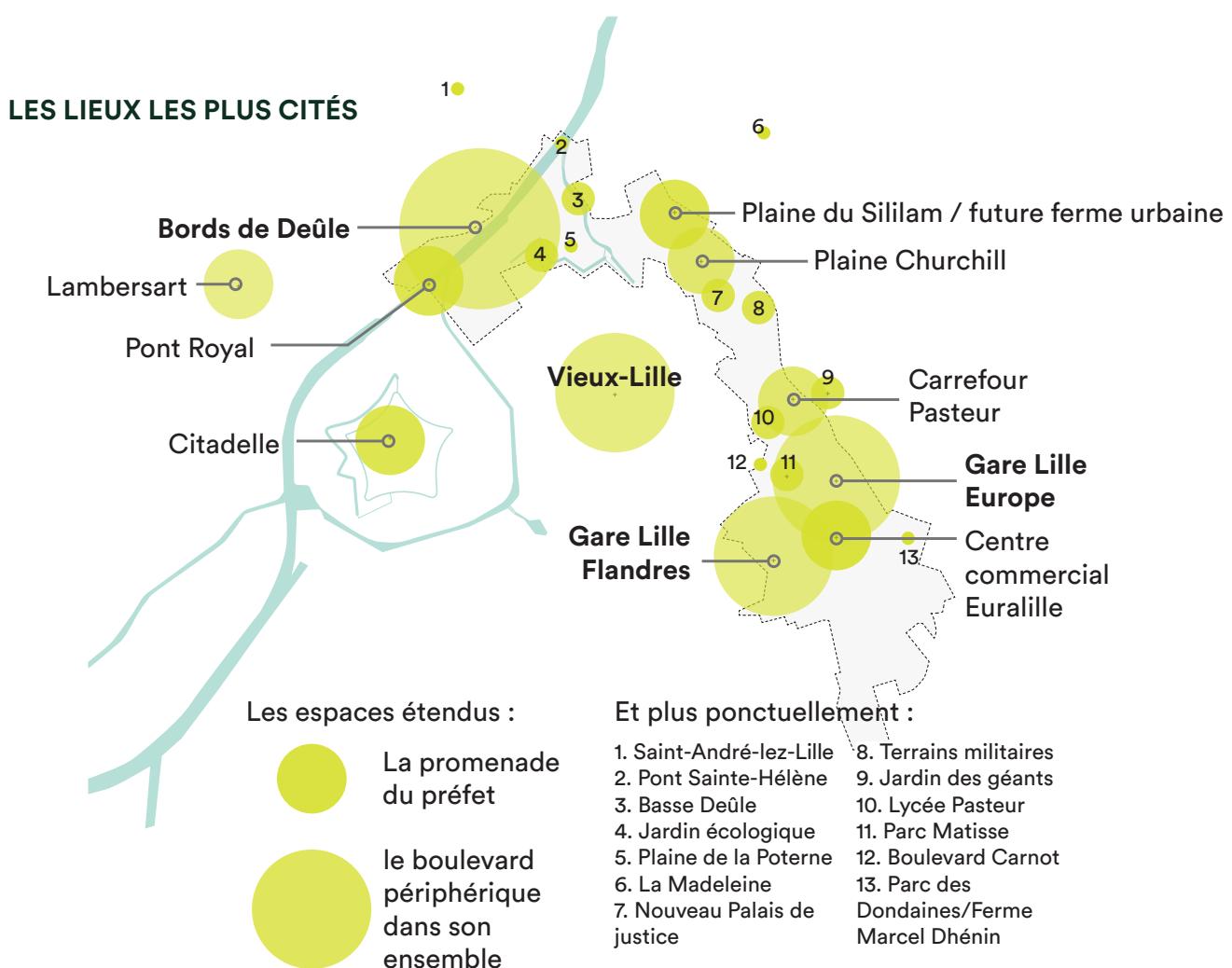
> MÉTHODE DE SYNTHÈSE

Pour pouvoir réunir ces avis divers dans une même synthèse, une méthode d'analyse commune et applicable à tous a été définie. Ce sont les cinq grands thèmes proposés par l'agence TER dans le plan-guide et abordé dans l'exposition et le journal, qui définissent la grille de lecture de ce bilan : Respirer, Se nourrir, Se mouvoir, S'épanouir, Habiter/Travailler.

Sur chacun de ces thèmes, il a été retenu :

- Ce qui apparaissait bien reçu et apprécié, en accord avec les propositions du plan guide.
- Ce qui semblait inciter à la vigilance voire au rejet et éveillait des questions.
- Les propositions visant à enrichir le plan guide et/ou des exemples à suivre.

Les sujets transversaux et récurrents qui concernent les différentes thématiques abordées font également l'objet d'une synthèse : les continuités écologiques et des aménagements modes doux, le patrimoine et la mémoire des lieux, la diversité comme marqueur identitaire du territoire.



> AVIS TRANSERVAUX

a. Des continuités, des continuités, des continuités !

Développer un projet paysager d'ensemble support de continuités pour les mobilités douces
Le mot continuité est de toutes les idées :

- **CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET CONTINUUM DE NATURE** dans le prolongement de la Citadelle jusqu'à Euralille, en passant par les bords de Deûle pour constituer une véritable infrastructure paysagère à l'échelle métropolitaine ;
- **CONTINUITÉS DES AMÉNAGEMENTS PIÉTONS ET CYCLABLES** pour se déplacer et traverser le territoire en sécurité, grâce à la mutation de l'infrastructure routière et la limitation de la voiture.

La question des itinéraires et des boucles de parcours est revenue de manière transversale dans les propositions pour faciliter les déplacements du quotidien, accompagner et guider les déplacements occasionnels, de loisirs ou touristiques et faciliter la découverte du territoire tout en préservant la biodiversité.

Il s'agit de créer un nouveau territoire ouvert et accessible, qui favorise la marche à pied, augmente et sécurise la place donnée aux cyclistes, facilite l'usage des transports collectifs, tout en proposant aux usagers un ensemble de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

b. Le patrimoine et la mémoire des lieux

Intégrer la dimension patrimoniale dans le projet

La question du patrimoine est dans toutes les propositions ! Les participants souhaitent que les traces du passé (tracés, bâtis et vestiges historiques) soient prises en compte et valorisées dans le projet. Il s'agit de se rattacher à l'histoire pour imaginer le projet : tenir compte des tracés historiques afin de préserver et concevoir les espaces bâtis et non bâtis, les horizons, les cheminements, les reliefs... tout en améliorant la qualité de vie des habitants et des habitantes. La question de la médiation autour de ce patrimoine est également évoquée, avec plusieurs propositions de parcours découverte et de signalétique pour raconter l'histoire de ce patrimoine de manière pédagogique : exposition hors les murs, visites thématiques, panneaux ponctuant le parcours, chasses aux trésors...

c. La diversité comme marqueur identitaire du territoire

Faire de ce territoire un lieu de destination et d'animation attractif

Les participants s'accordent sur la volonté de faire de ce territoire un lieu de destination (lieu connu, accessible, ouvert) pour tous les métropolitains. Plusieurs d'entre eux insistent sur la nécessité de le concevoir de manière inclusive, en intégrant tous les usagers et usagères potentiels, humains et non-humains. La diversité est le maître-mot : diversité des paysages, des ambiances, des usages, des mobiliers, mixité des fonctions... Cette diversité doit permettre à ce territoire d'avoir son identité propre.

Deûle Réseau cyclable

écosystème
Biodiversité Usages
Logements Continuité
Eau Signalétique
Tramway Voitures Arbres
Sports parcours & chemins Carrefour Pasteur
Infrastructures Piétons / à pied
Boulevard Plein air Patrimoine Jeux
Carrefours espaces verts Nature
Préserver

> THÉMATIQUE «RESPIRER»

a. Points appréciés

Le projet paysager d'ampleur, la création d'un grand corridor écologique, une ceinture verte sur le pourtour des fortifications qui permet la connexion et l'amplification des espaces verts existants sont largement appréciés et partagés par les participants qui constatent un manque d'espaces verts dans le secteur et appellent de leurs vœux cette « transition verte » d'ampleur métropolitaine. Certains questionnent toutefois le périmètre et souhaitent que des liens soient créés entre ce poumon vert, les centres-villes et les projets alentours en cours ;

b. Points de vigilance et questions

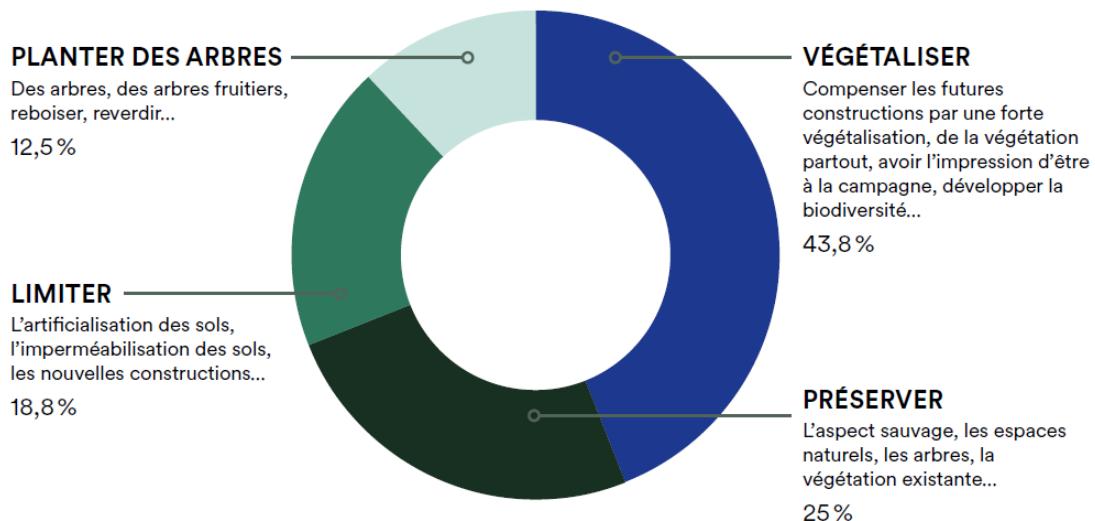
Comme le montre la récurrence des termes «Limiter» et «Préserver» issus des propositions, la question de la préservation de la biodiversité est centrale dans les questionnements des participants. Elle touche aux différents aspects de l'environnement :

- Nombre de participants attirent l'attention sur la préservation du patrimoine arboré et végétal existant. Ils souhaitent limiter l'artificialisation des sols et désimperméabiliser, afin qu'il y ait une plus grande proportion d'espaces verts que d'espaces construits dans le projet
- D'autres s'interrogent sur la manière de préserver le caractère sauvage du territoire : quelle est la proportion d'espaces sanctuarisés (non accessibles aux humains) prévue dans le projet ?
- A l'heure des changements climatiques, la présence de l'eau apparaît également comme centrale dans ce territoire : les participants questionnent la gestion de l'eau envisagée dans le projet
- Enfin, les participants souhaitent que le projet ait un impact sur la pollution de l'air et la pollution sonore induites par les infrastructures routières (condition pour mieux profiter des espaces verts).



c. Propositions : répartition en pourcentage et grands points d'attentions identifiés par les participants

RÉPARTITIONS DES CONTRIBUTIONS



LES POINTS D'ATTENTIONS

- 1. LE DÉVELOPPEMENT DE PAYSAGES, DE MILIEUX ÉCOLOGIQUES ET D'AMBIANCES VARIÉS**
- 2. LA SANCTUARISATION DE CERTAINES PARTIES DU TERRITOIRE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ**
- 3. LE DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX HUMIDES ET LA VALORISATION DES BORDS DE DEÛLE**
- 4. MISE EN PLACE D'UNE « TRAME ARBORÉE CONTINUE » POUR ÉVITER LES RUPTURES DANS LES CONTINUITÉS**

> THÉMATIQUE «SE NOURRIR»

a. Points appréciés

- La thématique de l'agriculture urbaine est bien reçue et intéresse les participants, qui considèrent qu'elle s'inscrit dans la continuité historique du site (présence de pâturages et de jardins ouvriers et familiaux)
- La réalisation d'une nouvelle ferme urbaine à La Madeleine enthousiasme plusieurs participants et n'occasionne pas d'oppositions
- La dimension pédagogique soulevée par la thématique est mise en avant par de nombreux participants qui la considère comme essentielle.

b. Points de vigilance et questions

- Les participants s'interrogent sur la capacité réelle de production agricole sur le territoire d'Euralille à la Deûle, avec plusieurs questions sur les surfaces dédiées à ces activités dans le projet (éviter trop de morcellement). Ils estiment que l'enjeu d'installation d'une nouvelle ferme urbaine réside davantage dans la sensibilisation aux questions environnementales et de biodiversité et dans son potentiel d'être un lieu démonstrateur d'expérimentation que de production en tant que telle.
- La question de la gestion et de la gouvernance de ces lieux ainsi que des moyens alloués est également revenue de manière régulière : les participants s'interrogent sur la mise en lien des deux fermes urbaines (celle de La Madeleine et celle de Lille) et leur complémentarité, certains expriment la volonté de faire du projet de ferme pédagogique de La Madeleine un projet intercommunal voire métropolitain ;
- Un plus petit nombre d'habitants évoque la question de la gestion des déchets et l'idée que le projet participe à la gestion des déchets organiques à grande échelle (création de sols riches).

"beaucoup d'associations existent déjà et méritent d'être mises en lien"

"Créer des lieux ressources de sensibilisation aux démarches agricoles "

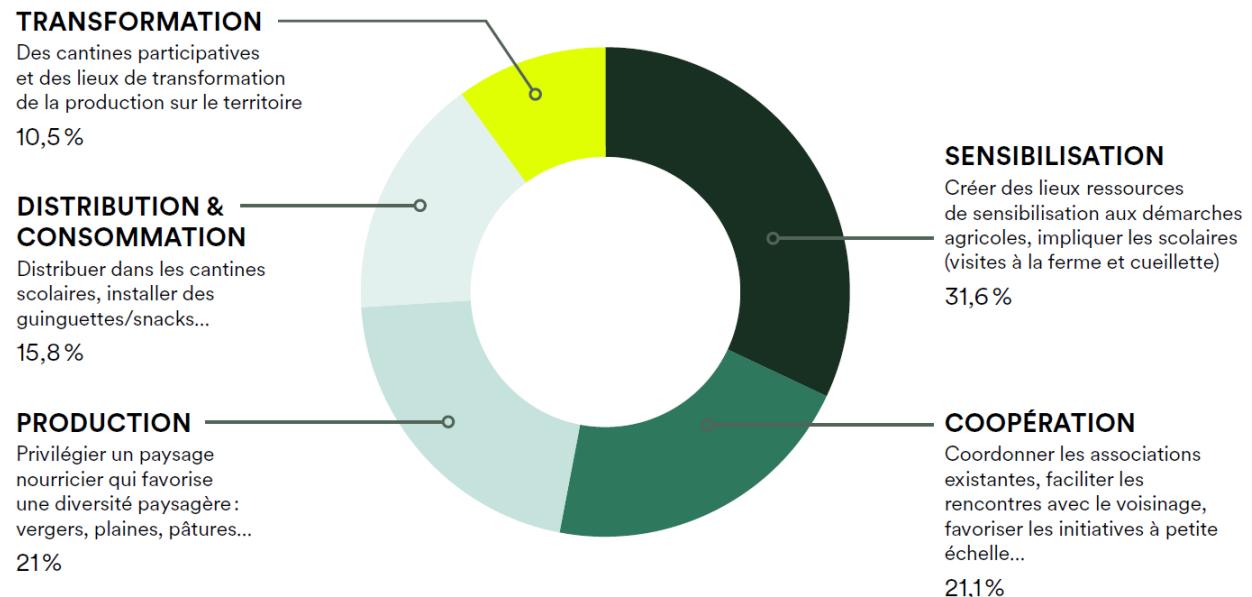
"la vocation pédagogique doit être mise en avant"

"les cantines scolaires pourraient bénéficier de la production agricole"

"Privilégier un paysage nourricier qui offre une diversité paysagère plus que le seul objectif de production agricole"

c. Propositions : répartition en pourcentage et grands points d'attentions identifiés par les participants

RÉPARTITIONS DES CONTRIBUTIONS



LES POINTS D'ATTENTIONS

- 1. UN PAYSAGE NOURRICIER PRIVILÉGIÉ POUR OFFRIR UNE DIVERSITÉ PAYSAGÈRE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE PROJET**
- 2. LA SENSIBILISATION ET LA PÉDAGOGIE AU CŒUR DU PROJET**
- 3. UN LIEU RESSOURCE VERTUEUX D'AGRICULTURE URBAINE À CRÉER, BASÉ SUR LES CIRCUITS COURTS**
- 4. L'INSTALLATION PONCTUELLE SUR LE TERRITOIRE D'ESPACES DE TRANSFORMATION ET/OU DE PETITE RESTAURATION, EN LIEN AVEC LES LIEUX DE PRODUCTION**

> THÉMATIQUE «SE MOUVOIR»

a. Points appréciés

- La réduction de la place dédiée aux véhicules motorisés et le réaménagement de l'infrastructure routière en boulevard urbain franchissable proposant une nouvelle offre de mobilités douces et transports en commun sont plébiscités par l'ensemble des participants qui souhaitent « casser l'effet corridor du site », éviter les ruptures et ne pas démultiplier les franchissements ;
- La séparation des flux, avec le développement d'une voie express vélo et la création de rubans accompagnant les déplacements piétons par différents paysages ont également été appréciés ;
- L'objectif de produire un nouveau territoire ouvert et accessible, qui favorise la marche à pied, augmente et sécurise la place donnée aux cyclistes et aux piétons, facilite l'usage des transports collectifs, tout en proposant aux usagers un ensemble de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle font l'unanimité ;

b. Points de vigilance et questions

- Plusieurs participants sont néanmoins préoccupés par les conséquences de la réduction du trafic automobile à ne pas rendre les conditions de circulation impraticables pour ceux et celles qui sont dépendants de l'utilisation de la voiture ;
- Plusieurs questions tournent autour du tramway : son tracé (notamment vers Lille Flandres), son insertion paysagère, les solutions mises en place pour en faciliter l'accès et donc l'usage et la place laissée aux autres modes de transports, notamment les piétons et les vélos, en veillant à ne pas recréer de nouvelles ruptures ou une démultiplication des franchissements. (Il est rappelé que le projet de tramway et plus largement du SDIT fait l'objet d'une concertation dédiée: <https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationprealablesdit>) ;
- La question de la possibilité d'une nouvelle gare routière et d'une troisième gare ferroviaire sont également évoquées ;

"faciliter la vie des cyclistes, améliorer les connexions cyclables"

"on n'ose pas prendre le vélo sur certaines portions"

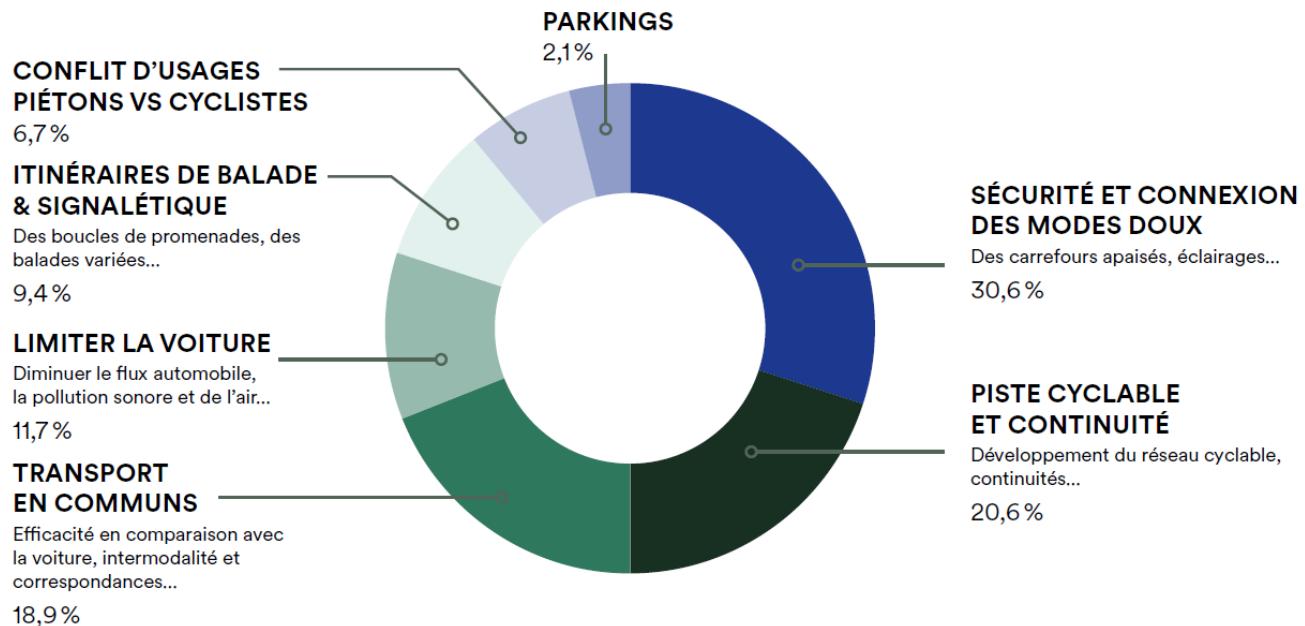
"Adopter une signalétique pour se repérer et se déplacer plus facilement"

"Les transports en commun c'est super s'ils sont plus efficaces que la voiture"

“Des itinéraires de balades pour les piétons”

c. Propositions : répartition en pourcentage & grands points d'attentions identifiés par les participants

RÉPARTITIONS DES CONTRIBUTIONS



LES POINTS D'ATTENTIONS

- 1.** L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ET DU CONFORT DES VOIES MODES DOUX (VÉLOS ET PIÉTONS)
- 2.** L'AMÉLIORATION DU PARTAGE DE LA VOIRIE, ENTRE LES MODES DOUX ET MOTORISÉS
- 3.** LA RÉDUCTION DE LA PLACE DE LA VOITURE
- 4.** LE DÉVELOPPEMENT DES CONNEXIONS ET L'AMÉLIORATION DU FRANCHISSEMENT DES INFRASTRUCTURES
- 5.** LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN
- 6.** LA CONCEPTION DES STATIONS DE TRAMWAY COMME DES LIEUX DE VIE, EN RELATION AVEC LE PAYSAGE

> THÉMATIQUE «S'ÉPANOUIR»

a. Points appréciés

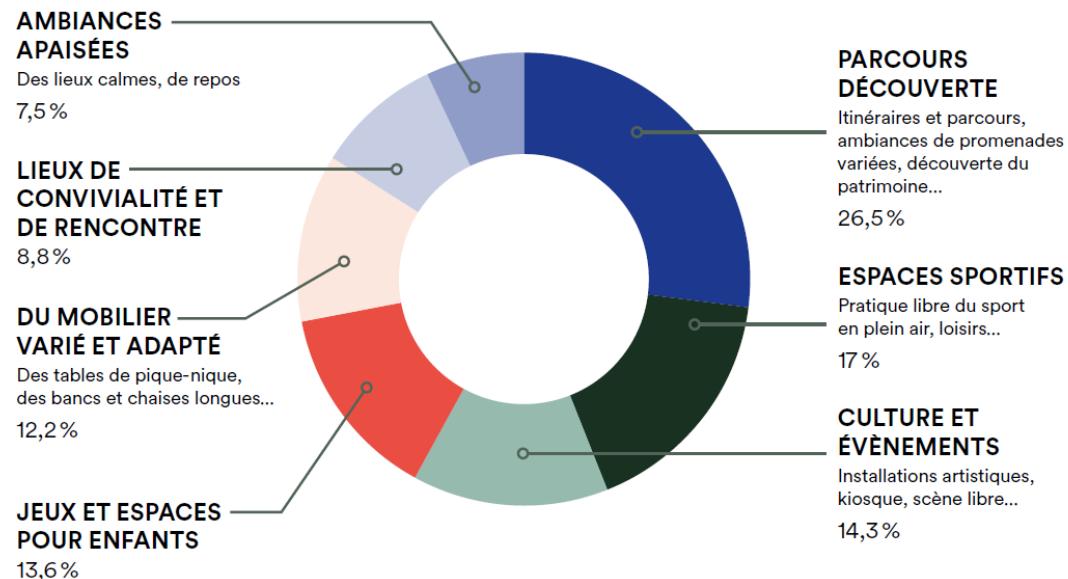
- Les parcours proposés par les rubans, associés à différents milieux et paysages sont largement appréciés par les participants qui considèrent qu'il est nécessaire d'identifier différents itinéraires et boucles de promenades, qui soient aussi bien sportifs, touristiques que patrimoniaux.
- Les participants adhèrent à l'idée de créer une diversité de paysages, support d'usages variés et polyvalents : clairières, prairies, pelouse libre, bois permettant aussi bien la promenade, les rencontres conviviales (pique-niques), les sports collectifs et individuels ou encore le jeu...

b. Points de vigilance et questions

- La question de l'inclusivité des futurs espaces projetés, du fait de s'adresser à tous et toutes, aussi bien aux personnes âgées qu'aux enfants, aux familles qu'aux jeunes et adolescents, a été une préoccupation et une attention récurrente des participants. Ils attirent notamment l'attention sur le fait de disséminer des toilettes publics et des bancs régulièrement sur le territoire (dans des lieux clés fréquentés) pour faciliter l'usage partagé de l'espace ;
- Plusieurs participants s'interrogent sur la question de la baignade naturelle et la possibilité d'un jour pouvoir se baigner dans la Deûle ou ses affluents ;



c. Propositions : répartition en pourcentage & grands points d'attentions identifiés par les participants



LES POINTS D'ATTENTIONS

- 1.** LA CRÉATION DE PARCOURS DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE SIGNALÉTIQUE
- 2.** L'ENCOURAGEMENT DE LA PRATIQUE LIBRE DU SPORT EN PLEIN AIR
- 3.** LE DÉVELOPPEMENT D'UNE DIVERSITÉ D'AMBiances : LIEUX APAISÉS ET LIEUX DE RENCONTRE
- 4.** LA MISE EN PLACE DE SUPPORTS POUR DES ANIMATIONS FESTIVES ET CULTURELLES, À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE COMME DU VOISINAGE
- 5.** L'AMÉNAGEMENT DE MULTIPLES TERRAINS DE JEUX LIBRES
- 6.** L'INSTALLATION DE MOBILIER DANS LES ESPACES, EN PRIVILÉGIANT LA DIVERSITÉ

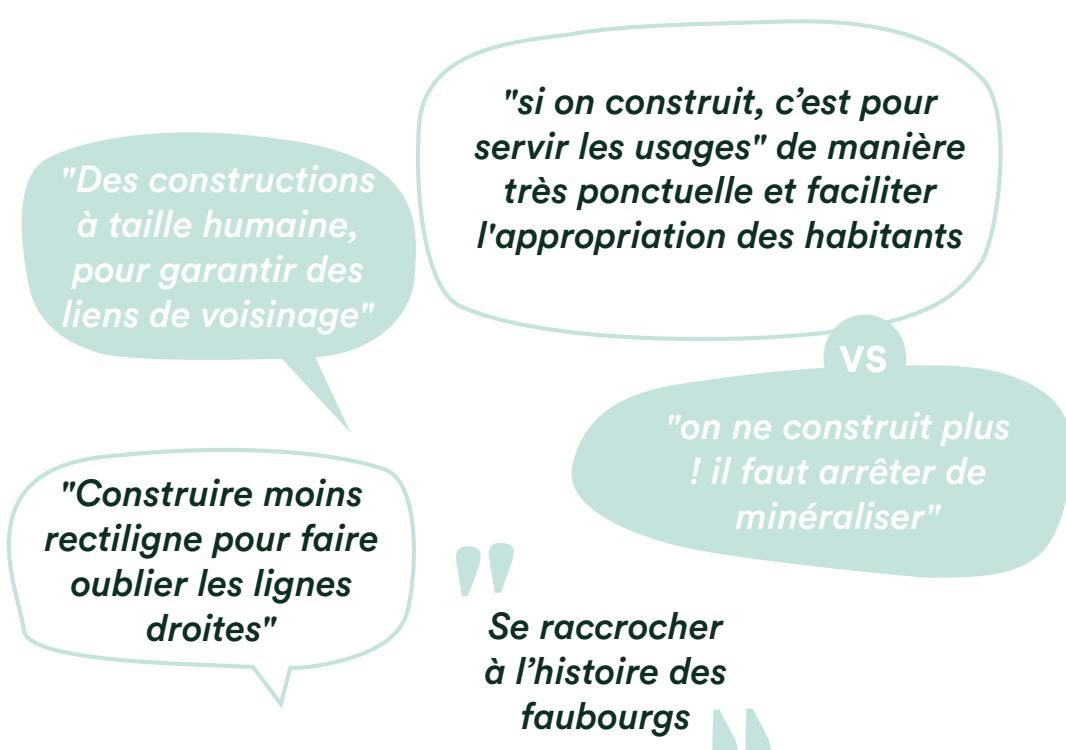
> THÉMATIQUE «HABITER/TRAVAILLER

a. Points appréciés

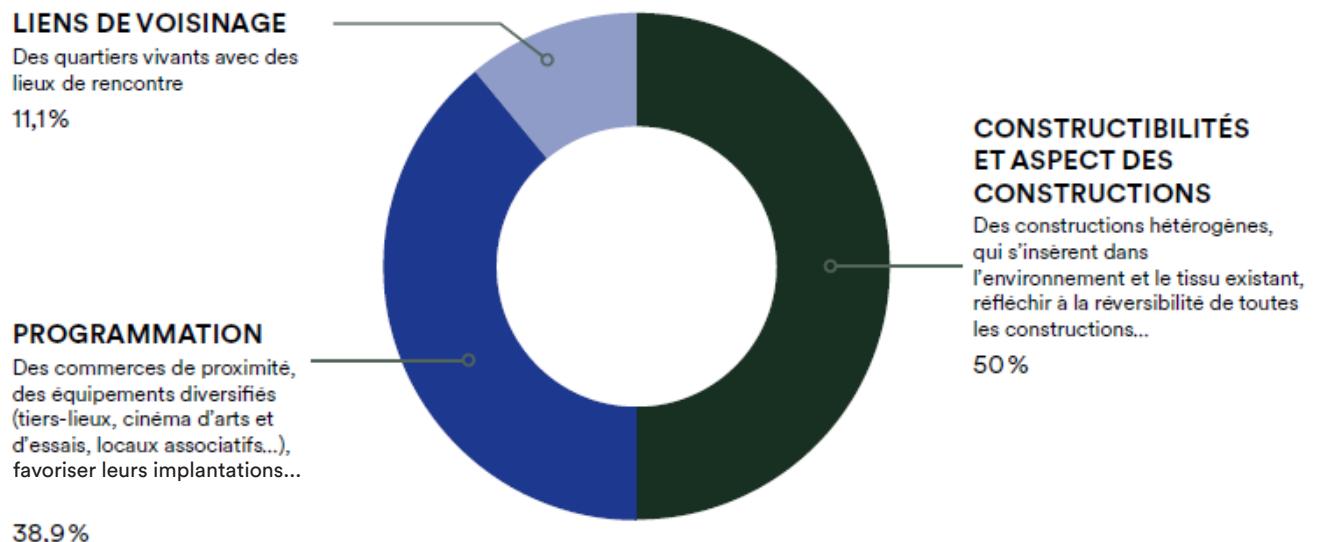
- Les participants sont en phase avec l'objectif de créer un projet paysager d'ensemble et insistent sur la nécessité de veiller à l'intégration paysagère des nouvelles constructions dans leur environnement (par les hauteurs, par leurs implantations...) ainsi que celle de la biodiversité à l'échelle du bâti (toitures végétalisées, nichoirs,...)
- L'ambition de régénération urbaine est partagée par les participants qui souhaitent globalement davantage de mixités programmatique et architecturale pour améliorer l'ambiance urbaine : « rendre hétérogène le bâti », « avoir des commerces et activités là où on vit », « plus de diversité dans les commerces », « ne pas repousser à l'extérieur de la ville tous les lieux de vie qui apportent de l'animation »
- De nombreux participants se questionnent sur la proportion de tertiaire sur le territoire (jugée trop importante) et adhèrent aux propositions de prévoir la mutabilité des bâtiments dans le projet ;

b. Points de vigilance et questions

- Nombre de participants portent un regard critique sur l'urbanisation et la densification déjà à l'œuvre sur le territoire via les « coups partis » et s'interrogent sur la perspective de nouvelles constructions : ils alertent sur la nécessité de préserver le cadre de vie des habitants, de la faune et de la flore ;
- Tous les participants ne s'accordent pas sur la question des constructibilités du territoire : certains souhaitent arrêter de construire au nom de la préservation de la biodiversité (ou construire de manière réversible) tandis que d'autres souhaitent continuer le développement urbain pour densifier là où le sol est déjà artificialisé et pour apporter de nouveaux usages ou plus de mixité à certains quartiers déjà urbanisés avec notamment des bâtiments symboles (Euralille principalement) ;
- La question des objectifs en termes de logements est également revenue de manière régulière, avec une attention à rendre les logements abordables, à faire des logements familiaux, étudiants, intergénérationnels...
- De nombreux participants questionnent la mutabilité du foncier sur le territoire, en ciblant des espaces qui leur semblent sous-utilisés ou obsolètes et pourraient faire l'objet de nouveaux usages ou constructions, notamment les emprises militaires.



c. Propositions : répartition en pourcentage & grands points d'attentions identifiés par les participants



LES POINTS D'ATTENTIONS

1. UNE HAUTEUR DE CONSTRUCTION MAÎTRISÉE (SAUF EURALILLE) ET RÉPONDANT AUX ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
2. L'INTÉGRATION DE LIEUX DE RENCONTRE ET DE VOISINAGE
3. LE DÉVELOPPEMENT DE CONSTRUCTIONS NEUVES ADAPTÉES À L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE ET DE TRAVAIL
4. UN DÉVELOPPEMENT URBAIN QUI S'APPUIE SUR L'EXISTANT À PRIVILÉGIER : RÉNOVATION, CONSTRUCTION DANS LES DENTS CREUSES, SURÉLEVER..

3.2 DETAILS DES AVIS DU PUBLIC PAR THEMATIQUES ET REONSES

3.2.1 SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET QUESTIONS

Une ou plusieurs réponses ont été apportées pour chacune des contributions suivantes.

> SUR LE TERRITOIRE DE MANIERE GENERALE

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
Sur les intentions, le budget et le phasage du projet Contributions : n°122, 126, 128, 186	<p><i>Sur le projet en lui-même :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle est l'origine du projet ? - Quelle est la partie projet et la partie "intentions" ? - Un autre nom de territoire (qu'Euralille à la Deûle) est-il prévu pour ce grand territoire ? - Quels sont les invariants du projet et les coups partis ? - Comment garantir la cohérence du projet sur le foncier privé ? <p><i>Sur le phasage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel phasage du projet est prévu ? - Demande de ralentir le rythme du projet afin de bien réfléchir aux conséquences des choix qui seront faits - Quelle anticipation des innovations technologiques est prévue dans le projet, puisqu'on est à + 10/15/20 ans ? <p><i>Sur le budget :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle est l'enveloppe budgétaire est prévue pour le projet ? 	<p>Le projet a été initié pour répondre à plusieurs enjeux métropolitains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de l'offre de transport en commun en synergie avec le projet de tramway venant irriguer les zones les moins desservies de la métropole (SDIT), - le PCAET et les ambitions d'offrir de nouveaux espaces verts propices à la régulation climatique, à la résilience du territoire et aux usages de métropolitains, - les dynamiques de réponse aux besoins du territoires inscrites au PLU et au PLH. <p>Le projet est également né en considérant la réelle opportunité d'offrir d'avantage d'espaces verts pour la métropole lilloise, de tirer parti d'une biodiversité existante sur ce territoire et d'une échelle intéressante pour permettre de réguler le territoire en fonction du réchauffement climatique.</p> <p>Au sein ou à proximité du périmètre des projets ont fait l'objet de permis de construire ou sont déjà en travaux. Le projet intègre ces projets tiers comme des données d'entrée.</p> <p>Le phasage du projet est en cours de réflexion.</p> <p>Au stade de l'élaboration du plan-guide, l'enveloppe budgétaire n'est pas arrêtée et le sera au moment de son approbation de l'opération d'aménagement.</p>

<p>Sur le périmètre du projet</p> <p>Contributions : n°101, 110, 111, 112, 113, 115, 117, 118, 119, 122, 186</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comment le périmètre a-t-il été défini ? - Pourquoi n'intègre-t-il pas la friche Saint-Sauveur, la Citadelle, le projet Fives Cail, le grand boulevard, le grand carré et la partie Canon d'or de Lambertsart ou encore les "coups partis" du territoire ? - Le périmètre retenu semble arbitraire et ne paraît pas reposer sur une analyse historique ou urbaine de cet espace. Qui a défini le périmètre du projet ? Et comment a-t-il été défini ? - Pourquoi ne pas intégrer la friche Saint-Sauveur au périmètre du projet pour y aménager un grand parc relié à la Citadelle par un corridor écologique ? - Pourquoi ne pas intégrer le bois de la Citadelle dans le projet ? - Pourquoi ne pas intégrer tout l'écoquartier Fives Cail ? - Pourquoi ne pas prendre en compte le grand boulevard (avenue de la République) dans le secteur, au moins jusqu'à la station de tramway Romarin ? - Qu'est-ce qu'il se passe au-delà du périmètre de projet proposé ? - Pourquoi le périmètre d'étude s'arrête-t-il au canal de la Moyenne Deûle alors que le grand carré et le mur de communication font historiquement partie de cette zone tout comme une partie du Canon d'or à Lambertsart ? 	<p>Au stade du plan-guide, le périmètre a évolué pour définir un périmètre opérationnel pertinent.</p> <p>La réflexion d'Euralille à la Deûle prend en compte l'ensemble des dynamiques en cours sur le territoire métropolitain. A ce titre, le périmètre d'influence du projet est relativement étendu. Néanmoins à ce stade, si ces secteurs font bien partie des accroches potentielles du projet, ils ne sont pas concernés par les déclinaisons opérationnelles du plan-guide. Les communes concernées et la Métropole veillent à la cohérence des interventions sur ces périmètres.</p> <p>Les projets Fives Cail et Saint Sauveur font l'objet de dispositifs opérationnels d'ores et déjà engagés (ZAC).</p> <p>L'éco quartier Fives Cail a déjà son outil opérationnel sur un périmètre distinct.</p> <p>Le projet Saint-Sauveur dispose également déjà d'un dispositif opérationnel ad hoc.</p> <p>La partie du Grand Boulevard, jusqu'à la station Romarin fait partie des accroches réfléchies et pensées à l'échelle du projet d'Euralille à la Deûle.</p> <p>La démarche portée au stade du plan-guide doit permettre d'articuler des corridors et continuités écologiques stratégiques pour les étirer et les diffuser au-delà du périmètre.</p> <p>Le bois de la Citadelle n'est pas directement impacté par la mutation de l'infrastructure mais son bénéfice pour le territoire sera amplifié par le projet. Pour autant la réflexion menée à l'échelle du périmètre de projet vise à se projeter au-delà de ce périmètre via une logique d'accroches qui permettent de s'inscrire dans des continuités, écologiques et paysagères et de parcours.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><i>Sur le périmètre et les "coups partis"/ les projets en cours :</i></p> <p>Pourquoi définir un secteur aussi large si certains sites essentiels ne peuvent être remis en question : les "coups partis" ? Combien d'autres apparaîtront encore à l'avenir et achèveront de minéraliser la ville ?</p> <p>Pourquoi n'intègre-t-il pas le site de l'ancien siège de la MEL ou celui de Sensorium alors même que le futur tribunal y figure ?</p> <p>Pourquoi y intégrer la place des Reignaux qui n'a rien à voir avec cet espace ?</p> <p>Quel est l'intérêt d'une concertation alors que les opérations les plus importantes du secteur sont déjà lancées ?</p> <p>Pourquoi ne pas les avoir intégrées au préalable ?</p>	<p>Certains projets ont déjà obtenu leurs autorisations d'urbanisme et sont déjà en travaux. Ceux-ci sont pris en compte comme des données d'entrée. Ces projets étant déjà engagés suivant leurs procédures propres, ils ne font pas l'objet de la présente concertation.</p> <p>Le périmètre comprend également l'articulation au quartier des gares (Lille Flandres et Lille Europe) et une réflexion sur celui-ci. La place des Reignaux s'articule à la réflexion à porter sur le quartier des gares dans le secteur Euralille historique et participe de cet ensemble.</p>
<p>Dans ce contexte, comment parler de continuité écologique ?</p> <p>150 hectares de nature déjà disparus et imperméabilisés au cœur d'une métropole qui en manque cruellement aurait dû inciter la MEL à proposer un périmètre d'étude nettement plus large et à bloquer des projets tels que Sensorium dans l'attente d'un véritable projet urbain sur cette zone.</p> <p>Cela donne l'impression que les jeux sont faits et qu'on demande au public de se prononcer sur l'aménagement des "rebuts" de l'urbanisation après avoir construit au maximum les terrains qui pouvaient l'être.</p> <p>L'OAP Entrée de ville à Saint-André, prévoit la création de lieux de rencontre et de loisirs comme l'ancienne chaufferie de la friche Caby ou encore l'église Saint Camille. Le périmètre actuel du Grand Euralille, n'intègre que les abords immédiats de la Deûle, le parc dit de la Gare, la rue Victor Hugo.</p>	<p>Afin d'assurer l'articulation des démarches Bords de Deûle et Euralille à la Deûle, la Métropole Européenne a confié à la SPL Euralille une mission portant sur la cohérence des deux démarches dans une approche globale de l'aménagement des secteurs.</p> <p>Le périmètre a été défini à l'articulation des quatre villes et de part et d'autre des infrastructures au profil autoroutier. Le périmètre tient compte des emprises qui peuvent être considérées comme mutables et pouvant accueillir le projet paysager et urbain.</p> <p>Certains projets engagés ne font pas partie du périmètre mais font partie du périmètre d'influence du projet.</p> <p>La réflexion sur les continuités écologiques au stade du plan-guide permet d'identifier des continuités à valoriser en interface et au-delà du périmètre par différents projets et différents acteurs.</p>

<p>Sur la démarche et la suite du projet</p> <p>Contributions : n°119, 122, 129, 130, 132, 143, 186</p>	<p><i>Sur la démarche de concertation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Intégrer le devenir de la Cité administrative qui représente un potentiel de logements considérable dans le secteur + son parvis. Pourquoi cette réflexion est-elle absente des différents documents ? > A quoi la concertation va-t-elle servir ? > Que se passera-t-il avec les habitants et participants de la concertation une fois la concertation terminée ? > Quel sera le traitement des données (registres) ? > Demande de la mise à disposition des nombreuses études d'urbanisme ayant été réalisées par le passé, permettant entre-autre d'éclairer les évolutions des réflexions portées sur ce vaste territoire. <p><i>Sur l'appropriation du projet et la participation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Comment faire pour que tout le monde, et notamment les métropolitains, s'approprie le projet ? Comment faire un projet pour l'ensemble des métropolitains ? > Des maisons de projet sont-elles prévues (mobiles, numériques...) ? > Comment faire s'exprimer les opposants aux projets (les automobilistes par exemple) ? > Est-ce que les entreprises déjà présentes sur place (et autour) vont ou seront consultées ? 	<p>Cette concertation a pour objet d'alimenter l'élaboration du plan-guide. Les contributions ont ainsi été transmises au fur et à mesure au groupement de maîtrise d'œuvre mené par l'agence Ter.</p> <p>L'élaboration du plan-guide tient compte également des démarches engagées dont celle de l'ancienne Cité Administrative (cession par l'Etat qui est propriétaire).</p> <p>Au-delà de la présente concertation qui accompagne l'élaboration du projet, une démarche de concertation continue sera mise en œuvre avec l'ensemble des citoyens et acteurs institutionnels afin de poursuivre la mise en œuvre du projet et accompagner sa réalisation.</p> <p>La définition des modalités d'information et de participation sera ainsi réfléchie à chaque étape du projet afin de toucher l'ensemble des publics concernés. Il ressort également de la concertation la nécessité de faire connaître et faire exister le projet de territoire avec des actions et des aménagements de préfiguration à court terme.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Autres questions Contributions : n°121, 127, 132</p>	<p><i>Sur les moyens alloués au projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui gérera ce projet essentiel en matière d'espaces verts ? Les villes ? La Métropole ? Toutes selon leurs compétences ? - Quelles ressources sont prévues pour l'entretien des espaces verts ? <p>S'assurer que les moyens mis en place permettront véritablement de parvenir aux objectifs énoncés.</p>	<p>Les espaces verts publics et de manière générale les équipements publics seront gérés à terme par les communes, la Métropole Européenne de Lille et leurs concessionnaires ou délégataires selon la répartition des compétences opérée selon des modalités qui restent à définir. La gestion publique des équipements permet de garantir leur entretien et leur pérennité.</p>
	<p>Comment sont pris en compte les critères de sécurité ?</p>	<p>Dans le cadre de la règlementation, le projet sera analysé par les forces de l'ordre dans le cadre d'une étude de sécurité publique.</p>
	<p>Où en est le projet Saint-Sauveur ?</p>	<p>Cette question ne concerne pas le projet soumis à cette concertation et n'appelle donc pas de réponse dans le présent bilan.</p>
	<p>Quels partenaires et subventions pour les associations ?</p>	<p>Le projet est porté par les instances publiques. Les associations pourront être amenées à être mobilisées pour mettre en œuvre le projet selon des modalités restant encore à définir.</p>
	<p>Co-animer et articuler les démarches « Entrée de ville » à Saint-André, « Bord de Deûle » et « Euralille à la Deûle ». Nous attendons particulièrement que ces outils soient des vecteurs d'implication plus active des habitants et de codécision... Désormais, les projets devraient systématiquement chercher à « upgrader » l'environnement naturel et social et non continuer à le « dégrader » (par la destruction de l'environnement et la gentrification). Se reporter aux réponses apportées sur les thèmes ci-dessous.</p>	<p>Afin d'assurer l'articulation des démarches Bords de Deûle et Euralille à la Deûle, la Métropole Européenne a confié à la SPL Euralille une mission de cohérence des deux démarches dans une approche globale de l'aménagement des secteurs.</p> <p>En ce qui concerne l'association des habitants. Au-delà de la présente concertation qui accompagne l'élaboration du projet, une démarche de concertation continue sera mise en œuvre avec l'ensemble des citoyens et acteurs institutionnels afin de poursuivre la mise en œuvre du projet et accompagner sa réalisation.</p> <p>Dans ce cadre, l'articulation avec la démarche Bords de Deûle sera abordée, les deux secteurs étant intrinsèquement liés tant physiquement que fonctionnellement.</p>

> THEMATIQUE « RESPIRER »

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
Ambitions en matière de végétalisation Contributions : n°8, 10, 11, 20, 49, 55, 56, 59, 61, 77, 95, 98, 100, 101, 109, 116, 119, 120, 121, 122, 124, 126, 28, 132, 154	<p><i>Sur la proportion d'espaces naturels / perméables par rapport aux espaces construits / artificialisés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Quelle est la proportion d'espaces naturels et d'espaces imperméables ? Après avoir construit, quels espaces verts restera-t-il ? Est-ce qu'il n'y a pas une contradiction dans le fait de vouloir construire et préserver les terres naturelles ? > Combien de m² d'espaces verts prévoit le projet ? > Quelles sont les possibilités de débitumer le territoire d'Euralille à la Deûle ? > Quid du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) sur ce territoire ? > Comment reverdir ? > Veiller à l'équilibre entre préservation du patrimoine arboré et végétal et la nécessité de densification ponctuelle d'autre part 	<p>L'ambition du projet est de recréer des écosystèmes (forestiers, des bocages, autour de la Deûle), de renaturer les sols et de restaurer les continuités écologiques au sein d'une ossature paysagère allant du cœur d'Euralille à la Deûle. Le plan-guide vise à restituer aux êtres vivants des espaces verts amplifiés et une diversité des milieux et des continuités écologiques connectées entre elles.</p> <p>Il vise à hybrider développement urbain et nature en ville tout en se rapprochant des objectifs ZAN à 2050 : les nouvelles constructions viseront en premier lieu les espaces déjà urbanisés et les emprises de l'infrastructure routière seront réduites au profit d'espaces désimperméabilisés et renaturés.</p>
Remarques sur le manque de nature à Lille : <i>Sur le territoire de manière générale :</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Où est donc passée la nature ? > Nous sommes l'une des métropoles les moins vertes de France. Là où dans de nombreuses grandes villes on compte les rues sans arbres, chez nous on peine à compter les rues où on en trouve. > Lille est en manque de forêt et de verdure. Le département compte 13% de forêts contre 30% sur le territoire. > Manque d'arbres à Lille > Lille manque d'espaces verts, c'est une des métropoles les plus pauvres en espaces verts, 26 des communes les plus polluées aux particules fines sont dans la MEL, il y a peu d'îlots de fraîcheur, il est nécessaire d'agir 	<p>L'équipe Ter articule sa réflexion autour de l'écosystème de l'arbre, des bénéfices que celui-ci peut apporter avec une approche forestière (réduction des températures de l'air à proximité) tout en veillant à la complémentarité des essences végétales.</p> <p>À ce stade, la plantation d'environ 20 000 arbres est envisagée dans le cadre de ce projet.</p>

<p><i>Dans les projets déjà en cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Le nouveau palais de justice, Sensorium, les voies de bus sont d'autant de m² bétonnés dans cette zone du grand projet d'Euralille à la Deûle > Comment parler de nature en ville ou de corridor vert alors que les opérations en vis-à-vis du tribunal et de Sensorium ne laissent qu'une très faible largeur disponible pour des aménagements futurs ? > La seule chose que l'on remarque sur ce projet actuellement c'est que les arbres ont été coupés pour bitumer une vaste zone entre le boulevard Schuman et le boulevard Pasteur. C'est donc forcément un bilan carbone négatif à court, moyen et certainement long terme. > Demande d'un moratoire sur la coupe d'arbres dans le périmètre de l'Arc sis d'Euralille à la Deûle : les travaux d'élargissement du Boulevard Robert Schuman entre Lille et La Madeleine ont commencé avec notamment la destruction ou l'abattage des arbres de la zone naturelle. Alors que cet axe contient déjà 3 voies de chaque côté de l'espace boisé, il aurait été possible d'en réserver une aux transports en commun, en réduisant ainsi le trafic, plutôt que d'élargir une nouvelle fois cette autoroute urbaine. <p>Les travaux de la nouvelle ligne de tramway prévue dans quelques années vont à nouveau générer du retrait de bitume et de l'ajout de nouveau bitume. On détruit des arbres adultes pour bitumer pour ensuite débitumer et replanter des nouveaux arbres. A ces arbres sont substitués une végétalisation en pot qui ne présente aucune utilité pour la lutte contre la pollution, en l'absence de profondeur pour absorber le CO₂. Sacrifier des arbres adultes, vieux de dizaines d'années et replanter des jeunes arbres, le résultat est largement négatif.</p>	<p>Au sein ou à proximité du périmètre des projets ont fait l'objet de permis de construire ou sont déjà en travaux. Le projet intègre ces projets tiers comme des données d'entrée.</p> <p>Le plan-guide a pour ambition de préserver un maximum d'arbres existants et d'en planter environ 20 000. L'un des fondamentaux du projet est de réduire l'emprise de l'infrastructure routière centrale au profit d'espaces désimperméabilisés et renaturés. La définition précise des futurs ouvrages de voirie devra faire l'objet d'études détaillées notamment pour les tracés et les carrefours en lien avec le projet de tramway.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Des observations sur la thématique par rapport au territoire :</p> <p><i>Le potentiel paysager et la qualité environnementale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place un réseau d'espaces verts remarquables > Un potentiel paysager à révéler pour constituer une infrastructure paysagère d'envergure métropolitaine, support de corridors écologiques et d'un rapport à la nature en ville > Réarticuler les portes de ville à cette ossature paysagère > Préserver les terrains à haute valeur ajoutée en termes environnementaux et de qualité urbaine : bords de Deûle, bords de parcs et jardins pour maintenir la biodiversité et offrir de nouveaux espaces de promenade et de loisirs > Le plan-guide devra tenir compte des scénarios climatiques futurs 	<p>L'ambition du projet est de s'appuyer sur les espaces verts et parcs déjà existants pour développer une continuité paysagère allant de la Deûle jusqu'au pied des gares. Il s'agit de créer un paysage régulateur de climat et support de continuités écologiques en restaurant les sols, en développant un paysage accueillant et bénéfique pour tous les êtres vivants. Cette réflexion intègre les « accroches écologiques » hors périmètre mais en connexion directe avec lui et permettant son inscription au cœur des trames vertes et bleues métropolitaines. Un équilibre sera à trouver entre les espaces de nature préservée et ceux qui permettront le développement de nouveaux usages pour les habitants. Les espaces plus densément plantés seront dédiés à la biodiversité.</p>
<p><i>La question des reliefs et des horizons</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Prendre en compte les reliefs pour assurer une gestion douce et résiliente sans remodelage et sans contre-sens avec les anciens remparts > Des espaces de nature considérés à l'aune de leur surface mais également pour l'horizon qu'ils donnent à voir et le cadre qu'ils offrent à un patrimoine remarquable à valoriser. A surface égale, un espace de nature cerné de constructions proches et toujours visibles n'offre pas les mêmes respirations qu'un autre espace ouvert à la vue lointaine, dépouillée d'obstacles visuels constants. 	<p>Le projet tire profit des spécificités historiques du site, et cherche à valoriser ses améniités naturelles et patrimoniales, au travers notamment des rubans (aménagements de promenade d'environ 5 mètres de large pour les modes actifs piétons-cycles). Le projet paysager jouera avec la topographie du site pour offrir de nouvelles vues sur la Deûle lorsque cela est possible, tout en gardant une approche sobre en limitant les mouvements de terres, dans une démarche de renaturation des sols.</p>

<p>Sanctuarisation et préservation de la biodiversité</p> <p>Contributions : n°5, 11, 20, 77, 120, 122, 126, 161</p>	<p>Résumé : Comment préserver le caractère sauvage du territoire ? Quelle est la proportion d'espaces sanctuarisés (non accessibles aux humains) prévue dans le projet ?</p> <p>Aspect positif du territoire : espaces délaissés un peu en friche qui donnent la sensation "d'être ailleurs", "d'être dans la pampa", garder ce côté nature sauvage : on est dans la ville est on se sent loin de la ville en même temps</p> <p><i>Préservation de l'aspect sauvage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Aspect négatif : il y a un manque d'espace verts dédiés à la promenade et à la détente. Les espaces sauvages peuvent être bénéfiques, sauf qu'ils ne sont pas accessibles. > Existe-t-il un seuil minimum d'espace sanctuarisé pour le bon développement des espèces ? > Comment traverser le boulevard sans impacter les îlots sanctuarisés ? passerelles, tunnels... 	<p>Un équilibre sera à trouver entre les espaces de nature préservée, ceux qui permettront le développement de nouveaux usages pour les habitants et ceux où une cohabitation entre les êtres vivants est possible. C'est toute l'ambition portée par ce « plan-guide du vivant » qui vise à offrir des espaces où « s'épanouir », « respirer » et « se nourrir ».</p> <p>Une analyse fine des corridors écologiques, sur la base d'inventaires de la faune et de la flore sur 4 saisons (inventaires actuellement en cours), visera en phase d'études à éviter les effets de coupure par la proposition de solutions en faveur des espèces au droit du boulevard urbain.</p>
<p>Gestion de l'eau</p> <p>Contributions : n°122, 126, 128, 143</p>	<p>Le territoire d'Euralille est marqué par une forte présence de l'eau. A l'heure des changements climatiques et des risques d'inondation qui touchent la région, quelle gestion de l'eau est envisagée dans le projet ?</p> <p>> De quelle manière est intégré le projet de la basse Deûle dans le projet d'Euralille à la Deûle ?</p> <p>Inquiétude sur le projet de "renaturation de la basse Deûle" : est-il pris en compte et correspond-t-il aux ambitions du plan-guide ? (Cf. présentation du projet en mairie de quartier en décembre 2023)</p>	<p>Le volet hydrologique fera l'objet d'une attention particulière dans le plan-guide et dans la démarche de projet. L'ambition est de viser, si les contraintes techniques le permettent, un objectif de zéro rejet au réseau, d'infiltrer les eaux pluviales et de permettre au sol de jouer son rôle. Les travaux de renaturation de la Basse Deûle sont un préalable au projet. Les études de conception du projet ont été partagées au groupement Ter qui les a intégrées à l'élaboration du plan-guide.</p>

	<p>> On sait que la problématique de l'arrosage est un sujet quand on parle de production. Comment récupère-t-on l'eau sans trop impacter les milieux ? Quel lien avec les projets hydrauliques (basse Deûle) du secteur ?</p> <p>L'aménagement des différents bras de la Deûle est-il prévu dans le projet ?</p>	<p>Le projet porte une ambition forte de déconnexion des réseaux de récupération des eaux pluviales et de gestion de ces eaux pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Des réflexions sur la mise à profit des eaux de pompage de la nappe aujourd'hui rejetées vers la Deûle (eaux d'exhaure, eaux claires parasites) sont menées en parallèle, notamment pour l'arrosage.</p> <p>La stratégie autour des plantations repose d'abord sur la renaturation des sols et la complémentarité des essences et espèces. La palette végétale du projet et les cultures proposées viseront également des espèces adaptées au changement climatique.</p>
	<p>> Pourra-t-on un jour se baigner dans la Deûle (dans les bras de la Deûle plutôt que le canal) ?</p>	<p>Les objectifs de bon état sanitaire de la Deûle et de ses bras en vue de la rendre baignable dépassent le cadre du projet.</p>
<p>Pollution de l'air et aménagement</p> <p>Contributions : n°116, 120, 122, 125, 154</p>	<p>> Ne plus subir visuellement et/ou réellement les pics de pollution fréquents dans la MEL</p> <p>> Aujourd'hui le point noir c'est la pollution liée à la présence de la voiture</p> <p>> En plus du trafic routier (voire autoroutier) sur le secteur, une grande quantité de polluants sont issus des infrastructures routières plus éloignées (dont rocade Nord-Ouest) balayés par les vents</p> <p>> On apprécie l'interconnexion entre les parcs proposée par le projet mais on craint le fait de baisser encore la part d'espace vert par citoyen de la MEL. Pour rappel, à l'horizon 2050 (+1.5°) c'est 800 morts par an en plus à Lille à cause de la chaleur (cf avis PLU3)</p> <p>> Diminution des nuisances sonores liées au trafic routier dans les espaces naturels (plaine de la Poterne, jardin des Géants...)</p>	<p>La transformation de l'infrastructure actuelle en boulevard urbain au profit d'une circulation plus apaisée et favorable aux modes doux et aux transports en commun permettra un report modal important. Les nuisances (pollution de l'air, bruit) liées à la vitesse et à la concentration des véhicules sur l'axe seront ainsi réduites. Les impacts du projet sur l'ambiance acoustique et la qualité de l'air seront étudiés pour permettre d'optimiser le projet sur ces aspects et de développer des « zones de calme » au sein du périmètre.</p> <p>La réduction des emprises de l'infrastructure routière au profit d'espaces renaturés et plantés, et le développement de l'ossature paysagère participeront à réguler le climat localement en contrepartie des îlots de chaleur alentour.</p>

<p>Ambiances et Usages</p> <p>Contributions : n°11, 128, 251, 256, 258</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Un continuum de nature (arbres, espaces verts, zones spongieuses), plus d'espaces de nature, de calme pour les humains comme pour la faune > Ambiances : Calme, détente, tranquillité, pause, agréable, fraîcheur > Usages : se promener, circuler tranquillement (à vélo, à pied, en transports en commun), courir, s'asseoir... > Les espaces fermés donnent davantage un sentiment d'insécurité 	<p>Un équilibre sera à trouver entre les espaces de nature préservée, les espaces qui permettront le développement de nouveaux usages pour les habitants et les espaces où une cohabitation entre les êtres vivants est possible.</p> <p>Le confort d'usage et le sentiment de sécurité sont recherchés dans le dimensionnement du projet paysager.</p>
<p>Autres Thématisques</p> <p>Contributions : n°101, 132, 142, 144</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Est-ce qu'on va pouvoir planter sur les terrains militaires ? > Quels sont les types de sols sur le territoire ? Un équilibre est à trouver entre terres pauvres et terres riches : un bon équilibre entre les deux limites notamment l'installation d'espèces invasives 	<p>Des orientations en faveur des continuités écologiques et de la recréation d'écosystèmes seront inscrites au plan-guide et porteront sur l'ensemble du périmètre mais le projet n'a pas vocation à intervenir sur les terrains militaires.</p> <p>Le projet s'appuie sur l'existant, le déjà-là, avec une forte ambition de renaturation des sols en place et de réemploi des terres en économie circulaire si les contraintes techniques le permettent.</p> <p>Pour recréer des écosystèmes structurants sur le périmètre, un travail fin d'adaptation et de réactivation biologique des sols sera à mener.</p>

> THEMATIQUE « SE NOURRIR »

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
Production Contributions : n°122, 132, 133, 138, 139, 140	<p><i>Quelle est la proportion d'espaces dédiés à l'agriculture urbaine dans le projet et est-ce que le site peut devenir un vrai lieu de production agricole ?</i></p> <p>> Est ce que le site peut devenir un vrai lieu de production agricole ? Quel est l'objectif derrière ce thème de la production agricole, sachant qu'une autosuffisance alimentaire est illusoire ? Quelle quantité viser pour la production, en nombre de ménages ou de cantines à fournir par exemple ?</p> <p>> Quelle est la proportion d'espaces dédiés à l'agriculture urbaine dans le projet ?</p> <p>> Est-ce que l'agriculture peut être un moyen d'aborder l'aspect économique du territoire ?</p> <p>> Attention au morcellement des espaces d'agriculture urbaine</p> <p><i>Gestion et gouvernance :</i></p> <p>Quelle gouvernance pour les projets agricoles qui naîtront sur le territoire ? Quels moyens attribués pour assurer leur pérennité ? Quels moyens, quelle maintenance et quel mode de gestion des infrastructures et des futurs projets en place ?</p> <p><i>Remarques sur le projet de Ferme de La Madeleine :</i></p> <p>> Le projet de Ferme urbaine de La Madeleine doit permettre de nourrir et de transmettre, lancer des maraîchers sur un modèle de permaculture, il s'agit d'un projet communal</p>	<p>La promotion de l'agriculture urbaine est une des ambitions d'Euralille à la Deûle. Les espaces nourriciers (environ 9hectares) participeront à la réappropriation des sols et à mettre en avant un système alimentaire respectueux de l'environnement et de la santé.</p> <p>Sans prétendre à des capacités productives pouvant assurer une autosuffisance alimentaire ou jouer un rôle central dans le développement économique du territoire, les espaces d'agriculture permettront d'assurer une fonction nourricière. L'objectif est de renouer le lien entre la terre et l'assiette dans les modes de consommation et dans les imaginaires.</p> <p>Grâce à ces espaces, le projet propose également de devenir une vitrine pédagogique de formation, d'insertion, d'innovation de nouvelles pratiques agricoles (permaculture...).</p> <p>Plus globalement, le projet ambitionne d'aménager des espaces nourriciers qui puissent jouer le rôle d'espaces de diffusion des bonnes pratiques liées aux régimes alimentaires et de sensibilisation à l'environnement, grâce à des dispositifs d'animation à l'attention notamment des scolaires.</p> <p>Les espaces de production partagés, comme les jardins familiaux, seront quant à eux gérés suivant des modalités à définir.</p> <p>La création d'une grande ferme co-portée par plusieurs communes du périmètre n'a pas été identifiée comme une priorité à ce stade.</p>

	<p>> Mutualiser les projets de fermes urbaines et agrandir la ferme pédagogique Marcel Dhénin pour lui donner une nouvelle impulsion et étendre ces fonctions à une forme de relais nature étendu à la biodiversité sauvage, en plus de la biodiversité domestiquée.</p> <p>> Une ferme urbaine sur la partie Nord aurait intérêt à être pensée à l'échelle des trois communes : La Madeleine, Saint-André-les-Lille, Lambersart. (Traité dans les propositions)</p>	
Transformation Contribution : n°135	La production est symbolique mais comment transforme-t-on sur place les produits cultivés en hyper proximité ?	
Sensibilisation Contributions : n°139, 140	<p>> Comment bien intégrer les scolaires dans la démarche ?</p> <p>> Le principal objectif est bien la sensibilisation du public aux thématiques d'agriculture urbaine</p> <p>> Le projet de Ferme de La Madeleine doit aussi permettre de sensibiliser</p>	
Distribution Contribution : n°133	Rapprocher les sites de production du bassin de consommation permet de renouer un lien avec la terre	
Consommation Contribution : n°133		
Gestion des déchets Contribution : n°141	<p>> Comment mettre en œuvre la valorisation des déchets organiques de tous les ménages ?</p> <p>> Comment récupérer les déchets organiques des riverains dès maintenant pour pouvoir avoir de la matière organique pour le projet ?</p>	La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) impose depuis le 1er janvier 2024 aux collectivités territoriales compétentes de proposer des solutions de tri à la source des déchets organiques.

	<p>> Quelles politiques publiques pour favoriser la prise de conscience généralisée des habitantes et habitants sur la valorisation des déchets organiques ?</p> <p>Quelle gestion des déchets organiques à grande échelle, notamment dans le collectif : copropriétés et bailleurs notamment ?</p> <p>> Quelle est l'utilisation des composts aujourd'hui ?</p>	<p>A l'échelle de la MEL, les déchets collectés sont transformés au Centre de Valorisation Organique en biogaz – réinjectés dans le réseau de bus urbain - et en bio compost destiné en grande partie au secteur agricole pour la fertilisation des sols, mais aussi aux habitantes et aux habitants à travers le réseau de déchèteries. Dans la continuité de cet effort métropolitain, le projet Euralille à la Deûle s'impliquera dans une démarche d'économie circulaire sur la question des déchets. En particulier, il sera un espace de sensibilisation au tri des déchets.</p> <p>Dans la mesure du possible au regard de la qualité et de la faisabilité des déchets organiques collectés et traités, le projet ambitionne également de permettre leur valorisation sur site en lien avec la renaturation des sols vivants.</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

> THEMATIQUE « SE MOUVOIR »

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
Sur le projet, les intentions et les invariants Contributions : n°9, 59, 96, 118, 122, 125, 126, 127	<p>> Comment est pris en compte le sujet de l'inclusivité dans le sujet mobilité ?</p>	L'inclusivité c'est l'accessibilité pour tous et toutes, elle a été prise en compte dans le plan-guide et sera prise en compte dans le cadre d'études ultérieures plus détaillées.
	<p>> Il faut sortir de l'usage de transit de cette frange : retrouver un équilibre entre ce qui circule et ce qui s'arrête (cf. jardin des 2 rives à Strasbourg), casser l'effet corridor du site avec les traversantes, pour donner de l'épaisseur, donner envie d'y venir, de s'y arrêter (x 2)</p> <p>> Réaménager l'infrastructure routière en boulevard urbain franchissable dans l'esprit d'un « parcway » accueillant mobilités douces et transports en commun</p> <p>> Opérer la transition écologique en transformant le boulevard autoroutier en boulevard urbain classique bordé d'espaces piétons, de pistes cyclables et du tram, promis dans le cadre du SDIT</p> <p>> Produire un nouveau territoire ouvert et accessible, qui favorise la marche à pied, augmente et sécurise la place donnée aux cyclistes, facilite l'usage des transports collectifs, tout en proposant aux usagers un ensemble de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle</p> <p>> Créer un véritable lien entre La Madeleine et Lille, Saint-André et Lille : ce territoire doit devenir un espace qui crée du lien</p> <p>> Un espace ignoré, qui n'est souvent perçu, malgré son potentiel énorme, que comme un axe de transport lourd, voie rapide sans âme (M749) où l'on ne fait que passer à grande vitesse, peu soucieux de s'attarder sur les friches, délaissés, squats de Roms, et secteurs sans intérêt architectural qui l'entourent.</p>	<p>Le projet de mutation des infrastructures doit permettre de réduire l'infrastructure autoroutière en boulevard apaisé et apporter au projet paysager des emprises aujourd'hui occupées par des ouvrages de type autoroutier.</p> <p>Le boulevard apaisé doit permettre de favoriser les traversées et de créer des liens entre les villes voisines. Des rubans ou aménagements pour les modes actifs (piétons, cycles) et de promenade doivent permettre de créer des liens entre le cœur historique d'Euralille et la Deûle.</p> <p>Le boulevard apaisé accueillera également des transports en commun (bus) et est étudié en synergie avec le projet de tramway.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> > Effectuer les choix de modification de l'infrastructure routière sur la base d'une évaluation précise, en origine destination, des trajets actuellement réalisés en véhicules individuels, et des reports possibles de trafic vers le tramway et les transports collectifs. 	Les mutations d'infrastructures sont étudiées au moyen de données actualisées et de modélisations pour identifier les reports modaux et de trafics potentiels en lien avec le projet de tramway et en apprécier la faisabilité.
	<ul style="list-style-type: none"> > Préciser le phasage des différentes étapes de transformation des infrastructures routières 	Le phasage de la mutation des infrastructures se fera par des études plus détaillées pour jauger et maîtriser les impacts de chaque étape.
	<p><i>Sur l'état du réseau cyclable actuel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Les pistes cyclables ne sont pas adaptées à tous les usagers : enfants, touristes, vélotaf > Le réseau cyclable présente de nombreuses discontinuités et impasses, insécurité aux carrefours > Est-ce qu'une continuité cyclable est un prérequis du projet ? 	Une offre de continuité cycles vélos+ est une offre alternative à la voiture constitutive de la démarche au même titre que l'offre de transports en commun.
Sur les modes actifs (vélo, marche) Contributions : n°24, 40, 41, 42, 48, 50, 53, 57, 61, 64, 66, 68, 70, 75, 76, 77, 102, 103, 105, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 117, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 172	<ul style="list-style-type: none"> > Quelle sécurité pour les vélos le long des grands axes ? 	La voie vélo + sera dédiée aux vélos et les études ultérieures plus détaillées permettront de définir les modalités de sécurisation des usagers
	<ul style="list-style-type: none"> > Insécurité avec les enfants à vélo 	Les rubans qui sont des aménagements pour les modes actifs (piétons, cycles) doivent permettre des déplacements moins rapides que l'axe vélo +, et s'orientent davantage sur des usages de promenade.
	<ul style="list-style-type: none"> > Les pistes cyclables manquent d'entretien, dommage qu'il y ait des espaces interdits aux cyclistes en ville > Des voies cyclables existent déjà mais : 	Le plan-guide a pour ambition de renforcer les continuités cyclables et piétonnes au sein du périmètre et de s'intégrer au sein d'un réseau métropolitain, pour assurer un confort d'usage pour

	<ul style="list-style-type: none"> - les traversées de chaussée y sont assez dangereuses car la visibilité est réduite, surtout de nuit, - la vitesse des voitures est élevée - la piste cyclable longe le périphérique, ce qui n'est pas le plus agréable - le raccordement au chemin de halage de la Deûle ou à la piste cyclable du Pont Royal est très peu pratique voire insécurisant <p>> La zone concernée est déjà desservie par une piste cyclable en site propre le long des boulevards Pasteur et Schuman. Cette piste cyclable est interrompue au niveau du carrefour Pasteur (intersection avec le Bd Carnot), au carrefour avec la rue De Gaulle (vers La Madeleine) puis par la rue du Pré Catelan. La continuité entre le centre-ville de Lille et les voies sur berges de la Deûle n'est pas directe, complexe et accidentogène.</p> <p>> Porter une attention spécifique aux aménagements de stationnements vélos/mobilités actives (à l'échelle des îlots et des bâtiments)</p> <p><i>Accessibilité PMR et piétonne :</i></p> <p>> Il est difficile aujourd'hui de se déplacer en fauteuil roulant de façon autonome à Lille. Serait-il possible d'aménager une voie verte de promenade, avec accessibilité PMR, pas de trottoirs ni de pavés ? Le revêtement devrait être lisse, pas de graviers ni de pavés.</p> <p>> Quid de l'accessibilité PMR renforcée des bus, métro, tramway ?</p> <p>> Prendre en compte le marcheur (et non le piéton) : question des continuités et parcours à pied à grande échelle</p> <p>> A aucun moment l'idée de « liberté » n'apparaît pour l'usager piéton, or cela semble fondamental pour la réappropriation de cet espace (cf. Topo-guide des remparts).</p>	<p>les promeneurs (via les rubans) comme pour les trajets domicile-travail du quotidien (réseau vélo +).</p> <p>Les études ultérieures plus détaillées devraient permettre d'identifier les réponses à apporter ou les éventuelles contraintes pour limiter au maximum les effets de coupure sur ces axes.</p> <p>L'accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) guide toujours les choix d'aménagement des espaces publics.</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p><i>Sur des secteurs spécifiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > A La Madeleine, les terrains de sports situés entre la rue du parc et le boulevard Schuman forment un rempart entre la rue du parc et la piste cyclable du boulevard Schuman, contribuant à isoler un peu plus la ville de La Madeleine. Que l'on soit piétons ou cyclistes, il n'existe qu'un moyen pour rejoindre la piste cyclable qui se situe juste derrière, contourner ces terrains et utiliser le même chemin que les voitures, c'est à dire rejoindre la rue Jeanne Maillote puis la rue du Général de Gaulle, ou de l'autre côté, rejoindre la rue du Pré Catelan. > Aujourd'hui, il n'existe pour les piétons et vélos qu'un point de passage pour accéder au bras de la basse Deûle et la voie sur berge de la Deûle ; il s'agit du pont routier Saint Hélène, dangereux pour les cyclistes > Dans les parcours envisagés entre les gares et la Deûle, il serait pertinent d'intégrer les équipements prévus pour l'Entrée de Ville de Saint-André (friche Caby, église Sainte Camille). 	<p>Les rubans, supports de mobilités actives, et en particulier celui des bocages permettront des continuités nord-sud coté est de l'infrastructure routière centrale et notamment le long des emprises actuellement occupées par les terrains de sport à La Madeleine (site de l'ex-SILAM).</p> <p>Ce même ruban traverse la Deûle au droit du pont Sainte-Hélène qui fait l'objet d'une réflexion pour accueillir les modes actifs de façon sécurisée et confortable, et rejoint les emprises de la friche Caby.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> > Sentiment d'insécurité en tant que piéton, par rapport aux cyclistes et des modes doux vis-à-vis des voitures / conflits d'usages piétons/cyclistes > Comment améliorer le partage de la voirie entre automobilistes et cyclistes ? 	<p>Les infrastructures cyclables pensées par le projet sont en majorité isolées de la voirie par des aménagements paysagers (rubans et réseau vélo +). Les rubans constituent des axes partagés entre les vélos et les piétons, à vocation de promenade. Le réseau vélo +, sera lui exclusivement réservé aux cycles.</p>

<p>Sur le partage de la voirie et les conflits d'usages</p> <p>Contributions : n°1, 4, 8, 13, 20, 29, 30, 31, 38, 39, 48, 61, 63, 72, 83, 129, 164, 172, 175, 181</p>	<p><i>Sur la couverture du périphérique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Est-ce que le projet prévoit de couvrir le périphérique au niveau des gares pour ne plus voir la voiture ? 	<p>La démarche au stade du plan-guide ne prévoit pas la couverture du périphérique mais plutôt de réduire le boulevard et déminéraliser une partie des infrastructures de type autoroutières pour rendre certaines emprises constructibles.</p>
<p>Sur la place de la voiture</p> <p>Contributions : n°1, 5, 13, 19, 31, 43, 49, 54, 63, 65, 74, 77, 98, 99, 100, 103, 118, 122, 125, 126, 129, 131</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Le périphérique n'est pas juste une 2x2 voies, c'est aussi une tranchée creusée dans la ville, de plus en plus en contrebas plus on avance vers la Deûle > La fin de la voirie à caractère autoroutier doit s'anticiper bien en amont du carrefour Pasteur. Il n'apparaît pas clairement où se terminerait l'autoroute périphérique 	<p>Des études plus détaillées que les premiers principes du plan-guide doivent permettre de définir précisément les conditions de cette transition entre boulevard apaisé et autoroute.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> > S'il devait y avoir un tunnel routier, le débuter avant le carrefour Pasteur sur toute la longueur du Bd Pierre de Coubertin / sinon forte limitation de la vitesse accompagnée de plantations. <p><i>Inquiétude sur la diminution du trafic routier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Comment gérer la diminution du flux des voitures sachant qu'il est assez important aujourd'hui ? 	<p>La diminution des flux de voitures doit se faire avec l'appui avec l'appui de reports modaux possibles (tramway, bus, cycles), tout en considérant que certains itinéraires de plus longues distances par le boulevard apaisé se feront toujours en voitures.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> > Comment garder la circulation automobile et l'apaiser pour la rendre compatible avec les autres mobilités ? 	<p>Le boulevard apaisé devrait occuper moins d'emprise que l'infrastructure actuelle et libérer de l'espace pour d'autres usages, notamment les transports en commun, et les modes actifs.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> > Inquiétude vis-à-vis de l'encombrement du périphérique, et des embouteillages en voiture > Veiller à ce que les habitants du Nord-Ouest ne soient pas enclavés par une circulation trop difficile du fait de la transformation du boulevard Schuman en boulevard apaisé 	<p>La diminution des flux de voitures doit se faire avec l'appui de reports modaux possibles (tramway, bus, cycles), tout en considérant que certains itinéraires de plus longue distance par le boulevard apaisé se feront toujours en voitures.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> > Le boulevard Schuman est un axe très emprunté, et la nécessité de garder cette fluidité de trafic me semble importante. > S'assurer que la réduction de capacité de l'infrastructure ne crée pas un effet de report de trafic au sein du réseau viaire des quartiers lillois (études de modélisation poussées) > Être très attentif à ne pas dégrader trop brutalement les conditions de transport des habitants de la zone qui continueront à se déplacer en véhicule individuel > Envisager une réduction importante du stationnement automobile à long terme via les mutualisations, les services de mobilité partagée, l'évolution du règlement <p><i>Secteur spécifique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Le passage entre La Madeleine et Lille via la rue du Pré Catelan et l'avenue Winston Churchill gagnerait à être fortement modifié, en apaisant drastiquement la circulation pour valoriser l'usine élévatoire rénovée, les fortifications et le bras de la Tortue / la douve situé en contrebas 	<p>Des modélisations du trafic aux différents horizons de projet permettent d'appuyer les réflexions afin de rendre ces modifications de voiries acceptables pour les usagers, et d'éviter des reports non souhaités au sein des tissus urbains résidentiels.</p> <p>Le stationnement est un levier qui sera étudié pour accompagner le changement des pratiques des usagers sur le secteur.</p> <p>L'apaisement du boulevard périphérique au profit d'un boulevard plus urbain permettra de libérer davantage d'emprises pour mettre en valeur le patrimoine existant sur le secteur.</p>
	<p><i>Sur le tracé du tramway :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Pourquoi le tramway ne passe pas dans le centre de La Madeleine ? > Où sont situées les stations du tramway ? quel accès aux stations est prévu ? > Des parkings gratuits sont-ils prévus à proximité des stations ? > Question/vigilance sur l'insertion paysagère du tramway, de la traversée de la Deûle et de la place qui sera laissée aux piétons et vélos > Scepticisme par rapport au tramway : peur d'encombrer encore plus le trafic automobile, suppression du trottoir dans les rues étroites > En l'absence d'activité humaine, pas besoin d'y faire passer un tram. Ce serait incohérent et coûteux 	<p>Le tracé du tramway a fait l'objet d'une concertation et d'une délibération du conseil métropolitain, il n'est pas l'objet de la présente concertation mais néanmoins la localisation des stations est un point d'appui pour constituer de nouveaux lieux de vie dans le périmètre du projet.</p>

	<p>> Le tramway permettra de désenclaver Lambersart, aujourd'hui très peu accessible en transport en commun</p> <p>> Optimiser l'accès du futur arrêt de tramway "Pré Catelan" : repositionnement à niveau</p>	
<p>Sur le tramway et les transports en commun</p> <p>Contributions :</p> <p>n°6, 19, 25, 30, 42, 52, 60, 64, 70, 78, 81, 90, 96, 110, 117, 120, 122, 125, 126, 132, 163, 172</p>	<p><i>Sur le renforcement des transports collectifs :</i></p> <p>> Renforcer ou développer les transports collectifs à grande capacité et en site propre pour constituer à court terme une alternative crédible aux véhicules individuels</p> <p>> Le quartier d'affaires se développe et se densifie déjà trop : les transports en communs et l'offre de stationnement ne suffisent pas. Il faut adapter l'offre de transports aux aménagements.</p> <p>> Pourquoi attendre le passage du tramway pour asservir les feux verts au passage des moyens de transport en commun (ligne 1, 10, 14, 9, 50) ?</p> <p>> Diminuer le temps de parcours de la ligne 10 selon 2 propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - passer par la porte de Gand au lieu du rond-point du carrefour Pasteur - déplacer l'arrêt et l'attente rue des canonniers au lieu de place des Buissons 	<p>Le projet intègre les transports en commun existant ou à venir et cherche à renforcer leur efficience. Il prend en compte les besoins de desserte actuels ou à venir.</p> <p>Deux autres projets en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux d'aménagement d'un site propre sont en cours pour faciliter le passage de la Liane 5 notamment au niveau du carrefour Pasteur - le projet tramway (Extramobile – SDIT) avec lequel le projet Euralille à la Deûle est en synergie.

	<p><i>Sur la possibilité d'une nouvelle gare :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Quel impact d'une nouvelle gare dans le projet ? Est-ce que c'est un sujet étudié par la MEL ? > Une nouvelle gare routière est-elle prévue dans le secteur ? > Anticiper dans l'élaboration du projet l'arrivée d'une troisième souterraine pour le SERM (RER métropolitain) : Comment anticiper l'insertion d'un potentiel RER métropolitain ? Et pourquoi cette réflexion serait-elle pensée indépendamment des réflexions sur l'implantation du tramway, alors que ces projets ont tout intérêt à être synchronisés pour s'adapter aux lourdes transformations routières à prévoir (sur le carrefour Pasteur par exemple) ? 	<p>Le projet SERM (Service Express Régional Métropolitain) est pris en compte au stade plan-guide et les hypothèses prises en compte devront être affinées avec l'avancement de ce projet. L'arrivée souterraine du SERM se situera entre les deux gares venant conforter le pôle multimodal du quartier Euralille.</p>
	<p><i>Nécessité de désenclaver le territoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Effets de coupures importants aux carrefours Pasteur, Coubertin, Saint-Maurice-Pellevoisin, ainsi que sur le Pont Royal (qualifié de "bordélique") > Relier Lille à la Deûle et gommer autant que possible la césure entre Lille et la rive droite de Saint-André et Lille et La Madeleine > Existerait-il un moyen d'atténuer l'empreinte des routes au niveau de l'embranchement Pont Royal / M749 / Façade de l'esplanade ? 	<p>L'intention de relier les coeurs des villes entre elles, de les relier avec le boulevard apaisé et les projets paysager qui l'accompagnent fait partie de la démarche de projet</p>
<p>Sur l'enclavement du territoire, les coupures des infrastructures Contributions : n°5, 13, 20, 50, 54, 59, 60, 71, 76, 79, 86, 99, 101, 103, 105, 108, 110, 117, 118, 124, 125, 126, 127, 128, 131, 178</p>	<p><i>Les entrées de ville ne sont pas dignes aujourd'hui :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Quelles (nouvelles) liaisons vers et depuis Saint-André-lez-Lille sont prévues dans le projet ? > Comment relier les 2 rives de Saint-André-lez-Lille ? > Comment désenclaver ce grand territoire ? 	<p>L'entrée de ville de Saint-André-lez-Lille est traitée à la fois et principalement par la démarche Bords de Deûle, le projet du Bras de la basse Deûle et le projet de tramway ; la démarche Euralille à la Deûle vient compléter le dispositif avec les rubans (aménagements modes actifs piétons-cycles).</p>

Par secteurs	Propositions	Réponses
Sur Euraflandres Contributions : n°126, 229	<p>> Difficulté de stationner au niveau des gares > L'accès à Lille en voiture sur le périphérique est compliqué</p> <p><i>Parvis de la Gare Lille Flandres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le carrefour de sortie de la gare est chaotique car les feux ne sont pas coordonnés les arrêts minute ne fonctionnent pas bien - les abords de la gare ne sont pas agréables, ni à vélo, ni à pied, c'est très dense et trop minéral - la passerelle Lille Flandres-Euralille est très agréable mais ses accès ne le sont pas : sentiment d'insécurité, manque d'éclairage <p><i>Abords de Lille Europe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - c'est impossible de rouler à vélo, on ne se sent pas en sécurité (Bd de Leeds, rue du Luxembourg) - c'est trop encombré par les bus - les passerelles (Pont de Flandres, pont d'Erfurt) sont dangereuses car trop denses en trafic : mauvais partage entre les piétons et les cyclistes - Euralille n'est pas un quartier : il faudrait qu'il y ait moins de gens de passage et de voitures <p><i>Parc Matisse :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - il n'est pas traversable à pied, surtout avec des enfants, on ne s'y sent pas en sécurité du fait d'usages déviants. - il est trop caché - le parvis côté Lille Europe : aujourd'hui on dirait que ce n'est pas fini (image sordide de l'espace où il devait y avoir une fontaine) - un parc enclavé, peu visible et peu sécurisé (notamment le soir mais pas uniquement) - "un no man's land bruyant" - Parc Matisse : il faut se souvenir de l'histoire du parc, ce qu'il était 	<p>Le périmètre Euraflandres concentre encore un nombre important de dysfonctionnements, c'est pourquoi le plan-guide Euralille à la Deûle prévoit des études détaillées ultérieures ciblées sur ce secteur pour proposer des solutions et notamment pour améliorer la lisibilité des différents usages de mobilité autour des gares et renforcer la fluidité de circulation de ces différents modes.</p> <p>L'ambition du projet est de refaire quartier autour d'Euraflandres, en limitant notamment les effets de coupure créées par les infrastructures de transport et en favorisant les continuités piétonnes et paysagères entre les principaux espaces verts du secteur (parc Matisse, parc des Géants, parc des Dondaines...).</p>

	<p><i>Autres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jardin des Géants : c'est un endroit agréable mais c'est loin de tout - il est apprécié, notamment le fait de pouvoir observer la nature ("on voit des hérons qui mangent des canetons") <p><i>Parc des Dondaines :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas d'infrastructures cyclables, on n'y va pas - C'est trop bruyant 	
<p>Sur les franchissements du boulevard : carrefours Pasteur et carrefour Winston Churchill et Pré Catelan</p> <p>Contributions : n°13, 86, 125</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ce n'est pas confortable pour les piétons et les voitures : il y a trop de rues à traverser - Ce n'est pas très éclairé la nuit pour les piétons - Quelles transformations sont prévues pour le Carrefour Pasteur ? <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du lycée Pasteur/carrefour Pasteur : il y a beaucoup de mésusages et de coins sombres, il faut plus de lumière, ouvrir les vues pour être vues - Le passage entre La Madeleine et Lille via la rue du Pré Catelan et l'avenue Winston Churchill gagnerait à être fortement modifié, en apaisant drastiquement la circulation pour valoriser l'usine élévatrice rénovée, les fortifications et le bras de la Tortue / la douve situé en contrebas 	<p>Le projet Euralille à la Deûle étudie au stade du plan-guide et par des études détaillées ultérieures l'amélioration du confort et de la traversabilité du boulevard apaisé et des carrefours par les piétons.</p> <p>Le type d'éclairage à retenir dans le périmètre de projet suivant les séquences et espaces ouverts au public ou non est étudié dans le plan-guide. Des études détaillées ultérieures viendront préciser les ambiances lumineuses dans les différentes séquences en tenant compte des enjeux de sécurisation et de développement de la biodiversité.</p>

<p>Sur le Pont Royal, les bords de Deûle et la partie Nord du site</p> <p>Contributions : n°20, 127</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Citadelle on est tranquille aujourd’hui mais côté Vieux Lille ce n’est pas agréable pour les piétons et les vélos : il y a trop de trafic - Le chemin de halage : c’est sympa à pied et à vélo mais les bords de l’eau ne sont pas sécurisés - Le carrefour du Pont Royal : difficile à traverser à vélo et à pied, surface importante occupée, rupture entre la Citadelle et la porte de Ypres - Bords de Deûle peu praticables à vélo (revêtements de sols abîmés) - La Plaine Churchill et les jardins familiaux sont mal fréquentés et donc évités - Le manque d’éclairage crée un sentiment d’insécurité (Avenue Churchill, plaine de la Poterne) - “Le jardin écologique est un endroit magique, la porte d’eau et les petits passages dans les remparts, c’est magnifique !” - Pont Sainte-Hélène très dangereux et peu adapté aux mobilités douces 	<p>Le ruban de la Deûle vise à assurer des continuités confortables et sécurisées en bords de Deûle pour les modes actifs.</p> <p>Les ouvrages de franchissements de la Deûle font l’objet d’une réflexion à ce stade pour intégrer les modes actifs de façon sécurisée et confortable, que ce soit sur le pont Sainte-Hélène ou le Pont Royal qui a vocation à accueillir le réseau vélo +.</p> <p>La réduction des emprises de l’infrastructure routière existante, au sud du Pont Royal permettra de dégager des espaces à déminéraliser et de pleine terre pour créer la plaine des Tenaillons</p> <p>L’ambition paysagère du projet est aussi la mise en valeur du déjà-là, des espaces verts existants et sous-utilisés comme la plaine Churchill, par une meilleure connexion entre eux via les rubans, et un travail sur les usages pour améliorer leur attractivité.</p> <p>Le type d’éclairage à retenir dans le périmètre de projet suivant les séquences et espaces ouverts au public ou non a été étudié au stade du plan-guide. Des études détaillées ultérieures viendront préciser les ambiances lumineuses dans les différentes séquences.</p> <p>En lien avec le projet de renaturation de la Basse Deûle porté par la MEL, les travaux d’aménagement en cours le long du Bras de la Basse Deûle par la MEL permettront de requalifier, de mettre en valeur et de renaturer les espaces aux abords du jardin écologique.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Autres</p> <p>Contributions : n°99, 124, 125</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connexion piétonne Fives-centre de Lille : il manque d'éclairage - Le nœud autoroutier/ferroviaire derrière le Zénith pour accéder à Fives doit être amélioré, c'est une entrée de ville très minérale et peu attrayante, voire angoissante le soir : signalétique pour se repérer, vitesse excessive des voitures qui sortent de la voie rapide, ambiance "quartier d'affaires" brusquement interrompue - Aucune allée cavalière sur le territoire d'Euralille à la Deûle 	<p>Le projet paysager permettra d'améliorer les entrées de ville localisées au sein du périmètre d'étude. Des études plus détaillées permettront d'en déterminer les modalités au cas par cas.</p> <p>Les relations entre le périmètre d'Euralille à la Deûle et le quartier de Fives seront retravaillés dans le cadre du projet avec la MEL. Ce secteur fait partie des accroches de l'existant à traiter. La création de rubans (ruban de la Deûle, ruban des Bocages et ruban des Fortifications), qui permettent d'arpenter les différents lieux du périmètre de projet ont une vocation de déambulation par tous les modes actifs, y compris les cavaliers si les études le confirment.</p>
-----------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

> THEMATIQUE « S'EPANOUIR »

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
<p>Sur la nécessité d'intégrer la dimension patrimoniale dans le projet</p> <p>Contributions : n°122, 126, 127, 129</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Est-ce que la ville de Lille va se servir de son label "Ville d'arts et d'histoire" pour contribuer au projet ? > Comment est pris en compte la dimension historique dans le projet ? > Comment seront prises en compte les traces du passé dans le projet ? > La mise en valeur des stations de pompage est-elle envisagée ? > Concevoir des aménagements qui prennent en compte les tracés, éléments et vestiges patrimoniaux qui sont propres au secteur > La question du patrimoine, question essentielle qui ne se résume pas au simple épanouissement, contribue tout de même à la qualité de vie des habitantes et habitants. > Ajouter le bâtiment de la Cité administrative, ou encore le site historique de l'université, ainsi que dans le périmètre proche le futur ancien palais de justice, avenue du Peuple belge, les bâtiments de l'IAE. > Demande que la dimension patrimoniale et la valorisation de celle-ci soient un invariant du projet : <ul style="list-style-type: none"> - intégrer l'ensemble des ouvrages du secteur des portes d'Ypres et de Gand avec une attention particulière pour une prise en compte des ouvrages à cornes de ces deux portes. 	<p>La dimension patrimoniale est un aspect important de la démarche, certains volets du projet paysager s'articulent autour de ces éléments patrimoniaux (patrimoine des fortifications) et permettront de les révéler et de les rendre accessibles.</p> <p>La ville de Lille a déjà fait l'inventaire du patrimoine remarquable sur l'ensemble de son territoire concerné par le projet et a transmis à l'équipe TER cette étude. De plus, une bonne partie du territoire lillois est aussi intégrée dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (Centre et Vieux Lille).</p> <p>Les stations de pompage sont intégrées à la démarche et seront rénovées et mises en valeur.</p> <p>Les bâtiments faisant l'objet d'un intérêt patrimonial remarquable au sein du périmètre sont pris en compte dans leur accompagnement de projet, suivant leur stade d'avancement dans le cadre d'éventuelles mutations.</p> <p>Par ailleurs, une bonne partie du périmètre est couvert par les périmètres de co-visibilités des monuments historiques. Les interventions à venir devront tenir compte de ces héritages.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> > Ne plus saccager le patrimoine à l'occasion des aménagements (cf. ouvrages souterrains détruits de l'ancienne usine élévatoire, décrits dans la fiche d'inscription MH du bâtiment) > Tenir compte du tracé historique de la ceinture fortifiée et de ses fonctions afin de préserver et concevoir en cohérence les espaces non bâties, les horizons, les cheminements, les reliefs > Valoriser l'histoire et le patrimoine existant 	
<p>Sur la programmation du territoire de manière générale (culture et sports)</p> <p>Contributions : n° 47, 59, 75, 78, 122, 126, 132</p>	<p><i>Le sport et les loisirs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Créer de nouvelles infrastructures sportives de plein air dans le secteur du projet > Déplorer la suppression de stades de sport de plein air sur ce secteur > Besoin d'espaces verts favorisant la pratique libre du sport > Qu'en est-il de la question de la baignade naturelle ? > A-t-il été envisagé un bassin en bord de l'ancienne Deûle, comme cela avait été proposé lors du budget participatif lillois ? > Est-il prévu un centre culturel de proximité ? 	<p>Les projets paysagers dans les espaces plus ouverts et moins plantés permettront de développer de nouveaux lieux d'usages ludiques et sportifs.</p> <p>La démarche consiste à réaliser des projets paysagers et des plantations (renaturation des sols et réalisation d'écosystèmes) et permettre également de réaliser d'autres espaces plus ouverts pouvant accueillir des usages.</p>
<p>Sur les intentions du projet</p> <p>Contributions : n°95, 127</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Donner enfin une raison au nouveau Palais de justice d'être localisé sur la plaine Churchill > La métropole lilloise, un lieu vivant, culturel, d'une grande beauté architecturale, le tout baignant dans une ambiance chaleureuse 	<p>La plaine Churchill pourra accueillir de nouveaux usages et ses espaces paysagers et plantés seront confortés et amplifiés. Le projet paysager pourra accompagner le nouveau Palais de justice.</p> <p>La démarche permet de reconnecter le quartier des gares à la Deûle et à la Citadelle par le principe des rubans et des aménagements paysagers.</p>

	<p>> Valoriser la Citadelle de Lille en l'inscrivant dans la dynamique Euralille initiée par Pierre Mauroy à la fin des années 1980</p> <p>> Ouvrir le Vieux-Lille sur la Deûle</p>	Des continuités entre le Vieux-Lille et la Deûle seront étudiées.
Autres Contribution : n°126	> Bien évaluer la qualité des remblais pour les différents usages prévus	Des études plus détaillées seront nécessaires pour réaliser le projet et notamment la définition des déblais/remblais et leur caractérisation.

> THEMATIQUE « HABITER / TRAVAILLER »

Sous-thématisques	Propositions	Réponses
Sur la thématique de manière générale Contributions : n°20, 100, 116, 118, 121, 122, 123, 126, 127, 129	<p>> Est-ce qu'on va habiter dans le projet ?</p> <p>> Qu'est-ce qu'on entend par “Habiter”, est-ce qu'on parle des humains et des non-humains ?</p> <p>> Combien d'habitants et de salariés dans un rayon de 500 mètres sur l'ensemble du périmètre ?</p>	<p>Le périmètre de projet est déjà largement habité sur sa partie sud, à partir de Pasteur. Au nord de celui-ci, c'est plus les franges qui sont habitées. Ponctuellement, des explorations d'implantation de nouveaux logements y sont étudiées, notamment aux franges de la Nouvelle Madeleine.</p> <p>Les principales réflexions concernant le développement de logements sont imaginées aux abords d'Euraflandres sur les espaces gagnés sur l'infrastructure routière. La programmation de ces nouvelles constructibilités étant explorée de manière plurifonctionnelle et réversible intégrant des commerces, des activités, des services et du tertiaire.</p> <p>Dans « Habiter », c'est bien la question du vivant qui est abordé, humain et non-humain</p> <p>Les réflexions de développement immobilier se font essentiellement sur une récupération de foncier minéralisé par mutation de l'infrastructure routière.</p>

	<p><i>Regard critiques sur les projets existants et la question de l'urbanisation / densification :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > 1000 logements qui vont contribuer à encore densifier, un centre d'affaires pour accentuer le déséquilibre de la région. C'est un très beau projet foncier, financier. > Malheureusement, les 15 années écoulées depuis ont vu l'édition de nombreuses opérations immobilières sans réflexion d'ensemble (cf. secteur Sensorium / nouveau Palais de Justice, ...), constituant autant de verrous à la libre circulation dans cette précieuse périphérie verte au détriment du cadre de vie des habitants, de la flore et de la faune. > Opposition aux projets immobiliers qui se font au détriment de l'environnement, qui entraînent une imperméabilisation des sols ou un abattage d'arbres, ou une présence du bâti trop marquée en proximité des espaces de nature, favorables à la mutation de surfaces tertiaires en logements. > Observation d'une réticence aux nouvelles constructions, alors qu'elles sont nécessaires, et répondent à une demande > Si l'on construit, quelle compensation en espaces verts ? 	<p>La programmation de ces nouveaux développements n'est aujourd'hui pas arrêtée. Elle est explorée avec une dimension de mixité Programmatique et réversible (logements, tertiaires, activités, commerces) permettant un juste équilibre des fonctions pour la mise en place d'aménités urbaines pertinentes. La capacité de résilience des immeubles est également abordée avec la réversibilité dans le cadre de la réflexion programmatique Dans un contexte national et local de crise du logement, il apparaît nécessaire de prévoir une mixité programmatique et une offre nouvelle de logements.</p> <p>Une attention particulière sera également portée aux projets de réhabilitation, notamment dans le cadre de l'application décret tertiaire dans les secteurs déjà urbanisés.</p> <p>Les projets de construction ont vocation à se réaliser sur des espaces déminéralisés du fait de la réduction des infrastructures de type autoroutières.</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Si l'on ne construit pas, quelle conséquence pour les habitants et entreprises ?</p>	<p>Les projets de construction se concentrent principalement dans la partie Euralille déjà constituée et permettent un rééquilibrage des fonctions à la faveur des logements et d'une mixité programmatique. Cela permet de rééquilibrer une programmation aujourd'hui majoritairement tertiaire pour développer davantage une vie de quartier.</p>
Constructibilités Contributions : n°5, 20, 122, 123, 124, 132	<p>> Quelles sont les zones qui vont être densifiées ?</p> <p>> Est-ce qu'il est possible de limiter le nombre d'étages pour limiter le nombre de futurs habitants ?</p> <p>> Quelle densité est prévue au niveau des transports en commun (arrêts de tramway) ?</p> <p>> Inquiétude face à l'incohérence entre les chiffres du plan-guide élaboré par Saison Menu, et les chiffres annoncés par l'agence TER : Sur l'îlot Matisse : 600 logements et 33 500 m² de bureaux prévu par Saison Menu, contre 280 logements et 18 000 m² par TER. Sur le Métropolitan Polder : 320 logements, 24 500 m² de bureaux, et 3300 m² de commerces prévu par Saison Menu, contre 70 logements, et 19 000 m² de bureaux par TER</p> <p>> Plus de nouvelles du projet Euralille 3000 : prenez-vous en compte cette vision du plan-guide de Saison Menu ?</p>	<p>Les zones à densifier sont principalement dans la continuité du quartier Euralille existant avec cette volonté de mixité programmatique au droit d'emprise déminéralisées par la réduction des infrastructures viaires.</p> <p>Les projets Euralille à la Deûle et tramway sont pensés en synergie. L'élaboration du plan guide prend en compte le projet tramway mais également de nombreux autres enjeux. Certains arrêts de tramway feront l'objet d'une densité supplémentaire et d'autres arrêts de tramway n'auront pas de densité supplémentaire car au droit du projet paysager.</p> <p>Le plan-guide d'Euralille3000 (2013) est une donnée d'entrée de la réflexion, notamment sur le besoin d'efficience attendu sur le secteur Euraflandres.</p> <p>La constructibilité qui était proposé par le plan-guide précédent est par ailleurs questionnée dans le cadre du plan-guide d'Euralille à la Deûle pour aller vers une mixité fonctionnelle plus affirmée.</p>

	<p>Quel devenir pour le lycée Pasteur ?</p>	<p>Le lycée Pasteur n'est pas impacté ni remis en question. Comme inscrit au PLU, une réserve permettrait la mise en œuvre d'une circulation piétonne pour rejoindre la Porte de Gand depuis la rue des Urbanistes.</p> <p>Des échanges avec la Région, compétente en matière de patrimoine des lycées seront prévus en ce sens.</p>
	<p>> La mutabilité des emprises militaires est-elle prévue ?</p> <p>> Y-a-t-il des empêchements ou contraintes du fait d'installations militaires sur site ?</p>	<p>Des échanges sont initiés avec l'Etat pour éventuellement libérer des emprises paysagères sans affectation. Mais les emprises militaires fonctionnelles ne sont pas remises en cause et sont à prendre en compte dans la mise au point du projet.</p>
<p>Sur la programmation</p> <p>Contributions :</p> <p>n°68, 121, 122, 126, 127, 130</p>	<p><i>Constats généraux :</i></p> <p>> Qu'est qu'on entend par "Travailler", est-ce que c'est que du tertiaire ou est-ce que ça peut être des activités issues du site ?</p> <p>> On déplore que les lieux vecteurs de vie (comme le Tribunal) soient progressivement repoussés à l'extérieur de la ville, ça apporte de l'animation !</p>	<p>La thématique « Travailler » intègre un volet assez large sans s'arrêter à la seule activité tertiaire. Il s'agit de bureaux mais aussi d'activités productives, de services et de commerces potentiellement.</p> <p>La démarche du projet d'Euralille à la Deûle est de réintégrer ces espaces aux villes voisines en travaillant sur les parcours, les continuités et la programmation des espaces paysagers.</p> <p>La MEL et la ville de Lille interviennent sur la rue des Bateliers : prolongement de la rue pour desservir le nouveau palais de justice et réaménagement de sa partie existante dans une souci de cohérence globale. L'ensemble facilitera les mobilités sur le secteur avec d'avantage de lisibilité, et de place dédiée aux modes actifs.</p>
	<p>> Mauvaise identification d'Euralille en tant que cœur tertiaire et international, mais comme un centre commercial</p>	<p>Euralille reste le nom générique d'un quartier d'affaires reconnu comme tel, et pour d'autres un centre commercial.</p>

	<p><i>Sur les objectifs en matière de typologies de logements :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Comment rendre accessibles (en termes financiers) les futures nouvelles opérations ? > Quel(s) espace(s) pour les personnes mal logées ? > Atteindre 30% de locatif social pour les quartiers lillois > Dans le cadre d'un ZAC 35% de la SDP sera affectée à du locatif social et 25% à de l'intermédiaire > Développer des résidences de logements collectifs intergénérationnels pour répondre aux demandes d'un public mixte de familles, personnes âgées et de jeunes, favoriser le bien-vivre ensemble et les liens de solidarité > Favoriser la production de logements familiaux > Augmenter la production de logements neufs et accompagner la baisse de la surface tertiaire : environ 500 logements sur les secteurs Matisse et Luxembourg soit 35 000 m² SDP > Questionner la SDP attribuée au tertiaire neuf : diminuer à 27 000 m² sur les deux secteurs pour laisser plus de place aux logements 	<p>La question de la programmation logements répondra aux principes développés par les documents cadre en vigueur de la Métropole Européenne de Lille, à savoir le PLH et le PLU. L'équilibre entre logements et bureaux est recherché afin d'être en capacité de répondre aux besoins futurs. La réversibilité entre logements et bureau apportera une réponse complémentaire aux besoins.</p> <p>Sur la question du tertiaire, les regards sont aujourd'hui portés sur une analyse du parc existant et l'impact du décret tertiaire sur celui-ci.</p> <p>Les mutations récentes du télétravail et de la forte croissance du « flex office » interrogent les besoins en tertiaire sans questionner la place qu'occupe aujourd'hui Euralille dans le paysage métropolitain comme pôle d'activités majeur.</p> <p>La réversibilité tertiaire-logements, tant en programmation qu'après réalisation, fait également partie de la réflexion pour envisager un projet résilient. La proportion programmatique tertiaire-logements n'est pas arrêtée à ce stade.</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p><i>Sur la dimension environnementale des programmes, d'habitat notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Intégrer au paysage les programmes d'habitat ou d'équipements constituant des coups partis > Intégrer la gestion des terres, des matériaux issus du site et l'apport de matériaux issus du recyclage et du réemploi dans le plan-guide > Une attention forte devra être portée à l'intégration de la biodiversité à l'échelle du bâti : toitures végétalisées, gîtes, nichoirs > Réfléchir à la hauteur des bâtiments dans le paysage, faciliter l'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement > On est d'accord pour qu'il y ait des constructions, mais de manière très ponctuelle > L'urbanisation est nécessaire et indispensable mais il faut la faire en respectant l'environnement : il faut retourner à une juste interaction entre l'homme et la nature 	<p>L'ambition du projet est de s'appuyer sur les espaces verts et parcs déjà existants pour développer une continuité paysagère allant de la Deûle jusqu'au quartier Euralille. Il s'agit de créer un paysage régulateur de climat et support de continuités écologiques en restaurant les sols, en développant un paysage accueillant et bénéfique pour tous les êtres vivants.</p> <p>Il vise à hybrider développement urbain et nature en ville tout en se rapprochant des objectifs ZAN à 2050 : les nouvelles constructions viseront en premier lieu les espaces déjà urbanisés et les emprises de l'infrastructure routière seront réduites au profit d'espaces désimperméabilisés et renaturés.</p> <p>Cette ambition se décline également à l'échelle des bâtiments qui jouent un rôle important dans la construction des continuités écologiques</p> <p>La logique de réemploi des terres et des matériaux fait partie intégrante des réflexions du projet qui vise une approche sobre en matériaux et la limitation des mouvements de terres par la renaturation des sols en place si les contraintes techniques le permettent.</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Autres remarques sur des secteurs spécifiques</p> <p>Contributions : n°122, 126, 127, 129</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Traiter la question de la mutabilité du bâti dans le secteur Euralille et de la création de logements dans sa partie sud > Demande à la MEL de « compenser » le gain financier que pourrait faire la Ville de Lille en vendant le terrain du SILILAM à La Madeleine au nom de l'intérêt général métropolitain > Établir un moratoire sur le développement des projets urbains : inquiétude sur « l'appétit urbain » des acteurs du Grand Euralille et des majorités politiques des communes concernées alimentées par des projets urbains (Sensorium, Tribunal) qui entrent en tension avec les objectifs de rétablissement des continuités écologiques. Ainsi, il est nécessaire de suspendre le grignotage du secteur par l'urbanisation tant que les mesures de restauration du vivant ne seront pas prises > Cité administrative : rééquilibrage en faveur d'une offre de logements étudiants et de logements très sociaux manquants dans notre ville > Plusieurs bâtiments d'activités et de bureaux entourés de vastes parkings imperméabilisés sont sous-occupés dans le périmètre (par exemple avenue Liénart à Saint-André). 	<p>La question de la réhabilitation et de la mutabilité du parc tertiaire et de la réhabilitation du parc de logements existants est prise en compte dans les réflexions sur le secteur Euralille.</p> <p>La question du développement urbain est sous la gouvernance de la MEL et des villes. La cohérence et la mise en œuvre de ces politiques sont cadrées par un nombre important de documents référents d'échelles nationale, régionale, métropolitaine et communale permettant de ne pas mettre de côté l'ensemble des problématiques rencontrées lors de la mise en œuvre des projets.</p> <p>La Cité administrative fait l'objet d'un projet de cession et de réhabilitation sous l'autorité de l'Etat aujourd'hui propriétaire foncier. Le programme qui y sera développé répondra aux orientations du PLU et du PLH.</p> <p>A ce stade il n'est pas prévu d'intervention en lien avec le parc d'activités avenue Lienart à Saint-André.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.2.2 SYNTHESE DES PROPOSITIONS DU PUBLIC

Pour chacune des propositions suivantes, une ou plusieurs réponses ont été apportées en indiquant si « OUI » ou « NON » la proposition est prise en compte dans le cadre du plan-guide du projet.

> THEMATIQUE « RESPIRER »

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
<p>Ambitions générales pour la thématique : que l'arc vert soit une transition verte à l'échelle de la métropole, un corridor écologique qui rayonne</p> <p>Contributions : n°1, 3, 5, 6, 9, 11, 18, 19, 25, 31, 37, 48, 49, 50, 54, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 68, 76, 78, 85, 88, 95, 98, 100, 101, 106, 114, 118, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 130, 131, 230</p>	<p><i>Sur la limitation de l'artificialisation des sols :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Privilégier la question de la biodiversité à l'esthétisme dans les aménagements paysagers > Favoriser et valoriser la nature, ne pas minéraliser à tout prix > Limiter l'artificialisation des sols : avoir une plus grande proportion d'espaces verts que d'espaces construits > Préserver les espaces verts et garder un maximum de terrains perméables pour absorber les pluies > Préserver les surfaces non imperméabilisées 	<p>OUI</p> <p>Le projet paysager a pour ambition première de recréer des écosystèmes favorables à la complémentarité des essences et des espèces des différents milieux présents sur le périmètre et de restaurer la biodiversité. La renaturation des sols et l'infiltration des eaux de pluie au plus près de leur point de chute sans rejet au réseau.</p>
	<p><i>Sur la nécessité de mettre en œuvre la continuité des espaces verts à grande échelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Créer un corridor écologique qui infuse vers le centre / étendre le maillage d'espaces végétalisés au-delà du périmètre, recréer une ceinture verte sur le pourtour des fortifications : se raccrocher aux grands boulevards (avenue du Peuple belge, friche Saint-Sauveur, avenue du président Hoover, boulevard Carnot...) (x5) 	<p>OUI</p> <p>Les écosystèmes qui accompagnent les rubans, éléments forts du projet (autour de la Deûle et ses canaux, des milieux forestiers et des milieux bocagers) ont vocation à recréer des continuités écologiques dont certaines inscrites au sein des trames vertes et bleues métropolitaines. Les réflexions intègrent les accroches écologiques au projet pour assurer des continuités écologiques au-delà de son périmètre.</p>

	<p>> Envisager un poumon vert à partir du site de la friche Saint-Sauveur prolongé jusqu'à la VRU qui pourrait de plus être relié à la Zac Fives Cail par une passerelle piétonne</p>	<p>NON</p> <p>Ces projets sont hors périmètre du plan-guide, mais le projet a vocation à s'inscrire au sein des trames vertes et bleues métropolitaines auxquelles les projets Fives Cail et Saint Sauveur participent et à se connecter et à se prolonger avec les espaces verts alentours pour créer des continuités écologiques.</p>
	<p>> Que l'ensemble de l'arc vert ne soit pas un quartier mais une transition verte, faire arriver la figure de l'arc avant l'arrivée du tramway</p>	<p>OUI</p> <p>L'aménagement progressif et définitif de l'ossature paysagère pourra démarrer dès la phase de préfiguration du projet et en amont du tramway sous réserve de sa faisabilité réglementaire.</p>
	<p>> Avoir une trame verte, bleue, noire et brune interne/propre au projet</p>	<p>OUI</p> <p>C'est l'enjeu porté par la création des écosystèmes (forestier, bocager et de la Deûle) en accompagnement des rubans (aménagement d'espaces de promenade pour les modes actifs (piétons et cycles) d'environ 5 mètres de large).</p>
	<p><i>Sur la proportion des surfaces dédiées à la nature dans le projet :</i></p> <p>> Préserver, étendre et créer des espaces de nature pour atteindre au minimum 100 hectares de nature parmi les 200 hectares que comptent le périmètre du projet (x3)</p>	<p>NON</p> <p>L'ambition du projet est de recréer des écosystèmes (forestiers, des bocages, autour de la Deûle et ses canaux) et de restaurer les continuités écologiques au sein d'une ossature paysagère allant du cœur d'Euralille à la Deûle. Le plan-guide ne fixe pas d'objectifs chiffrés précis en termes de surface d'espaces verts à ce stade.</p>

	<p>> Aller au-delà de 85 ha de nature sur les 200ha du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en développant plus et mieux les corridors écologiques (espaces verts, zones humides, bras d'eau et plans d'eau, végétalisation de berges...) par exemple dans les connexions avec l'avenue du Peuple Belge. 	<p>OUI</p> <p>Les réflexions intègrent des accroches au reste du territoire métropolitain pour assurer des continuités écologiques au-delà du périmètre de projet.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - par une dalle couverte végétalisée au-dessus du périphérique au niveau de la gare Lille Europe (qui réduirait la coupure urbaine créée par ce périphérique et permettrait d'étendre et redynamiser la ferme pédagogique Marcel Dhénin) 	<p>NON</p> <p>La démarche de projet au stade du plan-guide ne prévoit pas de couverture du périphérique.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - par la connexion avec le site Saint Sauveur qui lui aussi mérite une vocation de grand parc plutôt que 2500 nouveaux logements 	<p>HORS PERIMETRE</p>
	<p>Rechercher à doubler les surfaces dévolues à la nature</p>	<p>NON</p> <p>L'ambition du projet est de recréer des écosystèmes (forestiers, des bocages, autour de la Deûle et ses canaux) et de restaurer les continuités écologiques au sein d'une ossature paysagère allant du cœur d'Euralille à la Deûle.</p> <p>Le plan-guide ne fixe pas d'objectifs chiffrés précis en termes de surface d'espaces verts à ce stade.</p>

	<p><i>Sur le fait de créer des "liaisons vertes" entre plusieurs secteurs :</i></p> <p>Créer un lien entre les 2 fermes avec des vergers, des éco-pâturages, des maraîchages, des installations artistiques... pour relier la future ferme de La Madeleine à la ferme Marcel Dhénin</p>	OUI C'est l'ambition du ruban des bocages côté ville de La Madeleine qui permet de relier Euralille à la Deûle avec un aménagement d'espaces de promenade modes actifs piétons-cycles d'environ 5 mètres de large.
	Récupérer une partie des terrains militaires entre la rue Gandhi et les Jardins de la Porte de Gand afin d'assurer leur jonction et mettre en valeur la porte de Gand (x3)	NON Le projet ne prévoit pas à ce stade l'acquisition ou d'interventions sur les terrains militaires.
	> Aménager un passage entre les Jardins de la Porte de Gand et le Parc Henri Matisse via les abords du lycée Pasteur	OUI C'est l'ambition du ruban des fortifications de relier ces espaces côté ville de Lille qui permet de relier Euralille à la Deûle avec un aménagement d'espaces de promenade pour les modes actifs (piétons et cycles) d'environ 5 mètres de large.
	> Créer un réel espace vert autour du nouveau tribunal (suppression de la bretelle sud de la M651)	OUI Le projet prévoit la suppression de bretelles autoroutières pour réaliser le boulevard apaisé et des espaces plantés. Par ailleurs il est prévu de supprimer la rue Gandhi dans le cadre de travaux accompagnant la réalisation du nouveau palais de justice, les flux étant renvoyés sur la rue des Bateliers prolongée, au profit d'une emprise de square. Le projet de la rue des Bateliers a fait l'objet d'une concertation dédiée

	<p>> Créer une coulée verte "Euradministration" : espaces verts le long du boulevard du Maréchal Vaillant jusqu'à la rue Blanqui, de part et d'autre de la rue Eugène Varlin, le long de la rue Paul Duez, au pied de la cité administrative</p> <p>> Créer une continuité verte entre le parc Matisse et le jardin des géants</p>	<p>OUI</p> <p>Les continuités écologiques feront l'objet d'une attention particulière en interface avec l'existant notamment dans le secteur du parc des Expositions.</p> <p>OUI</p> <p>Le projet a vocation à apaiser la circulation et réduire les emprises sur le boulevard urbain central, ce qui permettra des continuités paysagères de part et d'autre entre le parc Matisse et le jardin des Géants.</p>
	<p>> Acheter 4 HA du SILILAM afin de lutter efficacement contre les îlots de chaleur : rafraîchir en renaturalisant les espaces autour de cet arc urbain</p>	<p>NON</p> <p>Les modalités d'acquisition foncière ne sont pas définies à ce stade pour l'emprise des 4 hectares sur le secteur de l'ex SILILAM. Le projet d'agriculture urbaine prévu sur ce site sur les parties propriété de la Ville de La Madeleine va dans le sens de renaturer une partie de ces emprises. Il est prévu également un programme de constructions au sein de ces 4 hectares au droit d'un espace aujourd'hui minéralisé.</p>
	<p><i>Autres :</i></p> <p>> Penser à rendre ces lieux à la promenade pour refaire de Lille une ville moins minérale et attirer les touristes avec une ville plus verte et renouant avec l'eau qui a modelé son histoire...</p>	<p>OUI</p> <p>C'est l'ambition des rubans (aménagement d'espaces de promenade pour les modes actifs (piétons et cycles) d'environ 5 mètres environ de large).</p>
	<p>> Eviter le minimalisme dans l'aménagement : faire attention aux détails</p>	<p>OUI</p> <p>L'avancement des études permettra de rentrer dans le détail des projets tout en visant une approche sobre et peu carbonée de l'aménagement.</p>

<p>Développer et proposer des paysages et des Ambiances variées</p> <p>Contributions :</p> <p>n°12, 30, 35, 43, 44, 53, 55, 61, 63, 64, 67, 79, 80, 84, 89, 95, 106, 118, 122, 125, 131, 157, 160, 188, 190, 198, 208, 237, 249, 250, 251, 253, 256, 257, 258</p>	<p>Diversifier les milieux écologiques : espaces ouverts, milieux humides, forestiers...</p> <p>> Attribuer des vocations différentes entre le nord et le sud du boulevard : privilégier les espaces sauvages et sanctuarisés au sud, et des ambiances plus travaillées au nord (dans la continuité du paysage agricole de la ferme de La Madeleine)</p>	<p>NON</p> <p>Le projet ne prévoit pas ce type de distinction au stade du plan-guide. De part et d'autre du futur boulevard apaisé se déployeront des écosystèmes dédiés (forestier côté lillois et bocagers côté madeleinois).</p>
	<p>> Des espaces verts et des espaces dans lesquels on peut évoluer et profiter : laisser une place à de la biodiversité avec un épanouissement libre des espèces mais avoir également des espaces où s'asseoir pour pique-niquer, goûter, lire un livre ou simplement profiter d'être au bord de l'eau</p>	<p>OUI</p> <p>Le projet prévoit le développement des espaces verts au profit de la biodiversité mais aussi des espaces ouverts au profit de nouveaux usages.</p>
	<p>> Créer des jardins de proximité dans le secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le carré délimité par les rues Georges Lefebvre, le boulevard Eugène Vaillant, la rue du Docteur Calmette et l'avenue Hoover devrait faire l'objet d'une requalification urbaine avec la création d'un jardin issu d'une transformation de l'avenue Eugène Varlin - Transformer le parking derrière le Biotope en un espace vert 	<p>NON</p> <p>Une réflexion sera menée sur le secteur en lien avec les continuités écologiques, les espaces publics et le projet de résidentialisation du parc des Expositions mais il n'est pas prévu de jardins de proximité à ce stade.</p>
	<p><i>De la topographie :</i></p> <p>> Développer un paysage avec des creux et des bosses, du relief et des micro paysages afin de démultiplier le paysage et la nature</p> <p>> Avoir des repères visuels pour se repérer de loin, du relief pour permettre des vues variées, pouvoir avoir une vue dégagée et voir l'horizon</p>	<p>OUI</p> <p>Le projet paysager viendra s'appuyer sur la topographie pour mettre en valeur le paysage suivant les contraintes techniques (les vues sur la Deûle notamment) tout en visant un objectif de sobriété dans les mouvements de terres et en minimisant ces interventions sur la topographie à ce stade des réflexions.</p>

	<p><i>De grands espaces ouverts / libres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > De grands espaces pour s'installer pour vivre davantage dehors : des hamacs, des terrasses en plein air, pouvoir être dehors, respirer le grand air, se retrouver dehors > Avoir des espaces vastes, sans obstacles, continus, des plaines pour les pique-niques, accessibles et sûrs 	OUI Le projet prévoit le développement d'espaces paysagers supports de nouveaux usages de loisirs et sportifs.
	<p><i>Des espaces plus intimes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Plein de petites plaines et prairies sauvages : des micro structures où on se sent à l'abri > Avoir des espaces cachés, intimes, des coins isolés, à l'ombre pour être au vert, ambiance paisible et tranquillité <p>Une nature comestible et vectrice de lien social :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Des jardins participatifs communautaires et des jardins partagés pour faire découvrir la nature, passer du temps dehors et se connecter au vivant (il faut que ça reste ouvert à tous) > Des jardins familiaux, permettant la promenade, qui incite à discuter avec les gens qui cultivent et qui entretiennent les espaces verts > Remettre la tradition du jardin ouvrier au cœur du projet, au sein des espaces verts (ne pas se contenter d'étendues en herbe fleuries, avec « fauche tardive », comme c'est souvent le cas, ce qui ne concourt pas à la vie de ces espaces et à leur appropriation par les habitants et usagers 	OUI C'est l'ambition du volet « Se nourrir » du plan-guide, de mettre en valeur voire de développer paysages productifs et nourriciers (jardins partagés, vergers...).

	<ul style="list-style-type: none"> > Planter des vergers, des arbres et des arbustes fruitiers, des haies comestibles (question de la pollution des sols) > Une nature comestible : forêt comestible, plantes comestibles... > Des potagers > Des parcs avec des animaux 	
Une trame arborée Contributions : n°3, 4, 9, 10, 18, 20, 22, 25, 26, 27, 28, 30, 33, 35, 36, 37, 43, 44, 45, 49, 50, 51, 54, 56, 58, 59, 66, 67, 71, 76, 77, 85, 98, 99, 100, 101, 121, 122, 124, 125, 131, 144, 154, 155, 157, 158, 195, 223, 239, 241	<p><i>Une coulée verte / un espace densément boisé / un ruban boisé de la Citadelle à Euralille :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place un espace densément boisé, une trame arborée continue de la Citadelle jusqu'au jardin écologique, qui se poursuit jusqu'au Lycée Pasteur : <ul style="list-style-type: none"> - éviter les ruptures dans les continuités paysagères et - recréer des continuités, planter des millions d'arbres - avec du baliveau (jeunes arbres d'une année) et une - grande diversité variétale > Constituer une coulée verte : <p>Rétablissement des continuités entre le jardin de la Porte d'Ypres et la Deûle ; la Plaine de la Poterne et le stade Sainte Hélène via le canal de la Basse Deûle ; la Plaine Winston Churchill, le SILILAM et le parc Yvonne Abbas</p>	OUI C'est l'enjeu porté par la création des écosystèmes (forestier, bocager et de la Deûle) en accompagnement des rubans (aménagement d'espaces de promenade modes actifs piétons-cycles d'environ 5 mètres de large). A ce stade des études, c'est la plantation de plus de 20 000 arbres qui est envisagé.
	<ul style="list-style-type: none"> > Avoir un gradient progressif de végétation le long de l'arc vert (moins dense côté Euralille et de plus en plus dense quand on va vers les bords de Deûle) 	NON L'ambition est de développer l'ossature paysagère et de structurer différents écosystèmes sur l'ensemble du périmètre. Certains espaces seront plus ou moins densément plantés en fonction de la biodiversité et des usages.

	<p><i>Types de plantations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Planter planter planter ! en suivant bien les plantations et leur donnant la possibilité de pousser, en privilégiant des espèces qui résistent à la sécheresse et aux inondations > Définir une vision sur l'adaptation du monde végétal à des températures plus élevées, tout en œuvrant à renforcer le pouvoir rafraîchissant de cette nature > Implantation de linéaires végétaux pour « capter » la pollution côté nord-ouest > Boiser les superficies sur cet arc pour verdier l'image minérale de la ville et en faire un exemple de ville forêt + améliorer la qualité de l'air et réduire les îlots de chaleur > Des arbres, des vrais arbres, pas de la pelouse pour avoir de l'ombre (x3) > Développer des haies, notamment le long des infrastructures > Garder l'esprit sauvage dans le projet : mini forêt urbaine 	OUI La palette végétale qui sera affinée à l'avancement des études sera définie au regard des enjeux climatiques, de lutte contre l'effet d'ilot de chaleur urbain et de captation carbone. La stratégie consiste à privilégier la renaturation des sols et assurer une complémentarité des essences suivant les spécificités des écosystèmes à réaliser (forestier, bocager et de la Deûle...) et de permettre la réalisation de plusieurs strates de plantations propices au développement de la biodiversité.
<p>La question de l'eau : les milieux humides et les bords de Deûle</p> <p>Contributions : n°22, 36, 118, 122, 125, 126, 129, 130, 131, 148, 241, 249, 250, 256</p>	<p><i>Visibilité (perspectives et points de vue) et accessibilité des milieux humides :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Insister sur le rôle de l'eau omniprésente sur ce territoire, développer les perspectives et les points de vue sur l'eau, rendre accessibles les cours d'eau > Permettre à l'eau de revenir dans notre ville (parcours de l'eau) : réappropriation des canaux délaissés, des bords de Deûle, Corne de Gand et sa douve en eau, traces de l'ancienne porte d'eau, connexion avec la Basse Deûle et ses ouvrages, jusqu'au grand gabarit, la connexion avec le Peuple Belge 	OUI C'est l'ambition des rubans de la Deûle et du ruban des fortifications de mettre en valeur ce patrimoine lié à l'eau et de permettre aux habitants de se réapproprier ces espaces.

	<ul style="list-style-type: none"> > Gérer les eaux pluviales à la parcelle > Maximiser la désimperméabilisation pour respecter le cycle de l'eau > Intégrer les eaux grises d'exhaure comme une ressource (matière et énergie) 	OUI Le projet a pour ambition de traiter l'enjeu et la question hydraulique sur le territoire. L'objectif principal étant d'étudier les moyens de limiter à zéro rejet au réseau sur le projet suivant les contraintes techniques. Les eaux d'exhaure seront également prises en compte dans les études.
	<p><i>Dimension écologique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver et développer les milieux humides : mares, ruisseaux, bassins, zone humide de la Corne de Gand - Renaturer les berges du canal (supprimer les palplanches, et permettre le passage des animaux) et de la Tortue - Intégrer pleinement la place de l'eau, des reconexions des bras et cours d'eau, de la requalification des berges, des objectifs de reconquête de la qualité de l'eau et de restauration de la ripisylve, dans un objectif d'adaptation au changement climatique et de restauration de la biodiversité 	OUI Le projet cherche à préserver et développer les zones humides, renforcer la trame bleue et renaturer les abords des cours d'eau au sein du périmètre. La gestion de l'eau présente sur le site (Canal de la Deûle, Bras de la Basse Deûle, eaux grises, eaux claires parasites et eaux d'exhaure) correspond à une préoccupation importante à l'échelle du projet. Un bureau d'études spécialisé sur les questions de l'eau dans les projets urbains est intégré au groupement de maîtrise d'œuvre.
	<p><i>Dimension de loisirs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des espaces de baignade sur la Deûle : ponton, balançoire, liane pour pouvoir sauter dans l'eau 	NON Le développement de nouveaux usages sur la Deûle est contraint par une circulation importante de péniches qui sera amenée à s'intensifier avec la mise au grand gabarit du canal. Les objectifs de bon état sanitaire de la Deûle et de ses bras en vue de la rendre baignable dépassent le cadre du projet.

	<ul style="list-style-type: none"> - Des espaces pour des pique-nique le long de la Deûle - Aménager des îlots de fraîcheur, des espaces pour se rafraîchir l'été, avec brumisateurs (un geyser) des espaces ombragés 	OUI Le projet étudie le développement de nouveaux usages de loisirs en bords de Deûle.
	> Zone test, avec « piscine naturelle » en plein air, zone de liberté, comme c'est fait à de nombreux endroits en Allemagne ou piscine naturelle proche du château de Chambord (éviterait que les gamins sautent des ponts dans la Deûle l'été, à défaut d'autres lieux de baignade adaptés ...)	NON Cet usage n'est pas envisagé au stade du plan-guide mais la Métropole Européenne de Lille porte un plan piscine qui amènera une nouvelle offre à proximité du périmètre du projet.
Sanctuarisation et préservation de la biodiversité Contributions : n°1, 32, 45, 46, 53, 54, 56, 95, 121, 145, 153, 161, 162, 191, 199, 207, 250	<ul style="list-style-type: none"> → Sanctuariser les espaces déjà plantés (milieux naturels et arbres) et les laisser se développer pour laisser place à la nature → Garder un aspect sauvage, une ambiance "campagne" : des espaces qui doivent rester naturels où on peut admirer, se ressourcer, se dépayser → Maintenir des espaces non accessibles aux humains, garder des réservoirs de biodiversité uniquement dédiés aux écosystèmes 	OUI Un équilibre est à trouver entre les espaces laissés à la biodiversité et ceux rendus accessibles aux habitants, une cohabitation des deux sera également recherchée. Les espaces plus densément plantés seront dédiés à la biodiversité et les espaces plus ouverts seront dédiés aux usages.
	→ Aménager des cheminements écologiques/pontons en bois qui ne doivent pas aggraver la "fragmentation écologique" pour la faune, la flore (graines, propagules) et la fonge (spores de champignons) afin de pouvoir circuler tout en évitant le piétinement des sols (ex : Lombriduc)	OUI La renaturation des sols et la restauration des continuités écologiques est l'un des axes forts du projet.

	<p>> Reconquérir tous les espaces “perdus”, même dans les espaces déjà construits, renaturer / Ré-ensauvager (ex. du Parc de Sausset en Seine-Saint-Denis)</p>	OUI La renaturation des sols est l'un des fondamentaux du projet pour la création d'une ossature paysagère.
	<p>→ Fixer des objectifs ambitieux de restauration des milieux naturels (végétation, eau, sol)</p>	OUI La renaturation des sols et la restauration des écosystèmes sont des fondamentaux du projet.
Modalités de gestion des espaces verts Contributions : n°2, 80, 95, 151, 152	<p>> Mettre en place des modes de gestion et des aménagements qui respectent la biodiversité : gestion différenciée, prairies naturelles, limitation des tontes et des fauches</p>	OUI Le plan-guide pourra orienter sur des pratiques de gestion en faveur de la biodiversité, qui seront à définir à terme avec les services concernés.
	<p>> Ne pas laisser les espaces verts en friche : une végétation et une gestion qui permettent de profiter de la nature</p>	NON Un équilibre est à trouver entre les espaces laissés à la biodiversité et ceux rendus accessibles aux habitants. Les espaces plus densément plantés seront dédiés à la biodiversité et les espaces plus ouverts seront dédiés aux usages.
Trame noire Contributions : n°156, 157	<p>> Supprimer l'éclairage public la nuit : avoir une trame noire pour permettre aux animaux de vivre et sortir la nuit</p>	NON Les réflexions sur la trame noire et l'optimisation de l'éclairage public font partie intégrante du plan-guide, mais l'éclairage public ne sera pas supprimé.
	<p>> Garder des lieux sans pollution lumineuse, le plus calme possible, sans passage d'humain</p>	OUI La réflexion sur la trame noire sera bien prise en compte dans les études.

Végétaliser les toitures Contributions : n°36, 125, 131, 136	> Végétaliser les toitures des nouvelles constructions pour la pollinisation, lutte contre les îlots de chaleur, continuités végétales	OUI L'échelle du bâtiment fait partie intégrante de l'aménagement de l'ossature paysagère. Des prescriptions seront définies à l'avancement des études pour cadrer les opérations de construction/réhabilitation.
Sensibilisation, signalétique et pédagogie Contributions : n°146, 147, 249, 250	> Mettre en place un accompagnement éducatif et pédagogique aux changements d'aménagement : pour les pistes cyclables, pour les espaces de nature non accessibles, les nouvelles modalités de gestion des espaces verts mises en place (pourquoi on laisse pousser par ex.)	OUI La phase de gestion transitoire aura pour objectif de préfigurer les principaux espaces qui seront amenés à évoluer.
Gouvernance et cohérence territoriale Contributions : n°30, 59, 100, 150	> Accompagner les établissements privés et copropriétés à préserver les arbres déjà existants > Traiter les interfaces du projet avec les coups partis du territoire (comme celui de la basse Deûle) : cohérence dans les espèces d'arbres choisies, les revêtements...	OUI Le plan-guide intègre le déjà là et le projet de renaturation de la basse-Deûle. La restauration des continuités entre les milieux est l'un des axes forts du projet ainsi que les enjeux de continuités écologiques dans le périmètre et en interface avec le périmètre.
	> Organiser des chantiers de plantations participatifs	NON Cela n'a pas été étudié à ce stade dans le plan-guide mais cela pourra être intégré aux réflexions sur la gestion transitoire du périmètre et les actions de préfiguration.

> THEMATIQUE « SE NOURRIR »

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
Production Contributions : n°118, 131, 137, 139, 140, 142, 190, 198, 203	<ul style="list-style-type: none"> - Se rattacher à l'histoire : proposer des pâtures (pour la production fromagère par exemple) et vergers - Privilégier un paysage nourricier qui offre une diversité paysagère plus que le seul objectif de production agricole : exemple des vergers qui permettent la cueillette et apportent de la nourriture aux animaux et/ou participent à enrichir la terre - Avoir plusieurs espèces d'arbres fruitiers, pas seulement dans les espaces cultivés ou jardins partagés, pour permettre à la cueillette et à la faune de s'alimenter - Cultiver sur le territoire, implanter de nouveaux agriculteurs 	<p>OUI</p> <p>A ce stade de la réflexion, le Ruban des Bocages permettra de valoriser l'histoire du site et mettra l'accent sur les paysages nourriciers dans toute leur diversité, en tant qu'espaces verts comestibles pour les humains (agriculture) et pour les non humains.</p> <p>Dans la mesure où la sauvegarde et la promotion de la biodiversité sont des fondamentaux du projet, les espèces d'arbres, notamment les fruitiers, seront diversifiées.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Végétaliser la façade du Zénith (depuis le train notamment) et utiliser le toit pour installer un projet d'agriculture urbaine et une buvette et/ou un espace de restauration (cf. parc des expositions à Paris) 	<p>NON</p> <p>La végétalisation des espaces imperméables est encouragée à l'échelle globale du projet. Des études pourront être menées dans les années à venir pour vérifier la faisabilité technique de projets de végétalisation de façade et de toiture, au regard du surpoids que ces installations – et en particulier les activités d'agriculture urbaine - entraînent pour les bâtiments. A ce stade, il n'est pas possible de se prononcer sans l'engagement de ces études.</p>

Transformation Contribution : n°135	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des lieux de transformation (lait, beurre, fromage) issus du pâturage, comme c'était le cas avant (ancienne laiterie à La Madeleine) - Créer des cantines participatives pour valoriser l'alimentation de qualité, transformer et consommer directement les produits sur place 	<p>OUI</p> <p>Les débouchés et les modalités de transformation des produits de l'agriculture urbaine et éventuellement du pâturage feront l'objet d'études plus poussées aux prochains stades de développement du projet, avec pour objectif de garantir la plus grande proximité possible entre les espaces de production et ceux de consommation.</p>
Sensibilisation Contributions : n° 7, 118, 120, 122,131, 134, 140	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un lien avec l'histoire du territoire comme fil rouge pour la sensibilisation - Définir des zones de grands espaces et des lieux de passages pour faire des zones de sensibilisation (au compost par ex.). - Créer des lieux ressources de sensibilisation aux démarches agricoles - Faire des fermes des lieux de vitrine : points névralgiques pour coordonner les associations, sensibiliser les écoles et les lycées - Impliquer les scolaires, organiser des "visites à la ferme" ou des temps de cueillette 	<p>OUI</p> <p>En lien avec son histoire, le site d'Euralille à la Deûle constituera un territoire stratégique de mise en récit et de sensibilisation pédagogique de la boucle de l'alimentation (de la production à la gestion des déchets), avec un accent sur la présentation de démarches agricoles durables, respectueuses de la santé et de l'environnement.</p>
	<p><i>Sur la ferme urbaine :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une grande ferme pédagogique qui serait portée par les communes de La Madeleine mais aussi Lambersart et Saint-André voire La Métropole, pour répondre aux besoins de verdure des citoyens 	<p>NON</p> <p>La création d'une grande ferme pédagogique portée par les communes du périmètre n'a pas été identifiée comme une priorité à ce stade.</p> <p>Un des objectifs principaux du projet est de reconstituer des habitats favorables à la faune sauvage et non d'installer artificiellement une faune domestiquée, par exemple au sein d'une structure de ce type. Par ailleurs, il existe déjà une ferme pédagogique à proximité immédiate du site (ferme Marcel Dhenin).</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Être vigilant au projet de mise en place du projet de « ferme urbaine » (ce qui veut tout dire et n'importe quoi, avec beaucoup d'intérêts commerciaux qui s'engouffrent dans ces mises à disposition d'espaces « naturels » soi-disant préservés au sein des grandes opérations d'aménagement, pour le côté greenwashing) 	OUI La ferme urbaine de La Madeleine n'a pas vocation à être commandée par une logique d'intérêts commerciaux. La commune de La Madeleine porte un projet à vocation écologique et aussi sociale et solidaire.
Distribution Contribution : n°133	Distribuer la production aux cantines scolaires	OUI Les cantines scolaires à proximité du périmètre d'Euralille à la Deûle ont été identifiées comme un débouché possible pour les produits issus de l'agriculture urbaine sur le site, dans la mesure du possible, aux regards des règles de commande publique. Des études seront menées au préalable pour en vérifier la qualité sanitaire.
Consommation Contribution : n°133	Créer des cantines solidaires, pour rapprocher le bassin de consommation de celui de production	OUI Une ou des cantines solidaires pourront éventuellement voir le jour sur ou à proximité du site pour permettre, dans la mesure du possible, la consommation des produits issus de l'agriculture urbaine. Des études seront menées au préalable pour en vérifier la qualité sanitaire.
Autres thématiques Contributions : n°118, 133, 140, 203	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les initiatives à petite échelle et les multiplier : créer plusieurs petits laboratoires / quartier labo où chaque quartier peut lancer ses propres initiatives (compost, toilettes sèches, potagers...) - Répertorier et coordonner les associations existantes - Créer un réseau local vertueux d'agriculture urbaine, basé sur les circuits courts, en profitant des nombreux restaurateurs lillois qui cultivent l'idée du bien manger et du local, et s'impliquent à titre personnel dans ces démarches (cf. Florent Ladeyn) 	OUI Bien qu'il ne soit pas possible d'entrer dans ce niveau de détails à ce stade du projet, les attentes sous-entendues par ces propositions sont cohérentes avec les ambitions générales d'Euralille à la Deûle.

	<ul style="list-style-type: none"> - Répertorier toutes les associations qui agissent : les ajoncs, des jardins et des hommes, et les coordonner - Travailler avec les voisins voisines, se faire accepter 	
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

> THEMATIQUE « SE MOUVOIR »

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
Ambitions générales pour la thématique Contributions : n°12, 102, 131, 172, 184, 185	Veiller à l'inclusivité de tous les usagers, penser le projet pour tous les flux de transports et intégrer tous les usagers dans la conception des voies vélos notamment : (usagers du quotidien, touristes, livreurs à vélos, vélotaf, famille avec enfants...)	OUI L'ensemble des usages liés aux mobilités est pris en compte dans le projet. Les différents usages associés aux cycles seront pris en compte dans les études.
Améliorer la sécurité et le confort des voies modes doux (vélos et piétons) Contributions : n°4, 17, 23, 24, 27, 29, 30, 34, 38, 48, 54, 55, 57, 59, 63, 72, 80, 89, 96, 100, 105, 106, 108, 118, 121, 122, 125, 126, 128, 130, 131, 159, 175, 181	Développer le réseau cyclable : larges, à double sens, sans arrêt Séparer les voies vélos des voies voitures : de vrais espaces vélos séparés des voitures, sans pour autant priver l'espace piéton	OUI La piste vélo + bi-directionnelle permettra des itinéraires optimisés. Il est à noter que les traversées de carrefours nécessiteront des points d'arrêt pour les cyclistes. OUI Le plan-guide prévoit les rubans (aménagement d'espaces de promenade pour les modes actifs (piétons et cycles) d'environ 5 mètres de large) et la voie vélo +, ces aménagements modes actifs et cycles sont distincts du boulevard apaisé.
Les vélos Contributions : n°4, 17, 23, 24, 27,	Hiérarchiser les voies cyclables : distinguer les voies express des pistes cyclables de balade	OUI Le plan-guide prévoit les rubans (aménagement d'espaces de promenade pour les modes actifs (piétons et cycles) d'environ 5 mètres de large) et la voie vélo +, ces aménagements modes actifs et cycles sont distincts l'un de l'autre.

29, 39, 42, 44, 48, 51, 65, 70, 72, 76, 79, 83, 91, 92, 98, 106, 114, 126, 131, 170, 172, 177, 182	Garantir des continuités cyclables en site propre sur tout l'arc vert et leurs connexions avec les quartiers voisins, mettre en place de vraies intersections cyclables : franchissement sans arrêt aux carrefours	OUI Les continuités cyclables en interface avec le périmètre sont prises en compte dans le projet. Les traversées de carrefours nécessiteront vraisemblablement des points d'arrêt.
	Supprimer des bandes de stationnement au profit de pistes cyclables	NON L'infrastructure routière majeure du projet ne propose pas aujourd'hui d'espace de stationnement.
Les piétons Contributions : n°24, 27, 29, 30, 48, 58, 59, 62, 96, 99, 102, 110, 111, 112, 113, 117, 118, 121, 127, 176, 180	Avoir des chemins pour relier cette ceinture verte aux quartiers habités et inciter à la marche à pied : dissocier les chemins des lieux de repos et aménager des boucles de promenades	OUI Les rubans (aménagement d'espaces de promenade modes actifs piétons-cycles d'environ 5 mètres de large) et certaines boucles permettent d'envisager des itinéraires variés de promenades dans le projet.
	Piétonniser le boulevard le temps d'un week-end (fréquence récurrente ou au moins le temps de l'inauguration ?)	OUI La réflexion dans le cadre d'une action transitoire du projet pourrait porter sur une section limitée du boulevard qui serait piétonnisée de manière ponctuelle et évènementielle.
	Faciliter la traversée des infrastructures pour les piétons	OUI Le projet prévoit des traversées piétonnes qui seront facilitées et rendues possibles avec le boulevard apaisé.
	Créer une passerelle vers St André pour la mobilité douce	OUI Le projet prévoit une réflexion sur l'amélioration des modes actifs.

	Pouvoir cheminer en dessous du pont de la M57	OUI Une réflexion est engagée en lien avec la démarche Bords de Deûle.
	Créer une continuité piétonne et paysagère entre le parc de l’Avenue du Peuple Belge face aux anciens Hospices Généraux et le Bras de la Basse Deûle au niveau de l’ancienne Usine élévatoire	OUI Les continuités piétonnes et modes actifs, paysagères et écologiques seront étudiées et prises en compte dans le cadre du projet avec un enjeu d’interface avec l’avenue du Peuple belge. Une première phase d’aménagement est engagée dans le cadre du projet du bras de la Basse Deûle.
Améliorer le partage de la voirie, entre les modes doux et motorisés Contributions : n°4, 18, 20, 29, 30, 32, 36, 38, 48, 59, 63, 72, 82, 91, 92, 114, 118, 121, 122, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 166, 184, 249, 250	Ne pas mélanger les espaces piétons et cyclables (sur les bords de Deûle notamment) : mettre en place des allées larges pour permettre à tous les usagers de cohabiter, sans conflit d’usage, notamment sur les bords de Deûle (largeur insuffisante pour accueillir les flux piétons et cyclistes, notamment les week-ends quand il y a une forte affluence et mauvais état des revêtements).	OUI Le parti-pris des rubans pour les modes actifs d’environ 5 mètres environ de large est de suffisamment dimensionner l’aménagement pour permettre la cohabitation de la promenade pour les piétons et l’usage des cycles. Les rubans se déclinent du côté lillois, madeleinois et en bords de Deûle.
	Créer des espaces de balades et en favoriser l’accès pour les modes doux (voies et passerelles modes doux) : des liaisons piétonnières et cyclables dédiées, confortables et éclairées à l’intérieur de la trame verte, connectées au réseau existant et dont certaines, accroches sont à conforter	OUI Les rubans (aménagement d’espaces de promenade modes actifs piétons-cycles d’environ 5 mètres environ de large) et certaines boucles permettent d’envisager des itinéraires variés de promenades dans le projet. Les rubans pour les modes actifs ont pour vocation d’accueillir des espaces de promenade et connectés aux villes voisines

	<p>Apaiser les carrefours pour les mobilités douces, prévoir une priorité aux modes doux (cyclistes et piétons) dans le nouveau projet</p>	<p>NON</p> <p>Les études plus détaillées sur les carrefours permettront d'améliorer les franchissements pour les modes actifs. A ce stade il n'est pas possible d'indiquer s'il y aura une priorité modes doux dans l'organisation des carrefours. Cela doit faire l'objet d'études plus détaillées. Les carrefours devront concilier les besoins de franchissements des modes actifs, l'efficacité du tramway et des bus, ainsi que les besoins d'écoulement des flux automobiles.</p>
	<p><i>Création de passerelles, secteurs identifiés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Création d'une passerelle piétons-vélos, entre l'entrée de ville de Saint-André au niveau de du pont TGV et l'autre berge, permettant de rejoindre le pont des abattoirs qui traverse le boulevard et qui permet l'accès aux espaces verts, jardin écologique, Plaine de la Poterne, etc. 	<p>OUI</p> <p>Le projet prévoit une réflexion sur l'amélioration des modes actifs.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la liaison entre les rives de la Deûle : utilisation de l'ancien pont Schuman pour en faire une piste cyclable et piétonne, en lien avec le pont des abattoirs pour faire le lien vers le Vieux Lille 	<p>OUI</p> <p>Au stade du plan-guide l'ancien pont Schuman est envisagé comme un passage d'un ruban des bocages côté madeleinois pour les modes actifs (aménagement d'espaces de promenade modes actifs piétons-cycles d'environ 5 mètres de large). Son articulation avec le pont des abattoirs est à prendre en compte. Les aménagements en cours le long du Bras de la Basse Deûle permettront également de passer sous le pont Schuman à pied.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> > Création d'un passage (piétons/modes doux) au niveau de l'écluse du Grand carré pour faciliter l'accès à la Citadelle 	<p>NON</p> <p>Il n'est pas prévu dans le projet d'intervention au droit de l'écluse du Grand Carré sous responsabilité de Voies Navigables de France (VNF).</p>

	> Faire le lien avec la zone de Saint Sauveur d'une part, et Fives et Hellemmes d'autre part, par la création de passerelles améliorant l'accessibilité en mode doux au quartier des gares et à l'arc vert.	NON Les accroches avec les périmètres opérationnels de Saint-Sauveur, Fives ou Hellemmes seront étudiés. L'amélioration du lien avec Fives est attendue mais ne conclue pas à la réalisation d'une passerelle à ce stade.
Réduire la place de la voiture Contributions : n°4, 9, 49, 54, 55, 59, 63, 66, 87, 94, 96, 97, 99, 101, 114, 118, 121, 122, 124, 125, 126, 128, 149, 158, 164, 174, 227	Limiter la circulation et baisser le flux de la voiture pour changer l'ambiance sonore, la pollution, l'esthétique routière	OUI L'ambition du projet est de réduire la place de la voiture au profit de modes alternatifs et de reports modaux (tramway, bus, cycles). Une accessibilité en voiture particulière au pôle des gares depuis certaines localisations de la première et de la seconde couronne sera maintenue dépendamment de l'offre de transports en commun.
	Réduire à deux voies la pénétrante qui relie l'avenue de la République à la façade de l'Esplanade (M651 et M749) et le boulevard Schuman	NON Le nombre de voies n'est pas arrêtée à ce stade suivant les sections et doit faire l'objet d'études plus détaillées.
	Recouvrir le périphérique	NON Le projet au stade du plan-guide ne prévoit pas de couverture du périphérique.
	Diminuer à 50km/h la vitesse bien en amont du carrefour Pasteur sur les boulevards Schuman et de Coubertin, au niveau de l'embranchement avec l'autoroute	OUI Les modalités techniques et réglementaires de réduction des vitesses doivent faire l'objet d'études plus détaillées notamment en interface avec l'autoroute.
	Enfouir/couvrir la M651 (plusieurs exemples de métropoles européennes : Heckenhaller park, Munich ; Viale Lombarda, Milan ; Autoroute E25 (niveau gare d'Angleur), Liège ; Carrer d'Atenes, Sant Jordi de ses Salines, Ibiza), pour limiter son impact et assurer la jonction jusqu'au parc Henri Matisse	NON Le projet au stade du plan-guide ne prévoit pas de couverture du périphérique.

	<p>> Dédier dès maintenant 2 voies sur 4 des boulevards Schumann et Coubertin aux bus et vélos</p> <p>Cette transformation en boulevard urbain 2x1 voies doit être prolongée au niveau de l'entrée de Saint-André (avenue Liénart) pour éviter l'effet « goulot d'étranglement » dans le quartier Caby/Gare à Saint-André</p>	<p>NON</p> <p>Le nombre de voies n'est pas arrêtée à ce stade suivant les sections et doit faire l'objet d'études plus détaillées. La mutation des infrastructures doit se faire progressivement et par étapes pour réaliser le projet.</p>
	<p>Créer de nombreux points de passages transversaux sur cet axe pour qu'il ne constitue plus un rempart aux circulations douces et à la circulation de la faune</p>	<p>OUI</p> <p>Le projet de boulevard apaisé prévoit des traversées. C'est un des objectifs du projet de remédier à l'effet de rupture de l'infrastructure autoroutière actuelle.</p>
	<p>Prévoir du stationnement supplémentaire</p>	<p>NON</p> <p>L'offre de stationnement existante dans le quartier des gares est importante, mais elle est inégalement occupée et connue des usagers et usagères.</p> <p>La stratégie du projet vise à optimiser l'accessibilité à cette offre de stationnement.</p>
	<p>Préserver au maximum la fluidité des déplacements automobiles (étant donné l'important trafic actuel sur cet axe)</p>	<p>OUI</p> <p>La réduction de l'infrastructure est étudiée pour en mesurer l'acceptabilité. La fluidité des déplacements est prise en compte avec des reports modaux pour réduire la place de la voiture.</p>
	<p>Favoriser l'adoption systématiques de bitumes antibruit</p>	<p>NON</p> <p>Les études au stade plan-guide ne sont pas assez avancées pour statuer sur ce type de dispositif. Les impacts sonores du projet seront néanmoins évalués.</p>

<p>Développer les connexions et améliorer le franchissement des infrastructures : le boulevard et ses carrefours, la Deûle</p> <p>Contributions : n°9, 27, 31, 32, 44, 47, 48, 55, 57, 59, 86, 96, 99, 101, 105, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 117, 118, 121, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 167, 172, 180, 183, 213, 214, 233, 234, 236</p>	<p>Mettre en place une continuité de déplacement, supprimer les échangeurs, remplacer les franchissements et rampes d'accès par de simples giratoires aux quatre croisements du parcours qui devraient accueillir autant de stations du futur tram : carrefour Pasteur (ce qui permettrait aussi de dégager la perspective sur l'avenue de la République), carrefour avec la rue du Général de Gaulle, carrefour avec la rue du Pré Catelan et carrefour avec la M949 (qui permettrait aussi d'envisager une meilleure jonction avec le canal de la Moyenne Deûle et le parc de la Citadelle)</p>	OUI
	<p>Développer les liaisons transversales et faire disparaître la coupure créée par les anciens remparts de la ville de Lille : tout remettre au même niveau, ne pas démultiplier les franchissements</p>	NON
	<p>Avoir des circulations autour de l'eau : navettes fluviales</p>	NON
	<p><i>Pont Royal :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Repenser le pont royal pour en faire une infrastructure de dimension urbaine, qui facilite le lien piéton et cyclable entre les deux rives de la Deûle : destruction de l'échangeur autoroutier (gommer l'escargot), connexion de la piste cyclable avec le chemin cyclable de halage, véritable traversée piéton/cycliste vers Lambersart 	OUI
	<p><i>Carrefour Pasteur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Reconfigurer complètement le carrefour Pasteur en carrefour urbain apaisé et praticable aisément par les piétons, vélos et transports en commun : suppression du viaduc routier et réduction de la vitesse automobile, intégration du Grand Boulevard dans la réflexion (x5) 	OUI

	<p>Maintenir le boulevard Pasteur en tunnel jusqu'à la rue du Ballon et assurer une couverture à minima jusqu'au Pont de Flandres pour effacer la coupure du Péphérique</p>	<p>NON</p> <p>Le projet au stade du plan-guide ne prévoit pas de couverture du périphérique.</p>
	<p><i>Pont de Flandres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Trouver un nouveau moyen de traverser entre la rue Javary et l'Avenue Willy Brandt (entre le Zénith et le Shake) : meilleure signalétique au sol (ligne colorée, street art sur les poteaux bétons) ou passerelle piétonne bien visible et moderne 	<p>OUI</p> <p>Le projet prévoit qu'un ruban doit passer par le pont de Flandres pour rejoindre l'avenue Willy Brandt au stade du plan-guide ; des études détaillées permettront de formaliser les modalités de mise en valeur de ce ruban.</p>
	<p>Mettre en place un dispositif pour casser la vitesse sur le boulevard Emile Dubuisson et le pont de Flandres : conflits d'usages voitures/vélos</p>	<p>OUI</p> <p>Le réaménagement du boulevard Dubuisson et du pont de Flandres seront étudiés avec les aménagements du tramway.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> > Offrir un nouveau parvis pour le Grand Palais/ Zénith pour favoriser les traversées piétonnes et la vie et retravailler les abords de la Cité administrative 	<p>OUI</p> <p>Des études détaillées permettront de préciser les abords de la cité administrative et du Grand Palais en tenant compte des contraintes de fonctionnement.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> > Trouver un moyen de rattacher Fives avec la frange urbaine de Lille (Zénith, Biotope), le futur tramway et le futur quartier Saint Sauveur et les futurs pôles d'activité (piscine, gymnase, autre) 	<p>OUI</p> <p>Le principe d'améliorer le lien avec Fives est une ambition du plan-guide ; des études détaillées permettront de préciser les modalités.</p>
<p>Développer les transports en commun</p> <p>Contributions : n°2, 5, 8, 24, 37, 56, 66, 78, 80, 89, 102, 122, 125, 126, 131, 163, 224, 231</p>	<p>Développer l'intermodalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Assurer des relais aux arrêts de tram : parking relais, station vélo libre-service, faciliter les correspondances entre les transports en commun 	<p>NON</p> <p>Le projet ne prévoit pas ces intermodalités à ce stade. Les études menées pour le tramway permettront de préciser ces intermodalités.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> > Maillage et fréquence renforcée des transports en communs de manière à concurrencer la voiture (en temps de parcours) 	NON Le projet ne prévoit pas à ce stade de revoir le maillage et les fréquences des transports en commun. Avec la réalisation du tramway l'organisation des transports en commun pourra être réétudiée. Le projet vise à favoriser les transports en commun.
	<ul style="list-style-type: none"> > Gratuité des transports / navettes gratuites vers le centre 	NE CONCERNE PAS CETTE CONCERTATION
	<ul style="list-style-type: none"> > Aménager des espaces autour des gares pour des attentes confortables 	OUI Le projet prévoit une réflexion autour de la question des espaces publics du pôle gares.
	<ul style="list-style-type: none"> > Créer une nouvelle gare routière mieux formalisée que celle qui existe aujourd'hui : par exemple, en souterrain mais au-dessus du tunnel avec un débouché direct sur le boulevard Pasteur et le système de voies rapides routières existant 	OUI Le projet prévoit le déplacement de la gare des cars longues distances. Ce déplacement de la gare routière est amorcé au stade du plan-guide et devra faire l'objet d'études détaillées.
	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer l'enjeu de création d'une 3e gare de dimension métropolitaine : gare de grande profondeur qui devra s'articuler aux gares de surface sans perturber les espaces publics et de nature existants 	OUI Intégrer l'enjeu de création d'une 3e gare de dimension L'intégration d'une gare supplémentaire réalisée dans le cadre de la création d'un service express métropolitain (SERM). Cependant les modalités de localisation et de mise en œuvre ne sont pas précisées à ce stade. (Services Express Régionaux Métropolitains : https://serm-hauts-de-france.eu/)
	<ul style="list-style-type: none"> > Réserver des voies de bus pour un service BHNS anticipant l'arrivée du tramway, et des pistes cyclables en mode « corona-pistes » à l'aide de plots 	NON Le projet prévoit de prendre en compte les bus, d'améliorer leur efficience, de créer des pistes cyclables et est en synergie avec le projet tramway. L'aménagement d'un site propre pour la Liane 5 doublé d'une piste cyclable est en cours.

Sur le tramway Contributions : n°81, 90, 96, 122, 131, 169, 174, 215	> Un tracé du tramway permettant de desservir à la fois la gare Lille Europe et la Gare Lille Flandres	OUI Le projet du tramway fait l'objet de sa propre concertation (https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationprealablesdit)
	> Avoir un tramway sans câble électrique pour une insertion paysagère optimale (ex du tramway du Luxembourg)	NE CONCERNE PAS CETTE CONCERTATION > Se reporter au projet du tramway
	> Penser les stations de tramway comme des lieux de vie : <ul style="list-style-type: none">- éviter de les enterrer, les rendre visibles et agréables- chaque arrêt de tramway doit avoir son identité, être à l'image de l'identité de chaque secteur : identité forte à chaque carrefour pour lire le territoire dans son ensemble (avec d'éventuelles interventions artistiques)- faire des stations des lieux de destination, et non uniquement des lieux de passage : installer des lieux créant de l'animation, notamment le soir (bistrot, pavillon, point service)	OUI Le plan guide est pensé en prenant en compte le projet tramway. Les deux projets sont en synergie pour permettre l'implantation optimale des stations.
	> Prévoir des cheminements piétons sécurisés depuis les stations de tramway jusqu'au Vieux-Lille	OUI Les cheminements sécurisés seront étudiés et pris en compte au sein du périmètre de projet. Sont pris en compte l'amélioration des cheminements et des traversées sur l'ensemble du secteur et donc de fait l'amélioration des accès aux futures stations.
Travailler l'éclairage pour éviter les espaces anxiogènes Contributions : n°54, 55, 170, 178, 179, 201, 251	Prévoir un éclairage au niveau des modes doux pour éviter les espaces anxiogènes : il faut que ce soit séparé mais qu'il y ait de la visibilité, qu'on s'y sente en sécurité	OUI Le projet prévoit différents niveaux et ambiances d'éclairage suivant les espaces. Ces principes d'éclairage devront faire l'objet d'études détaillées conciliant les impératifs de sécurité et de préservation de la biodiversité.

> THEMATIQUE « S'EPANOUIR »

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
Ambitions générales pour la thématique Contributions : n°1, 7, 12, 51, 73, 95, 98, 118, 124, 126, 127, 128, 130, 211, 249, 250	Faire “Un central park à la lilloise” : créer des lieux de destination sur le territoire, autres que la Citadelle	OUI Avec les espaces verts ouverts, les rubans et des espaces de promenade qui desservent des espaces paysager et de nouveaux usages, le projet peut devenir un lieu de destination. Sa configuration spatiale sera cependant différente de celle de Central park.
	Donner accès aux sports et à la culture gratuitement pour tout le monde	OUI Le projet prévoit des espaces ouverts permettant des usages sportifs et culturels. Des agrès pourront y être intégrés pour favoriser les pratiques libres.
	Créer des espaces inclusifs (personnes âgées et enfants)	OUI Le projet prévoit des espaces ouverts pour différents usages et pour différents âges et permettant d'accueillir l'ensemble des métropolitains des personnes âgées aux enfants.
	Mettre en valeur les entrées de ce grand parc vert (au niveau du jardin écologique par exemple)	OUI Le projet prévoit différents accès en interface avec les villes voisines et le déjà-là. La mise en valeur spécifique de certains points d'accès sera traitée lors d'études plus détaillées.

	<i>Sur la valorisation du patrimoine :</i> Valoriser les remparts et les anciennes portes qui subsistent en les reliant à la Citadelle et recréer une continuité paysagère qui les intègre : les remparts peuvent constituer le trait d'union entre le Vieux-Lille et la Deûle, entre Lille et la Métropole lilloise	OUI Le projet prévoit la mise en valeur du patrimoine et des études plus détaillées permettront de préciser la stratégie et les modalités de valorisation de ces héritages patrimoniaux.
Des lieux de détente et endroits calmes Contributions : n°10, 12, 43, 60, 84, 92, 188, 189, 249, 250, 251, 256	Des lieux de détente : des endroits avec un peu de silence, des points de repos : espaces zen, calmes, espaces de silence/lecture/philo/ de méditation, aires de yoga nature	OUI Le projet identifie au stade du plan-guide différents espaces qui pourraient accueillir des lieux de détente plus calmes. Des études plus détaillées permettront d'en définir les caractéristiques.
	Plein de petites plaines et prairies sauvages : des micro structures où on se sent à l'abri, prévoir des abris pour la pluie	OUI Le projet prévoit au stade du plan-guide des espaces ouverts de types plaines.
	Développer la sylvothérapie	NON Le projet ne prévoit pas à ce stade de sylvothérapie. Cependant le plan-guide prévoit de planter environ 20 000 arbres qui pourront bénéficier à la qualité de vie des habitants.
Des lieux conviviaux Contributions : n°25, 35, 79, 160, 193, 249, 250, 257, 258	> Aménager des espaces conviviaux pour que les gens se parlent et se rencontrent : du mobilier qui incite les gens à se parler	OUI Le projet prévoit au stade du plan-guide des espaces capables qui permettront aux gens de se rencontrer. Des études détaillées permettront de définir ces espaces et une gamme de mobilier adapté.

	<p>> Ponctuer le territoire de "places de villages", d'écosystèmes collectifs, de zones de rencontre, modules répliqués à plusieurs endroits du territoire de façon à les trouver à 10 minutes de chaque habitation (visibles et accessibles de chaque quartier) : un terrain d'aventure, des jeux pour enfants, des animaux, des espaces pour faire classe dehors et sensibiliser à la nature, des composts, du mobilier (tables, chaises), un brasero (ex : jardin/verger du Pont Royal à Lambersart)</p>	OUI Le projet prévoit au stade du plan-guide des espaces capables qui permettront aux gens de se rencontrer. Des études détaillées permettront de définir ces espaces et une gamme de mobilier adapté.
	Avoir un lieu intergénérationnel où on peut faire plein de choses différentes	OUI Les espaces déclinés dans le projet au stade du plan-guide ont vocation à être intergénérationnels.
	Développer des espaces gratuits : des lieux où on peut se poser (à l'abri) sans consommer	OUI Les espaces déclinés dans le projet au stade du plan-guide ont vocation à être en majeure partie des espaces publics ouverts à tous.
Créer des parcours de découverte du territoire et développer une signalétique + une dimension événementielle pour les valoriser Contributions : n°5, 7, 9, 10, 20, 24, 30, 36, 38, 40, 44, 45, 48, 49, 51, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 67, 71, 75, 77, 78, 84, 92, 98, 99, 100, 104, 118, 126, 127, 128, 130, 146, 159, 180, 194, 197, 207, 216, 217, 218, 249, 250, 251	Penser un itinéraire / balisage sportif pour le vélo, la marche, la course (parcours de trail sur une boucle) et identifier des itinéraires/boucles : cheminement pour tous les sportifs de plein air et les promeneurs du dimanche, chemin vert pour la course, la marche nordique...	OUI Différentes boucles de balades et d'itinéraires sportifs sont identifiées dans le projet au stade du plan-guide. Celles-ci devront se préciser avec des études plus détaillées.
	Former des boucles sportives, aussi touristiques et patrimoniales : développer un fléchage, une signalétique des différents itinéraires et parcours avec des haltes définies, une signalétique homogène et cohérente sur tout le territoire	OUI Des itinéraires patrimoniaux et différentes boucles de balades et d'itinéraires sportifs, ou touristiques et culturels, sont identifiées dans le projet au stade du plan-guide. Celles-ci devront se préciser avec des études plus détaillées.

	Développer une signalétique du patrimoine historique, parcours pédagogiques et touristiques pour faire découvrir le patrimoine et les fortifications : exposition hors les murs, visites à vélo, signalétique et panneaux ponctuant le parcours...	OUI La mise en valeur du patrimoine historique est prévue dans le projet au stade du plan-guide. Des études plus détaillées permettront d'en définir les modalités. Le périmètre du projet est d'ores et déjà traversé par la promenade des remparts.
	Avoir une dimension pédagogique, pour les jeunes publics pour faire découvrir et redécouvrir le patrimoine et la nature : des panneaux d'information, explicatifs et éducatifs, pour les écoles en particulier (sur la nature)	OUI La dimension pédagogique est prévue dans le projet au stade du plan-guide. Des études plus détaillées permettront d'en définir les modalités.
	Avoir une dimension événementielle pour favoriser la découverte du territoire : cartes aux trésors qui relient les différents lieux, évènements, géocaching...	OUI La partie événementielle autour des usages est prévue dans le projet au stade du plan-guide et devra faire l'objet d'études plus détaillées. Dans une phase amont de préfiguration du projet ce type de démarche pourra être engagée afin d'aider à faire connaître le périmètre d'études. Le développement d'événements pour faire découvrir les lieux fait partie des dispositifs d'appropriation du périmètre par les métropolitains qui devront être déclenchés par les collectivités.
	Faire une promenade guidée pour présenter le projet à l'issue de la concertation	OUI Des balades ont été organisées en phase 1 de la concertation et ce dispositif pourrait être reconduit avec la concertation continue autour du projet.
Multiplier les terrains de jeux Contributions : n°10, 18, 51, 68, 73, 75, 192, 193, 204, 249, 250, 253, 255	<i>Types de jeux et de structures :</i> - Distinguer des aires de jeux par tranches d'âges : des espaces de jeu sécurisés et adaptés pour la tranche d'âge 6-10 ans (grimper, tyrolienne, accrobranche, toile d'araignée), des jeux à la taille des adultes (grands toboggans, balançoire avec vue)	OUI Le projet au stade du plan-guide prévoit des espaces ludiques à destination de différents publics pour favoriser les pratiques libres en plein air. Des études plus détaillées devront préciser la faisabilité de ces espaces et les modalités des dispositifs proposés.

	<ul style="list-style-type: none"> - Différents types de jeux : vertige, compétition, hasard, imitation, jeux de relief et de cache-cache, sentier pieds nus - Des aires de jeux qui attirent : des grands espaces de jeux plus libres, pas trop conceptuels, qui aient une forme définie (carcasse de dinosaure) pour que l'on puisse facilement les identifier et les nommer : "je vais au dinosaure" - Développer des terrains d'aventure : des espaces délimités et sécurisés à proximité des espaces habités (à 2 km) qui soient des lieux identifiés pour fabriquer des cabanes, avec des règles expliquées de manière pédagogique (ex : terrain d'aventure et café des parents à Montpellier) <p><i>Positionnement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des ludothèques extérieures et mobiles avec prêt de jeux sur place pour faire des rencontres et jouer avec des inconnus, disséminer des kiosques pour emprunter des jeux - Répartir des jeux un peu partout sur le territoire, rendre ludique des choses qui ne le sont pas (des escaliers par exemple) 	
Favoriser la pratique libre du sport en plein air Contributions : n° 1, 10, 12, 40, 46, 47, 51, 64, 68, 73, 118, 120, 122, 124, 125, 126, 129, 202, 204, 249, 250, 252, 254, 259	<ul style="list-style-type: none"> > Créer de nouvelles infrastructures sportives de plein air et faire la part belle aux activités de plein air et sportives pour compenser les pertes d'équipements survenues au cours des dernières années (cf. « kiosques à sport » - cf. halle sportive à Marcq sous grands « préaux » - partenariat avec Décathlon ?) > Évaluer la création d'équipements sportifs, indoor et en extérieur, avec les associations usagères des stades supprimés, ainsi que les associations 	OUI Le projet au stade du plan-guide prévoit des espaces sportifs. Des études détaillées devront préciser la faisabilité de ces espaces et les modalités des dispositifs proposés.

	<p>sportives : notamment les associations de sports féminins en salle (yoga, Pilates, Tai-chi, Qi-gong, zumba). Un équipement de taille réduite de type scène de plein air peut également permettre d'augmenter l'offre de plein air pour ces pratiques sportives en belle saison</p> <p><i>Types d'usages souhaités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Pouvoir faire du sport librement dans la ville > Prolonger les usages de la Citadelle : développer des usages sportifs dans la continuité de la Citadelle > Développer des activités sportives : <ul style="list-style-type: none"> - accrobranche, parcours du combattant (courses d'obstacles...), courses d'orientation, - aires de pétanque, - aires de sports collectifs : volley, beach volley, tennis, badminton, terrains de foot, - itinéraires de courses : courses (mud running...), parcours de trail sur une boucle (sans emprunter les mêmes chemins), piste d'athlétisme, courses au trésor - mobilier de musculation en plein air / mobilier outdoor fitness - piste de roller/skate, - jeux flamands, promenade de poney/ferme, tir à l'arc à la perche... <p><i>Types d'aménagement :</i></p> <p>Espaces ouverts en plein air type plaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des espaces de sport en plein air : terrains de sports, agrès sportifs, terrain d'herbe pour jouer au frisbee - Aménager un espace d'animation publique, une plaine de jeux pour le sport et le bien être (CrossFit) en plein air, en concertation avec les jeunes 	
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

	<p>> Valoriser les espaces sous les infrastructures pour des usages, notamment sportifs (cf. terrain de basket de la Porte de Douai)</p>	
	<p><i>Équipements sportifs types stades</i></p> <p>> Avoir des équipements publics pour l'organisation d'animations par des associations/services jeunesse facilitant le sport libre et le bien-être en ville : salle multisports</p> <p>> Avoir une possibilité d'accès facile à ces équipements entre les communes : question de gouvernance dans la gestion et l'entretien de ces équipements communs, avoir des revêtements résistants et faciles d'entretien par les collectivités</p> <p>> Lieux ciblés pour un équipement sportif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parcelles du SILILAM : vrai stade engazonné - espaces verts libérés dans le prolongement du - terrain Adolphe Max - développer une zone sportive au niveau des bords de Deûle (plaine des Tenaillons) 	<p>NON</p> <p>Le projet au stade du plan-guide ne prévoit pas de nouvel équipement sportif en superstructure... Cependant des espaces sportifs de plein air et des boucles sportives sont prévus au stade du plan-guide. Leurs natures seront précisées avec des études plus détaillées.</p>
	<p>> Développer la vocation de loisirs de la Deûle : mettre en place des pédalos sur la Deûle, une tyrolienne pour traverser la Deûle</p>	<p>NON</p> <p>Le projet au stade du plan-guide ne prévoit pas d'usages ludiques et sportifs sur la Deûle au regard de la fonction de canal à grands gabarits ; les conditions sanitaires et de sécurité devraient être vérifiées avant d'envisager cette piste. A ce jour, ces usages se concentrent sur le bras de Canteleu.</p>

<p>Faire de cet espace un lieu d'animations Festives et culturelles, à l'échelle de la métropole comme du voisinage</p> <p>Contributions : n°18, 35, 60, 95, 128, 200, 249, 250</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Avoir un ruban de la culture (offre culturelle et évènementielle) > Fédérer les acteurs culturels sur les lieux <p><i>Types d'évènements :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des évènements culturels : concerts, festivals, fan zone, évènements jeunesse, cinéma en plein air... - Des évènements festifs, des animations comme les allumoirs à Saint-André (fête des lumières) <p><i>Types de lieux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une grande plaine verte qui puisse être dédiée à de grands évènements modulables toute l'année : des espaces ouverts et modulables qui peuvent être facilement aménagés/déménagés pour avoir des espaces de culture flexibles pendant l'été - Des scènes libres ouvertes, des kiosques pour exprimer les talents des jeunes notamment, des espaces festifs légers type guinguette le long de la Deûle - Un grand parc comme celui de la Villette, avec différents lieux de destination, des maisons folie... 	<p>OUI</p> <p>Le projet au stade du plan-guide prévoit des propositions d'animations culturelles et évènementielles sur certains lieux et espaces ouverts. Des études plus détaillées permettront d'en préciser la faisabilité et les modalités. Les actions de préfiguration du projet pourront intégrer ce volet évènementiel et culturel.</p>
<p>Développer une dimension artistique pour animer et donner une identité au territoire</p> <p>Contributions : n°210, 212, 249, 250</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Développer une stratégie artistique sur l'ensemble du territoire (pour accompagner et ponctuer le territoire) : <p>œuvres d'art et installations artistiques dans l'espace public, graffitis, guinguettes, espaces festifs légers démontables...</p>	<p>OUI</p> <p>Le projet au stade du plan-guide prévoit la possibilité d'installations artistiques. Des études plus détaillées permettront de préciser la faisabilité et les modalités. Les actions de préfiguration du projet pourront intégrer ce volet évènementiel et culturel.</p>

	<p>> Mettre de l'art pour animer : un lieu de balade autre que la Citadelle, un peu comme le jardin du LAM où l'œuvre devient une curiosité qui peut être escaladée, appropriée et qui donne une identité aux lieux, "de nouveaux espaces où aller qui ne ressemblent pas à ceux qui existent déjà"</p>	
Ponctuer les espaces de mobilier, en privilégiant la diversité (des typologies, des styles) Contributions : n°1, 10, 12, 53, 63, 64, 73, 79, 130, 160, 249, 250, 251, 256	<p>> Ponctuer l'espace de mobilier : tables et bancs pour pique-niquer, parasols (acier)</p> <p><i>Sur les types de mobilier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une diversité de mobilier pour s'allonger, se poser ou s'asseoir, pour déjeuner : tables, bancs, transats, parasols - Du mobilier qui offre la possibilité d'avoir les pieds dans le vide - Des cabanes (en bois tressé) et des bancs design <p><i>Sur le positionnement / l'implantation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des tables et des bancs assez éclairés mais pas trop pour pouvoir se poser - Des bancs et des transats éloignés du chemin - Avoir plus d'espaces pour se poser - Créer des espaces de promenade adaptés aux personnes âgées - Ponctuer les promenades de mobilier pour s'asseoir 	OUI Le projet au stade du plan-guide prévoit des principes de mobilier mais ceux-ci devront faire l'objet d'études de définition plus détaillées en adéquation avec les études d'espaces publics concernés.

<p>Commerces et activités</p> <p>Contributions :</p> <p>n°10, 18, 25, 60, 68, 73, 98, 125, 225, 228, 244, 249, 250, 259</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Avoir une épicerie, une boulangerie > Avoir un marché avec des fleurs > Développer une offre de cafés et restauration en plein air, qui ponctuent ce grand parc : points de restauration rapide/boisson (type guinguette), restaurants/kiosques comme dans le Jardin des Tuilleries, « food court », avec des tables en terrasse autour d'un kiosque central qui accueillerait de petits stands de vente « activé » en fonction de la saison et des conditions météo 	<p>OUI</p> <p>Le projet au stade du plan-guide prévoit certains linéaires de cellules commerciales ou de rez-de-chaussée actifs. Des études plus détaillées permettront de vérifier la faisabilité économique d'implantation d'activités commerciales de possibles linéaires commerciaux ou lieux ponctuels de restauration type kiosques.</p>
	<p>Trouver des tiers lieux pour : faire à manger, organiser des ateliers sur l'alimentation, des lieux d'éducation, pourquoi pas des tiers lieux habités par des gardes forestiers aussi</p>	<p>OUI</p> <p>Le projet au stade du plan-guide prévoit une cantine pédagogique autour de l'agriculture urbaine. Des études plus détaillées permettront d'en vérifier la faisabilité et les modalités.</p>
<p>Gestion et gouvernance</p> <p>Contribution :</p> <p>n°187</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Des éco-gardes : des personnes qui sont des gardiens du parc, chargés de faire de la pédagogie, sécuriser, animer des éco-actions 	<p>NON</p> <p>Les modalités de gestion ne sont pas définies et arrêtées dans le projet au stade du plan-guide. Des études plus détaillées permettront de définir les modalités de gestion.</p>
<p>Autres : des équipements pour faciliter l'usage du territoire</p> <p>Contributions :</p> <p>n°53, 64, 219, 220</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Des toilettes publiques gratuites et propre, accessibles aux PMR (ou toilettes à compost) > Des espaces pour des chiens : espaces de promenade et cani-chiens > Développer un camping sur le territoire 	<p>NON</p> <p>Le projet au stade du plan-guide ne prévoit pas ces espaces à ce stade. Des études détaillées permettront de confirmer ou non leur pertinence.</p>

> THEMATIQUE « HABITER / TRAVAILLER »

Sous-thématiques	Propositions	Réponses
Ambitions générales pour la thématique Contributions : n°31, 32, 37, 46, 96, 114, 116, 121, 122, 123, 126, 130, 209, 222, 235	<ul style="list-style-type: none"> > Avoir des espaces de travail et des habitations de manière très ponctuelle : "pour que ça vive", pour faciliter l'appropriation des habitants > Avoir des logements réversibles et temporaires > Construire une planification énergétique pour les bâtiments nouvellement construits et les rénovations d'ampleur à venir <p><i>Sur la constructibilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Si on construit, c'est pour servir les usages (micro-folies) qui permettent l'épanouissement : construire sur la route ou une partie : installer de nouveaux usages, comme une activité, sur l'échangeur de l'Avenue Winston Churchill et la rue du Pré Catelan > Privilégier les constructions neuves dans le secteur d'Euralille > Prendre en compte l'enjeu de développer des immeubles tout en développant la nature en ville, et limiter l'artificialisation des sols > On ne construit plus ! il faut arrêter de minéraliser : stopper la construction de nouveaux immeubles de logements qui artificialisent les sols, mais plutôt créer de l'habitat en requalifiant des bureaux existants insuffisamment occupés en logements <p><i>Sur la réhabilitation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Rénover et si besoin réhausser des immeubles existants de logements sociaux pour augmenter et qualifier l'offre de ces logements... > Construire dans les dents creuses, au-dessus de ce qui existe déjà (surélévation) 	<p>OUI</p> <p>Le développement de nouveaux programmes de logements ou de tertiaires est principalement imaginé sur le cœur historique d'Euralille.</p> <p>Cette programmation complémentaire viendra conforter les logements et espaces de travail existants pour améliorer la qualité de vie du quartier. Le développement de commerces et services est aussi abordé pour compléter l'offre existante.</p> <p>La question énergétique sera étudiée ultérieurement, notamment quand les hypothèses de constructibilités seront arrêtées. Sur l'existant, de multiples facteurs (décret tertiaire par exemple) vont pousser les acteurs et propriétaires (parc de logements et immeubles tertiaires) à engager des rénovations énergétiques d'ampleur.</p>

<p>Sur l'aspect des Futures constructions (implantation, typologie, architecture)</p> <p>Contributions : n°232, 237, 242, 248</p>	<p><i>Une hétérogénéité dans les constructions :</i></p> <p>Un caractère brut et sauvage, du bordel, construire moins rectiligne pour faire oublier les lignes droites, de nouvelles formes d'habitat plus organiques, rendre hétérogène le bâti, les activités, les commerces, les ambiances</p> <ul style="list-style-type: none"> > Reconstituer les remparts en soubassement, se raccrocher à l'histoire des faubourgs > S'inspirer du quartier du Bois habité 	<p>NON</p> <p>Le projet au stade du plan-guide prévoit des premières intentions de constructibilités inspirées du bioclimatisme. Des études plus détaillées permettront d'en préciser les spécificités.</p>
<p>Sur les hauteurs, la densité et l'échelle des constructions</p> <p>Contributions : n° 96, 98, 116, 123, 221, 238, 243, 246</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Des lieux de rencontre, de voisinage : une échelle de construction réduite, des venelles et des places pour se rencontrer > Des bâtiments symboles derrière la MEL et Lille Europe comme signal fort : créer de nouveaux "monuments" emblématiques Lillois, en accord avec le patrimoine > Limiter la hauteur des immeubles à R+5 pour limiter les îlots de chaleur urbains > Ne pas avoir peur d'un peu de hauteur (possible avec le bois aujourd'hui) dans les futures constructions : un phare urbain dédié à la transition de notre société conciliant l'homme et la nature 	<p>OUI</p> <p>La réflexion est principalement orientée sur ces problématiques.</p> <p>La hauteur des immeubles permet de répondre aux besoins en cœur de Métropole pour éviter une réponse à l'artificialisation des sols en périphérie. Il s'agit de concentrer une programmation sur un espace plus réduit permettant le développement de plus d'espaces verts. En fonction des contextes urbains, la hauteur permet quand elle n'a pas d'impact sur son contexte proche de développer des signaux urbains forts et mettre à distance ses occupants des nuisances immédiates lorsqu'il y en a.</p> <p>Le projet intègre la dimension des îlots de chaleur dès la conception, dans la formation d'espaces paysagers et plantés qui sont régulateurs de climat (environ 20 000 arbres qui peuvent aider à baisser la température), et dans la conception des projets urbains et de construction avec une approche bioclimatique. Des études plus détaillées permettront de préciser ces aspects.</p>

<p>Sur la programmation</p> <p>Contributions :</p> <p>n° 96, 131, 225, 226, 228, 242</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Des tiers lieu, lieux hybrides, pour se réunir ou se retrouver : équipement type cinéma d'arts et d'essai le soir, qui se transforme en locaux où se retrouver (pour les associations notamment) la journée > Plus de diversité dans les commerces : des commerces de proximité, des petits secteurs d'activités > Des écoles de quartier, des équipements, la présence de personnels de santé > Ponctuer le trajet du tramway par des éléments (activités, usages) justifiant son passage 	<p>OUI</p> <p>Le projet au stade du plan-guide ne permet pas d'arrêter la programmation de tiers-lieux ou la programmation précise des rez-de-chaussée actifs (commerciaux, équipements de proximité, ou maison de santé) mais des études plus détaillées le permettront.</p> <p>Le tracé du tramway fait l'objet d'une concertation dédiée (https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationprealablesdit). Les projets Euralille à la Deûle et celui du SDIT sont en synergie pour définir les interfaces entre le tramway et les espaces desservis.</p>
<p>Sur la question des bureaux</p> <p>Contributions :</p> <p>n°31, 114, 121, 122, 123</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser la réhabilitation des immeubles tertiaires et accompagner leur mutation : assurer la mutation urbaine du cœur historique d'Euralille en le régénérant et le prolongeant > Dispositif de zéro bureau net > Plus de bureaux dans la programmation > Adapter le tertiaire et les bureaux aux nouvelles façons de travailler et besoins associés : coworking, prévoir des espaces de détente à proximité des bureaux... > Intervenir sur les zones d'activités sous-occupées : établir une veille sur ces installations afin d'encourager une amélioration de leur usage, une végétalisation des espaces de stationnement ainsi qu'une meilleure perméabilité des parcelles (pour limiter les coupures urbaines) 	<p>OUI</p> <p>Le décret tertiaire a un impact direct sur le devenir du parc tertiaire existant. Cette thématique est abordée et étudiée dans le cadre du projet au stade du plan-guide.</p>

<p>Par secteurs</p> <p>Contributions :</p> <p>n° 96, 114, 122, 123, 124, 125, 240</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Virer l'armée (Caserne Kleber) ou au moins récupérer le jardin/les espaces verts de la Caserne Kléber <p><i>Sur Euralille 3000 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire un EURAVERT composé d'îlots urbains à forte qualité environnementale tourné vers les activités solidaires, environnementales, de relations entre humains et la nature > Requalification urbaine sur la parcelle entre l'avenue du Président Hoover, le boulevard Calmette, le boulevard du maréchal Vaillant et la rue Georges Lefebvre : création d'un jardin sur la parcelle du parking et réhabilitation des logements > Requalifier l'ancienne cité administrative en logements > Rénover les bâtiments en face de Lille Grand Palais, ou de la MEL > Réaménager le secteur délimité par le Boulevard du Maréchal Vaillant / rue Georges Lefebvre / bd du docteur Calmette / Avenue du Président Hoover : destruction de 2 barres et création d'un espace vert, conservation de l'ensemble Gustave Delory, démolitions/reconstructions de nouveaux immeubles (R+10 comme à Porte de Valenciennes), suppression des parkings en surface pour les remplacer par des parkings souterrains > Un nouveau projet pour le secteur bd Emile Dubuisson / rue Georges Lefebvre / rue Paul Duez en face de Lille Grand Palais : démolition et reconstruction d'immeubles de bureaux et mixtes, R+10/R+12 côté boulevard, R+8 dans la diagonale et R+6/+4 à l'arrière 	<p>OUI</p> <p>Les continuités écologiques sont identifiées et travaillées dans le projet au stade du plan-guide avec des enjeux de requalification des espaces publics. Des secteurs sont identifiés dans cette démarche d'accompagnement : le parc des Expositions, la Cité administrative etc.</p> <p>Les notions de démolition/reconstruction ou de réhabilitation sont également induites par un travail partenarial en cohérence avec la stratégie et les besoins des propriétaires pour chaque cas particulier.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p><i>Sur Euralille :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Créer une émulation profitable entre logements et bureaux, densifier davantage dans le quartier Euralille pour attirer des entreprises, et répondre à la demande de logements > Densifier plutôt que s'étaler à Euralille : "construire, attirer, créer" <p><i>Carrefour Pasteur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Habiller le rond-point Pasteur d'autres édifices pour marquer l'entrée de ville avec La Madeleine : bâtiments « signal » de part et d'autre de l'actuel périphérique pour répondre à Emblem <p><i>Carrefour du Pré Catelan :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Récupérer le foncier de la station-service Total en la déplaçant à un autre endroit et Calinauto (services à la voiture bientôt obsolètes) et réduire les espaces de parking privés actuellement situés « dans le prolongement » de Calinauto en direction de la rue du Pré Catelan. 	<p>OUI</p> <p>Le projet prévoit de développer davantage la partie Euralille dans la continuité de l'existant et sur des emprises d'infrastructures autoroutières déminéralisées. La programmation prévue est mixte et composée de logements, tertiaires, activités, commerces.</p> <p>OUI</p> <p>Certains bâtiments pourront faire office de bâtiment signal si les contraintes techniques le permettent, notamment au débouché du carrefour Pasteur.</p> <p>NON</p> <p>Des intentions de projet sont positionnés sur certaines emprises foncières mais les modalités d'acquisition foncière ne sont pas arrêtées à ce stade.</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

> PAR SECTEURS

Par secteurs	Propositions	Réponses
Sur Euraflandres Contributions : n°125, 165, 168, 171, 173, 247	<p>> Renforcer l'apaisement du secteur Euraflandres en proposant un nouveau schéma de circulation : conforter la fonction de pôle d'échanges multimodal, améliorer le confort des cheminements piétons, assurer des continuités cyclables homogènes dans leurs aménagements et lisibles, rendre davantage visible et accessible les boucles de desserte des parkings en ouvrages, limiter les mésusages (stationnement sauvage)</p> <p>> Piétonniser le futur quartier Euralille pour ne pas casser la vie des rez-de-chaussée</p> <p>> Intégrer le jardin des Géants dans les itinéraires : mieux le relier à son environnement et le rendre plus accessible et visible</p> <p>> Reprendre tout le pourtour de Lille Europe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - transformer le pont Le Corbusier : 1 voie voiture double sens, 1 voie bus-vélos y compris le pont - développer des aménagements cyclables sécurisés - en faire un lieu de destination, un espace où on a envie de se rendre (ce n'est pas un espace où on va en dehors pour prendre un train) : réimplanter des commerces au rez-de-chaussée des bureaux, végétaliser (l'été c'est intenable tellement il fait chaud) - réaménager la place Valladolid et gérer les jeux de niveaux vers Saint-Maurice <p>> Parvis de la Gare Lille-Flandres : avoir une possibilité sécurisée de garer son vélo</p>	<p>OUI</p> <p>Le projet prévoit de conforter la fonction du pôle d'échange multimodal, d'améliorer l'accessibilité au pôle des gares et aux différents parkings et de renforcer la place des modes actifs. Le projet a pour objectif de remédier aux mésusages de stationnement sauvage également.</p> <p>Le projet prévoit de relier le parc Matisse au jardin des Géants par des traversées. Le projet propose de nouvelles fonctions pour le pont Le Corbusier en priorisant les transports en communs et les modes actifs.</p> <p>Des continuités sont prévues pour les aménagements cycles sécurisés (vélo +), des rez-de-chaussée actifs pour les nouveaux programmes et de végétaliser lorsque cela est possible avec les contraintes techniques du sous-sol.</p> <p>Le projet prévoit également d'accompagner le développement de vélo-stations à proximité des gares.</p>

<p>Parc Matisse</p> <p>Contribution : n°173, 196, 205</p>	<p>> Améliorer le parc Matisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un grand garage à vélo (comme en Hollande), développer une vraie intermodalité - ouvrir la pointe Nord du parc, la désenclaver (aujourd'hui on l'évite du fait des mauvaises fréquentations et usages) et créer un lien avec le jardin des Géants - habiter la frange du parc Matisse pour le rendre plus animé et sécurisé - travailler une meilleure liaison du parc Matisse avec les gares : étendre la végétalisation du parc Matisse vers les parvis des gares - aménager le parvis côté Lille Europe : aujourd'hui on dirait que ce n'est pas fini (image sordide de l'espace où il devait y avoir une fontaine) - Modifier l'esthétique, actuellement extrêmement minérale, de la place de l'Europe : remise en eau des bassins ou végétalisation, végétalisation de la place sauf cheminements piétons <p>> Profiter de la configuration du parc (grand espace dégagé près des gares) pour créer un parc événementiel : avec du cinéma en plein air, des chaises longues, une dimension artistique, des événements culturels, des festivités (maison folie, buvette, guinguette)</p> <p>> Comme cet espace est très bruyant, autant y mettre des activités bruyantes : skate-parks, mur d'escalade... (culture urbaine)</p>	<p>OUI</p> <p>Le projet prévoit une réflexion sur le parc Matisse pour l'ouvrir davantage sur le futur projet urbain et les développements engagés dans la continuité d'Euralille, améliorer les liaisons par ces ouvertures et permettre d'animer le quartier. Le projet prévoit une continuité de sols et de traitement paysager entre les gares. Le projet prévoit de végétaliser davantage en tenant compte des contraintes techniques du sous-sol avec des études plus détaillées.</p> <p>Le projet prévoit de perpétuer les animations culturelles et de loisirs mises en œuvre chaque été.</p> <p>Le projet prévoit des espaces de loisirs et ludiques dont la faisabilité et les modalités sont à définir avec des études plus détaillées.</p>
<p>Parc des Dondaines</p> <p>Contribution : n°206</p>	<p>Développer des usages sportifs urbains (skate, escalade...)</p>	<p>OUI</p> <p>Le projet prévoit des espaces de loisirs, ludiques et/ou sportifs, dont les caractéristiques et les modalités restent à définir avec des études plus détaillées.</p>

Plaine Churchill / Plaine de la Poterne Contribution : n°204	<ul style="list-style-type: none"> > Avoir des ambiances familiales et ludiques sur la plaine Churchill (tir à l'arc ou activités ouvertes à tout le monde) > Développer des espaces de pique-nique familial à la jonction entre l'avenue du peuple belge et la plaine Churchill > Valoriser les remparts 	OUI Le projet prévoit des espaces de loisirs, ludiques et/ou sportifs, dont les caractéristiques et les modalités restent à définir avec des études plus détaillées. Le projet prévoit la mise en valeur du patrimoine suivant des modalités qui restent à définir avec des études plus détaillées.
Plaine du SILILAM Contributions : n°120, 125	<ul style="list-style-type: none"> > Protéger le site du « SILILAM » de toute artificialisation : requalification en espace vert ou espace de pratique sportive ouvert sur la ville 	OUI Le projet prévoit au stade du plan-guide : <ul style="list-style-type: none"> - La sanctuarisation de la plaine rustique ; - Le développement de la ferme urbaine de La Madeleine, sur une emprise d'un hectare adossé à la plaine rustique ; - la désartificialisation de la partie centrale du site et l'aménagement d'un espace ouvert favorable à la convivialité et à la réalisation de vergers qui accompagneront le ruban madeleinois et participeront de l'écosystème des bocages, dont la programmation nourricière sera en lien avec la vocation agricole du secteur ; - Le développement d'un programme de construction de logements sur une emprise aujourd'hui minéralisée ; - La sanctuarisation du parc Yvonne Abbas pour accompagner le ruban madeleinois avec des usages ludiques.
Sur le carrefour Pasteur Contribution : n°173	Mieux éclairer, enlever le côté bétonné, arborer, créer des lieux de convivialité autour du carrefour Pasteur pour les lycéens	NON Le projet prévoit une reconfiguration et une mise à plat partielle du carrefour Pasteur pour son rôle stratégique de porte d'entrée à l'accessibilité au pôle des gares. Des études plus détaillées seront nécessaires pour déterminer la configuration du carrefour.

3.3 SUITE DE LA CONCERTATION

Cette concertation a eu pour objet d'alimenter l'élaboration du plan-guide. Les contributions ont ainsi été transmises au fur et à mesure au groupement de maîtrise d'œuvre mené par l'agence Ter. L'élaboration du plan-guide tient compte également des projets déjà en cours sur périmètre.

Au-delà de la présente concertation qui accompagne l'élaboration du projet, une démarche d'information voir de concertation continue sera mise en œuvre avec l'ensemble des citoyens et acteurs institutionnels afin d'accompagner sa réalisation. La définition des modalités de participation et des supports de communication et de concertation sera ainsi réfléchie à chaque étape du projet afin de toucher l'ensemble des publics concernés. Des actions de préfiguration ou de gestion transitoire pourront être mises en place dans ce cadre dès 2025/2026 pour sensibiliser un maximum d'habitants au projet, expérimenter et tester des usages.

4. LES TEMPS DE RESTITUTION

4.1 TEMPS DE RESTITUTION DES ATELIERS ET DES PERMANENCES (16 MARS 2024)

Le 16 mars 2024, un temps de restitution s'est tenu au LAB de la MEL en présentiel et en visio. Il s'est déroulé en deux parties. La première faisait la synthèse des contributions partagées lors des permanences et ateliers. La deuxième était un temps de questions/réponses. Les supports présentés et la vidéo de cette restitution sont en ligne sur la plateforme MEL (<https://www.registre-numerique.fr/concertation-grand-euralille-phase-2>).

En présence de :

Jean-François Legrand, Vice-président à la Métropole Européenne de Lille

Nicolas Bouche, Maire de Lambersart

Stanislas Dendievel, adjoint au maire de Lille

Fabienne Duwez, directrice générale de la SPL Euralille

Olivier Philippe, directeur associé de l'agence Ter

animé par l'Atelier POWA.

REMARQUES, QUESTIONS ET RÉPONSES LORS DU TEMPS DE RESTITUTION

n°1

«JUSTE UNE CHOSE IL Y AVAIT DES SUGGESTIONS QUI ÉTAIENT VRAIMENT LOCALISÉES, PAR EXEMPLE ON A PARLÉ DU BÂTIMENT SIGNAL C'ÉTAIT PLUTÔT SUR UN LIEN BIEN PRÉCIS ET PAS UN AUTRE LÀ ON NE LE RETROUVE PAS VRAIMENT. DES PROPOSITIONS C'EST MIEUX LÀ SUR LA PARTIE TRÈS BÂTIE.»

-

n°2

«JE VOULAISSAVOIR SI L'IDÉE DES ARBRES FRUITIERS AVAIT ÉTÉ RETENUE ?»

Réponse : Oui, la question de la nature comestible est revenue de manière importante à la fois sur la question d'arbres fruitiers, de vergers et d'arbustes...

-

n°3

«LA QUESTION DE LA SÉCURITÉ A ÉTÉ ÉVOQUÉE MAIS PAS DÉVELOPPÉE. DEMANDE D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE»

Réponse : La question de la sécurité a surtout été abordée par les participants lors de l'atelier «Se mouvoir» notamment sur l'éclairage autour des stations de tramway.

-

n°4

«LA QUESTION DE LA BIODIVERSITÉ C'EST REVENUE. C'EST LE RÉSULTAT DES ATELIERS OU EST-CE QUE C'EST VOTRE INTERPRÉTATION ?»

Réponse : Oui c'est le résultat des ateliers et permanences. C'est un sujet qui a été très largement abordé notamment dans l'atelier Respirer mais pas seulement. Ce n'est pas forcément le terme biodiversité qui a été employé par les participants. Ils parlaient de végétaliser, planter des arbres, de sanctuariser des espaces...

n°5

«JE ME RÉJOUIS QUE SOUS LE VOCABLE ÉPANOISSEMENT, IL Y A LE VOCABLE ÉPANOISSEMENT CULTUREL C'EST TRÈS BIEN, MAIS IL MANQUE UN POINT COMMUN C'EST AUTOUR DE L'EAU. JE M'EXPLIQUER : USINE ÉLÉVATOIRE, LA TORTUE IL NE FAUT PAS OUBLIER SI DU CÔTÉ DU CÔTÉ DE LAMBERSART IL Y A AVAIT BEAUCOUP DE BLANCHISSERIES, TEINTURERIES C'ÉTAIT GRÂCE À LA TORTUE, AVANT L'ÈRE INDUSTRIELLE IL Y AVAIT DES ÉCREVISSES PLUTÔT BON SIGNE ÇA N'EST PLUS TOUT À FAIT LE CAS AUJOURD'HUI. JE REGRETTE UN PEU QU'IL NE SOIT PAS MIS EN VALEUR LES MÉTIERS LIÉS À L'EAU, JE PARLE DE LA BATELLERIE SUR LA RIVE LAMBERSARTOISE ÇA ME PARAIT TRÈS IMPORTANT ET LÀ ON NE LE VOIT PAS.»

Réponse : Il y a eu plusieurs propositions en lien avec les différents éléments patrimoniaux à mettre en valeur sur le territoire qui ne sont pas détaillées dans cette synthèse mais qui l'est dans le bilan global. La proposition sur les métiers n'est pas revenue de manière significative par rapport à d'autres.

n°6

«PAR RAPPORT À L'ATELIER SE MOUVOIR ON A ÉVOqué L'EXISTANT. CE PROJET S'EST AUSSI L'OCCASION DE VOIR COMMENT ON PEUT AMÉLIORER L'EXISTANT. EXEMPLE DU PARC MATISSE, LES MÉTROPOLITAINS N'Y VONT PAS, ON Y EST PARCE QU'ON S'Y PERD EN SORTANT DU TRAM»

Réponse : Cette question vient interroger les connexions entre les différents espaces qui composent le territoire Euralille à la Deûle, comment les rendre accessibles. Le projet proposera des solutions dans ce sens.

n°7

«BEAUCOUP DE LIEU COMMUN ÉNONCÉ ET NOTAMMENT QUE LA BIODIVERSITÉ ÉTAIT PEU CITÉE. ON ENTEND QUAND MÊME PARLER BEAUCOUP DE CONSTRUCTIONS SANS QUE LA PRÉSENTATION DU PROJET S'Y ATTARDE POUR AUTANT : QUEL VOLUME ? QUELLE RÉPARTITION ? ALORS QU'IL Y A DES DÉCLARATIONS POLITIQUES CONTRADICTOIRES SOUHAITANT MAINTENIR LA ZONE VERTE. ON A DÛ MAL À COMPRENDRE L'OBJECTIF VÉRITABLE D'AMÉNAGEMENT : QUELLE PROPORTION ZONE VERTE, ZONE NATURELLE ? QUELLE PROPORTION D'ARTIFICIALISATION ?»

Réponse : L'objectif de cette réunion était la restitution de la concertation et non la présentation du projet qui est entrain de se faire, les grands équilibres sont entrain d'être travaillé avec Ter d'où le fait qu'il n'y a pas pour le moment des chiffres précis annoncés.

n°8

«BIEN COMPRIS QUE LES MÉTROPOLITAINS SONT DIVISÉS SUR LES CONSTRUCTIONS MAIS EST-CE QUE TER S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DE SAISON-MENU DONC LE PROJET EURALILLE 3000 OU EST-CE QUE CELA PEUT-ÊTRE TRÈS DIFFÉRENT DE CE QUI A ÉTÉ PRÉVU ? ON A LA CRAINTE DE REVOIR LE PROJET INITIAL REVU À LA BAISSE ALORS QU'EURALILLE EST UN MOTEUR ÉCONOMIQUE FONDAMENTAL ET QU'ON A BESOIN DE LE RENDRE PLUS VIVANT PAR LES HABITATS.»

Réponse : L'objectif de cette réunion était la restitution de la concertation et non la présentation du projet qui est entrain de se faire, les grands équilibres sont entrain d'être travaillé avec Ter d'où le fait qu'il n'y a pas pour le moment des chiffres précis annoncés.

n°9

BIEN COMPRIS QUE LES MÉTROPOLITAINS SONT DIVISÉS SUR LES CONSTRUCTIONS MAIS EST-CE QUE TER S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DE SAISON-MENU DONC LE PROJET EURALILLE 3000 OU EST-CE QUE CELA PEUT-ÊTRE TRÈS DIFFÉRENT DE CE QUI A ÉTÉ PRÉVU ? ON A LA CRAINTE DE REVOIR LE PROJET INITIAL REVU À LA BAISSE ALORS QU'EURALILLE EST UN MOTEUR ÉCONOMIQUE FONDAMENTAL ET QU'ON A BESOIN DE LE RENDRE PLUS VIVANT PAR LES HABITATS.

Réponse : Le projet Saison Menu est un autre projet.

n°10

JE VOULAISSIMPLEMENT DIRE LE GRAND ESPOIR QUE J'AI DANS CE PROJET QUI VA PRENDRE PAS MAL D'ANNÉES POUR SE CONCRÉTISER MON ESPOIR, MON ATTENTE C'EST QU'ON PUISSE AVOIR DES PROJETS QUI SE RÉALISENT DANS LES DIFFÉRENTES VILLES SANS ATTENDRE LE DÉVELOPPEMENT DE CE PROJET-LÀ. C'EST-À-DIRE QUE L'ESPRIT DE CE PROJET PUISSE SE DIFFUSER DANS DES CHOSES CONCRÈTES. JE VAIS DONNER UN EXEMPLE TOUT SIMPLE NOUS SOMMES ICI DANS LE BÂTIMENT DE LA MEL NOUS AVONS DES TERRASSES VÉGÉTALISÉES POUR LES FONCTIONNAIRES DE LA MEL. MOI J'HABITE JUSTE DERrière LE PÉRIPHÉRIQUE ET À CÔTÉ DE CHEZ MOI IL Y A DEUX IMMEUBLES IL Y A DES ANTENNES DE TÉLÉPHONE ET AU SOL DE CES TOURS IL Y A DU PLASTIQUE POUR QUE RIEN NE POUSSE. C'EST QUELQUE CHOSE AUQUEL CE PROJET TOURNE COMPLÉTEMENT LE DOS ET ÇA JE M'EN RÉJOUIS MAIS BON L'ATTENTE VA ÊTRE DIFFICILE.

n°11

JE REPRÉSENTE L'ASSOCIATION RENAISSANCE DU LILLE ANCIEN EN RAPPELANT UN TOUT PETIT PRINCIPE C'EST QU'ON EST TRÈS FAVORABLE ON PENSE QUE LE PATRIMOINE EXISTANT SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PEUT-ÊTRE ET DOIT ÊTRE UN VECTEUR DE PROJET ET DE VALORISATION MUTUELLE ENTRE LE PROJET ET LE PATRIMOINE. L'UN DOIT ALLER AVEC L'AUTRE ET IL Y A DE BELLES SOURCES D'ÉTUDES LÀ-DESSUS DONC ÇA C'EST UN RAPPEL C'EST TOUT. LE DEUXIÈME POINT POUR CE QUI NOUS CONCERNE, ÇA A ÉTÉ UN PEU ÉVOQUÉ PAR FABIENNE DUWEZ TOUT À L'HEURE, C'EST LE LIEN AVEC LES COMMUNES DE PART ET D'AUTRE DU SITE ÉTUDIÉ. EN SOIT C'EST INTÉRESSANT QU'IL Y AIT DES RÉFLEXIONS LONGITUDINALES D'UN BOUT À L'AUTRE C'EST LE TITRE DU PROJET MAIS S'IL N'Y A PAS DE PERCOLATIONS DE PART ET D'AUTRE VERS LES COMMUNES DE PART ET D'AUTRE ON Y PERD BEAUCOUP D'OÙ MA QUESTION QUELS PEUVENT ÊTRE AU-DELÀ DU PÉrimètre DE L'ÉTUDE STRICTE QUI N'INCLUT PAS TOUTES CES PÉNÉTRATIONS DANS LES COMMUNES. QUELLES SERONT LES LIMITES DE RÉFLEXION, DE PROPOSITION, DE LANCEMENT D'IDÉES OU DE LANCEMENT DE RELATIVES DIRECTIVES SUR LES DIFFÉRENTS TERRITOIRES PROCHES IMMÉDIATS ET BIEN SÛR EN CE QUI CONCERNE RENAISSANCE LILLE ANCIEN ON PENSE IMMÉDIATEMENT À L'AVENUE DU PEUPLE BELGE ET LA REMISE EN EAU DE LA BASSE DEÛLE. IL Y A-T-IL QUELQUE CHOSE LÀ-DESSUS ?

Réponse : La question du périmètre revient souvent dans les échanges et propositions. L'objet même du projet est de créer une ossature paysagère, vecteur de développement de l'attractivité métropolitaine et écologique. Une ossature c'est comme une colonne vertébrale, il y a un tronc central et ses transversales. D'ores et déjà, il y a un périmètre d'étude strict, présenté durant la concertation (ex. dans le journal). Il y a également un périmètre de réflexion autour des accroches paysagères qui font l'objet d'un travail particulier avec les Villes et l'agence Ter. A ce jour, le périmètre opérationnel n'est pas déterminé.

n°12 - sur la plateforme

COMMENT ON VALORISE LE PATRIMOINE HISTORIQUE OUBLIÉ ET L'EAU SUR CE SECTEUR QUI SONT DEUX THÉMATIQUES PEU ABORDÉES DANS LA RESTITUTION NOTAMMENT LES ANCIENS REMPARTS, LES BRAS DE LA DEÛLE. SACHANT QUE LES PLANTATIONS D'ARBRES, TRÈS LOUABLE À CET ENDROIT PARAISSENT DIFFICILEMENT COMPATIBLE AVEC LA VISIBILITÉ DES OUVRAGES HISTORIQUES. L'EAU À LILLE EST UN VRAI SUJET D'ACTUALITÉ AU-DELÀ DE LA ZONE HUMIDE TRÈS LOCALISÉE. ELLE SEMBLE UN PEU ABSENTE DES GRANDES THÉMATIQUES. QUELLE VISION D'ENSEMBLE DANS LA COURONNE VERTE DE LILLE ?

Réponse : Le projet propose la création de trois écosystèmes et de trois rubans. Le ruban des fortifications traversera l'écosystème forestier. Ce ruban a pour objet de révéler le patrimoine du secteur dans un dispositif paysager dit «forestier». Les plantations seront positionnées pour favoriser la visibilité de ce patrimoine et seront ainsi à une certaine distance des éléments patrimoniaux.

n°13

J'AI DEUX QUESTIONS POUR L'ATELIER POWA ET L'AUTRE POUR LA SPL.

LA PREMIÈRE QUESTION : VOUS AVEZ MENTIONNÉ AU DÉBUT QUE VOUS AVEZ FAIT UN TRAVAIL POUR QU'IL Y AIT UNE PARITÉ DE GENRE. JE VOULAISSAVOIR S'IL Y AVAIT UN MÊME TRAVAIL QUI AVAIT ÉTÉ FAIT POUR D'AUTRES TYPES DE MIXITÉS PARCE QUE QUAND ON REGARDE DANS LA PIÈCE ON VOIT QUE LA MOYENNE D'ÂGE EST CARACTÉRISTIQUE ET MÊME POUR ÊTRE PROVOCATEUR SI ON REGARDE LE SALAIRE MOYEN ÇA DOIT ÊTRE PLUS OU MOINS PAREIL.

DEUXIÈME QUESTION : AVEZ-VOUS DES GARANTIES QUE DANS 10-15-30 ANS EST-CE QUE LES PROMOTEURS VONT SE SATISFAIRE DES ZONES DE DÉVELOPPEMENT AUTOOUR DE MARQUETTE ETC. OU EST-CE QU'IL Y A UN RISQUE QUE LA PRESSION FONCIÈRE SOIT TELLE QUE VOUS REVOYEZ LE PLAN-GUIDE QUI EST CONSTRUIT AUJOURD'HUI, EN PRÉVOYANT PLUS DE CONSTRUCTIONS ET QUE DANS 30 ANS CE PROJET VERT NE SOIT PLUS TOUT VERT.

Réponse :

Q.1 : La tranche d'âge des participants a été demandée exclusivement lors des permanences et non aux ateliers, cela manque. Il n'y a donc pas un chiffre précis sur cette donnée.

Q.2 : Aujourd'hui l'ambition politique de constituer un corridor écologique d'Euralille à la Deûle est claire et partagée par tous. Le plan-guide va retranscrire ce positionnement et les documents d'urbanisme évolueront dans ce sens. Cela figera pour environ une dizaine d'années ce parti pris, avant leurs révisions.

n°14

ON NE PEUT ÊTRE QUE CONTENT DE VOIR DES OBJECTIFS COMME CEUX QUI SONT AFFICHÉS AUJOURD'HUI DANS CE PÉRIMÈTRE QUI EST LA COURONNE VERTE, ON NE PEUT QU'APPLAUDIR À ÇA. PAR CONTRE CE QUI SE PASSE DANS LE FRANGES, ON COMPREND QUE ÇA A ÉTÉ SOUVENT ÉVOQUÉ ET PAR EXEMPLE JE SUIS STUPÉFAITE SUR LE TERRAIN DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ URBAINE OÙ 60 000M² DE BUREAUX VONT ÊTRE CONSTRUITS. DONC SI VOULEZ D'UN CÔTÉ ON N'EST TRÈS CONTENTS QUE ÇA SE PASSE LÀ ET ON NE REGARDE PAS AILLEURS MAIS SI ON REGARDE LES FRANGES ON AIMERAIT AUSSI POUVOIR ÊTRE CONSULTÉS, CONCERTÉS MOI JE SUIS DÉCONCERTÉE DE VOIR DES PROGRAMMES TEL QUE CELA.

Réponse : Le projet cité dans la question fait parti de ce qui est appelé «les coups partis». Ces coups partis sont des projets déjà en cours dans ou sur les franges du périmètre. Chaque grand coup parti a fait l'objet de concertation. Le projet en tient compte, ne les nie pas. Par contre, ce n'est pas une concertation qui permet de revenir sur les concertations déjà menées.

n°15

UNE QUESTION QUE J'AI POSÉ AUX TROIS ATELIERS OÙ JE SUIS VENUE C'ÉTAIT COMMENT FAIRE POUR QU'IL Y AIT UNE RÉELLE APPROPRIATION DE TOUS LES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE DE CE PROJET LÀ C'EST UNE QUESTION QUE J'AI POSÉE OÙ IL Y AVAIT ASSEZ PEU DE RÉPONSE À ÇA DONC JE ME DIS QUE C'EST UN SUJET QUI EST SANS DOUTE EN DEHORS DE CETTE CONCERTATION QUI VA MENER AU PLAN-GUIDE DE LA ZONE CONCERNÉE. JE PENSE QUE C'EST UN TRAVAIL À FAIRE. AU-DELÀ D'HABITER LA MADELEINE, JE SUIS PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET JE PENSE QUE ÇA PEUT-ÊTRE UN DES LIEUX POUR PARLER DE ÇA.

Réponse : La présentation des grands principes du projet peut tout à fait être faite auprès du Conseil de Développement. A chaque demande reçue, la SPL a répondu positivement.

4.2 TEMPS DE RESTITUTION DE LA CONCERTATION PHASE 2 (12 OCTOBRE 2024)

Le 12 octobre 2024, un temps de restitution s'est tenu au LAB de la MEL en présentiel et en visio. Il s'est déroulé en deux parties. La première faisait la présentation de la prise en compte des contributions dans le cadre de l'élaboration du plan-guide. La deuxième était un temps de questions/réponses. Les supports présentés et la vidéo de cette restitution sont en ligne sur la plateforme MEL (<https://www.registre-numerique.fr/concertation-grand-uralille-phase-2>).

En présence de :

Jean-François Legrand, Vice-président à la Métropole Européenne de Lille
Stanislas Dendievel, adjoint au maire de Lille
Fabienne Duwez, directrice générale de la SPL Euralille
Olivier Philippe, directeur associé de l'agence Ter

animé par l'Atelier POWA.

REMARQUES, QUESTIONS ET RÉPONSES LORS DU TEMPS DE RESTITUTION

n°1

COMMENT ON TRAVAILLE LES USAGES EN ATTENDANT QUE LE PROJET SORTE DE TERRE ? IL Y A DEJA DES GENS QUI CIRCULENT SUR CE TERRITOIRE ET DES QUESTIONS TRES CONCRETES SE POSENT AU QUOTIDIEN : PAR EXEMPLE LA PASSERELLE QUI EST A SAINT-ANDRE EST TRES UTILISEE PAR LES LAMBERSARTOIS·ES (BEAUCOUP DE VELOTAFFEURS) MAIS ELLE N'EST PAS ECLAIRÉE. C'EST UN PROJET AMBITIEUX QUI DOIT NOUS OBLIGER A VOIR LOIN. IL FAUT DONNER A VOIR AUX HABITANT·ES QU'ON EST CAPABLE D'ECHANGER EN INTERCOMMUNALITE, DE S'ENTENDRE SUR CES SUJETS AFIN DE COMMENCER A LANCER DES ACTIONS POUR REGLER DES PROBLEMES DU QUOTIDIEN ET PERMETTRE AUX HABITANT·ES DE S'APPROPRIER LE TERRITOIRE.

Réponses : « Pour qu'un projet soit désirable il faut qu'on s'occupe du quotidien »

- Dès que les élu·es métropolitains auront voté le projet (délibération de la concession à la fin de l'année), des actions de préfiguration pour les 3 premières années du projet seront lancées.

Ces actions seront mises en place en anticipation du projet de tramway. Il faudra tester des usages, des parcours, afin de donner à voir le projet, créer de nouvelles habitudes.

- Ce projet pose un double enjeu :

-> Mettre en place de la transversalité entre les différents services au sein de chaque administration, de manière à permettre aux différents services de travailler ensemble,

-> Assurer une coordination étroite entre les services de la métropole et des villes concernées, toujours sous l'égide des élu·es.

Les discussions ont abouti à la nécessité de créer une instance de coordination et de suivi intercommunale une fois le projet validé, afin de suivre le projet et sa mise en œuvre. Cette instance rassemblera la SPL, la MEL et les villes.

Un des enjeux du projet est également de déshabituier l'usage automobile sur le territoire, en ayant un outil d'observation des déplacements et de suivi des plans de circulation à l'échelle de chaque ville pour éviter les reports de flux de transit. Le SERM (Service express régional métropolitain) des Hauts-de-France qui s'installera au niveau du Parc Matisse va également bouleverser le territoire.

-

n°2

QUELLE EST L'EVOLUTION POUR LAMBERSART, ENTRE LE PROJET PRESENTE LORS DE LA CONCERTATION ET LE PLAN-GUIDE PRESENTE AUJOURD'HUI ?

Réponse : Dans le plan initial des intentions, des constructions limitées avaient été évoquées comme facteur de sécurisation du tramway. Il n'est plus question de nouvelles constructions. Toutefois, il y a aura bien un nouvel arrêt de tramway desservant ce secteur aux franges des communes de Lille, Lambersart et Saint-André. Lambersart est principalement concerné par des questions paysagères : comment diffuser ce projet vers la place de la République, en augmentant la trame verte et les continuités écologiques. Il s'agira également de connecter le projet aux projets déjà en cours : le projet de voie verte porté par la ville de Lambersart et la MEL notamment.

-

n°3

UN POINT DE VIGILANCE A ETE SOULEVE SUR LA GESTION DES ESPACES NATURELS, A BIEN ANTICIPER DANS LA CONCEPTION DES FUTURS ESPACES VERTS CREEES POUR TENIR LES OBJECTIFS D'AUGMENTATION DE LA BIODIVERSITE. IL FAUT CREER DIFFERENTS MILIEUX ET AVOIR UNE REFLEXION SUR LA GESTION, « ON NE PEUT PAS JUSTE LAISSER LA NATURE FAIRE ». IL PEUT EGALLEMENT Y AVOIR DES FILIERES : ECO-PATURAGES, GESTION EN INSERTION, INSTALLATION D'AGRICULTEURS, DE MARAICHERS...

Réponse : L'équipe de MOE ainsi que la SPL travaillent en étroite collaboration avec les différents services gestionnaires pour comprendre les modes de gestion actuels et faire émerger une culture commune. La coordination à mettre en place entre les différentes communes doit intégrer les questions de gestion, afin que ce soit le plus fluide et cohérent possible.

Il s'agit également de trouver des méthodes et des moyens pour que le projet réponde aux ambitions tout en minimisant les coûts de gestion (inventer la frugalité de moyens et de gestion). Par gestion, on entend une définition un peu différente que celle habituelle qui comprend la fauche et la taille, la question de l'animation et du suivi écologique et climatique devront également faire partie de ces coûts.

-

n°4

LA ZONE MILITAIRE A PROXIMITE DE LA PORTE DE GAND RESTERA-T-ELLE INACCESSIBLE ? LA QUESTION DES EMPRISES MILITAIRES ET DE LA POSSIBILITE DE RECUPERER DU FONCIER, NOTAMMENT LES ZONES HUMIDES A ETE POSEE. ELLE FAISAIT EGALLEMENT PARTIE DES INTERVENTIONS RECURRENTES LORS DE LA CONCERTATION.

Réponse : Ce sujet est en cours de discussion et négociation par la ville de Lille avec l'armée. La concession peut être un support et levier de dialogue et de négociations supplémentaires. Si ces espaces doivent être intégré à la réflexion et au projet, ces milieux ont toutefois peut-être intérêt à rester non accessibles au public. Comme nous l'avons dit lors de la présentation du projet, celui-ci doit permettre de créer des continuités de parcours et d'expérience, qui sont totalement absentes aujourd'hui. Mais certains endroits devront être protégés, on ne pourra pas nécessairement accéder partout.

-

n°5

SECTEUR PORTE DE GAND : LA QUESTION DE LA PIETONISATION DE LA RUE GANDHI / RUE DE GAND, ENTRE LA PORTE DE GAND ET LE NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE A EGALEMENT ETE POSEE PAR UN PARTICIPANT : COMMENT ATTENUER LE CARACTERE ROUTIER ? UNE PIETONISATION DEFINITIVE EST-ELLE ENVISAGEE DE LA PORTE DE GAND JUSQU'A L'EMPRISE MILITAIRE ET AU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE ?

Réponse : À court terme, un des barreaux routiers qui sort de la porte de Gand et qui permet de rejoindre La Madeleine va être totalement désimperméabilisé et transformé en jardin (jardin Gandhi) dans le cadre de la refonte de la rue des bateliers qui dessert le nouveau tribunal. Les objectifs sont de redonner de l'espace à la nature, créer un jardin et apaiser le dispositif très routier. C'est en effet essentiel de se poser la question du franchissement de la porte de Gand et de repositionner ces réflexions à grande échelle.

La piétonisation définitive n'est pas forcément souhaitable pour que le Vieux Lille reste habité, notamment par les familles. Plusieurs villes de France ont piétonnisé leurs centres historiques entraînant leur dépeuplement, Lille, au contraire a réussi à garder un centre historique habité.

Pour rappel, nous sommes actuellement au stade du plan guide, qui développer des réflexions thématiques et spatiales, qui seront approfondies lors de la production des schémas de secteurs, avant de passer aux études de maîtrise d'œuvre et la réalisation. Nous essayons que la mécanique soit la plus rapide possible et des actions transitoires seront lancées, comme énoncé précédemment, mais c'est un projet qui va prendre du temps !

annexes

01. annexes contributions phase 1

- contributions ateliers-visites
- contributions maison du projet
- contributions registre communal
- contributions plateforme MEL
- Contributions mails

02. annexes contributions phase 2

- contributions ateliers
- contributions permanences
- contributions registres communaux
- contributions plateforme MEL

03. annexes réglementaires phases 1&2

- annonce légale et affiche légale
- site internet
- revues MEL et Villes
- Réseaux sociaux villes

04. annexes supports de communication

phases 1&2

PHASE 1

- communiqué de presse
- flyer
- livrets
- exposition maison du projet
- totems dans l'espace public
- réseaux sociaux spl euralille

PHASE 2

- communiqué de presse
- flyer
- journal de la concertation
- modules dans l'espace public
- réseaux sociaux spl euralille

